











PRESERVER, RESTAURER, GERER LA TRAME INTERFORESTIERE EN SUD-PICARDIE



A.M.B.E 2012

CETTE ETUDE A ETE REALISEE PAR L'ASSOCIATION MULTIDISCIPLINAIRE DES BIOLOGISTES DE L'ENVIRONNEMENT (AMBE)

REALISATION SCIENTIFIQUE

Paul TOMBAL

Agrégé de l'Université

Enseignant-chercheur honoraire à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie

Gérard TOMBAL

Agrégé de l'Université

Enseignant honoraire à l'Université de Lille III et à l'IUFM de Douai

REALISATION TECHNIQUE

Cartographie

Richard JANKOWSKI

Vincent VIGNON (carte SIG)

CREDIT PHOTOGRAPHIQUE

Arnaud ROSIER

(Photo de couverture : Cerf dans le corridor Compiègne – Villers-Cotterêts)

DACTYLOGRAPHIE ET MISE EN PAGE

Nathalie MALAQUIN

Gérard TOMBAL

SOMMAIRE

1.	Objet et objectifs de l'étude	4
	1.1. Point de vue	4
	1.2. Pourquoi préserver les corridors interforestiers ?	4
	1.3. Préservation réglementaire des biocorridors	5
	1.4. Ambition et contenus de l'étude	5
2.	Méthodologie : délimitation des corridors interforestiers	6
	2.1. Consultation de personnes ressource	6
	2.2. Prise en compte des parcours de vènerie	6
	2.3. Enquête de terrain	7
3.	Le continuum forestier sud-picard	7
	3.1. Un patrimoine historique remarquable	7
	3.2. Un patrimoine naturel exceptionnel	7
	3.3. Onze corridors interforestiers majeurs	9
4.	La faune forestière et ses déplacements en sud-Picardie	9
	4.1. Le cortège faunistique de la forêt de plaine tempérée atlantique	9
	4.2. Des déplacements devenant problématiques	10
5.	Bioévaluation des corridors	10
	5.1. Le Cerf indicateur des continuités écologiques	10
	5.2. Continuité/discontinuité entre massifs forestiers	12
	5.3. Niveaux de valeur du continuum et des biocorridors : niveaux de	
	responsabilités administratives	12
6.	Continuités interforestières sud-picardes : menaces actuelles et remèdes	
	souhaitables	14
	(Hiérarchisation des corridors et ponts écologiques souhaitables à l'échelle de la	
	grande faune : cartographie au 1/100 000 ou 1/150 000)	17
7.	Corridors interforestiers majeurs	25
	(fichier et cartographie au 1/25 000 ou 1/35 000)	
	Pagination détaillée des corridors à consulter en p. 25	
	Conclusion	100
	Ensemble, sauvegardons nos biocorridors	101
	Remerciements	103
	Références bibliographiques	104
ANNE	EXE 1. Parcours de vènerie : dossier de cartes	106
ANNE	EXE 2. Cartes SIG (au 1/150 000): principes d'utilisation et exemple	117

1. OBJET ET OBJECTIFS DE L'ETUDE 1.1. Point de vue

Le concept de Trame verte induit par le Grenelle de l'Environnement invite chacun des acteurs de la nature à contribuer à la réflexion collective et à la mise en œuvre de cette idée nouvelle, apportant informations et arguments. Ainsi, le monde de la chasse, notamment la vènerie, peut apporter un point de vue particulier sur les cohérences internes des espaces naturels où l'activité cynégétique se pratique.

Les forestiers prennent eux aussi en compte les connexions interforestières; témoins en sont les projets des Plans d'aménagement forestiers qui intègrent la dispersion de certaines espèces protégées, notamment insectes saproxyliques et chiroptères, voire d'espèces invasives indésirables transitant entre forêts voisines.

Les responsables du tourisme ne sont pas en reste avec la promotion des voies pédestres ou cyclables de randonnée où les corridors forestiers sont en bonne place (par exemple les GR 1, GR 11, GR 12 sillonnent les forêts domaniales picardes et leurs corridors interforestiers). De même, les continuités écologiques constituent une priorité de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France à laquelle adhèrent de nombreuses communes. Cette étude vise à traduire les différents points de vue sur la Trame verte de ces acteurs de la nature en apportant des informations, des arguments collectés parmi eux.

1.2. Pourquoi préserver les corridors interforestiers ?

Les **massifs forestiers**, même les plus grands sont **inférieurs à la surface minimale nécessaire à une population naturelle** de Cerfs et de beaucoup d'autres espèces forestières. Ces zones **d'échanges d'individus et de gènes** sont donc **primordiales**, du même niveau d'importance que les noyaux-force que sont les massifs forestiers eux-mêmes.

Ces corridors sont partie intégrante des habitats fauniques et de l'écosystème forestier naturel. Leur existence encore fonctionnelle en ce début de XXIè siècle permet de considérer l'ensemble des forêts de la rive gauche de l'Oise, de Montmorency et Chantilly à Saint-Gobain, comme un seul écosystème forestier de plaine, sans doute l'un des plus grands en Europe tempérée (600 km², 100 km de long), de surcroît appartenant essentiellement à la puissance publique. D'où le niveau d'importance Nationale — Internationale de cet écosystème, niveau concernant aussi bien les « noyaux réservoirs » (forêts) que leurs liaisons (biocorridors). La population de Cerf élaphe en est l'indicateur : on peut dire qu'à l'heure actuelle, les connexions existant encore, elle ne forme qu'une seule métapopulation de Chantilly à Saint-Gobain. Au contraire, au sud de Paris, la population de Cerf est maintenant cloisonnée en 3 sous-populations, et déséquilibrée.

Diverses appellations peuvent être utilisées pour ces secteurs de territoire :

- « zone majeure de déplacement de la faune sauvage »
- « sites, espaces interforestiers d'intérêt zoologique majeur »
- « zones d'échanges de biodiversité »
- « habitats fauniques majeurs interforestiers ou inter-massifs (généralement inter- ou péridomaniaux) des départements de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise »
- « zone de solidarité écosystémique essentielle du continuum à dominante forestière du nord de Paris ou du sud de la Région Picardie ».

1.3. Préservation réglementaire des biocorridors

Cette étude est l'occasion de rappeler qu'il existe un cadre réglementaire français consistant relatif aux continuités de l'espace naturel et d'illustrer concrètement sa mise en oeuvre. Les lois françaises existantes assurent de bons moyens de défense pour préserver les continuités forestières majeures à l'intérieur et entre les grandes forêts.

- Loi de 1976 et son décret d'application de 1977 concerne les projets ayant un impact écologique fort (infrastructure, zone industrielle, carrière ...) et impose une étude d'impact avec le cas échéant évitement ou recherche de sites ou de variantes de moindre impact ou encore avec des mesures de réduction d'impact et compensatoires proportionnées et efficaces.
- Article L 110 du Code de l'Urbanisme : « Afin d'assurer la protection des milieux naturels, la préservation de la biodiversité, notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, les collectivités publiques harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ». Cet article demande donc la préservation-restauration des corridors interforestiers d'importance Nationale et Régionale.
- Les chartes des Parcs naturels régionaux sont opposables aux documents d'urbanisme (par ex., la conservation des continuités écologiques figure parmi les priorités de la charte du PNR Oise-Pays de France).
- Les zones Natura 2000 et les ZNIEFF forestières sont valorisées par les corridors et les passages à faune essentiels qui assurent échanges génétiques et donc survie à long terme de nombreuses espèces présentes.
- Un renfort règlementaire est en chantier avec le Grenelle de l'Environnement (Grenelle 2) et son récent décret sur la **Trame Verte et Bleue**. Celle-ci doit être incluse dans les documents d'urbanisme avec une servitude corridor, par l'intermédiaire du SRCE, Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- On peut envisager de soumettre au Parlement une proposition de loi relative à la préservationrestauration des corridors interdomaniaux d'importance Nationale et Régionale.

1.4. Ambition et contenus de l'étude

L'ambition de cette étude est d'offrir à la fois à un large public (associations, citoyens) et à un public spécialisé (décideurs dans le domaine de l'environnement, élus, administrations) des outils (notamment cartographiques) susceptibles d'aider à la préservation des continuités entre forêts en sud-Picardie.

Elle espère contribuer à une prise de conscience et à des actions de préservation nécessaires, entre autres en contribuant à la consultation actuelle autour du Schéma régional de cohérence écologique.

Ces outils devraient aider une action collective visant à pérenniser les continuités interforestières sud-picardes encore valides.

Cette étude comporte :

- une cartographie papier au 1/100 000 ou 1/150 000 et SIG au 1/150 000 (voir ANNEXE 2) du continuum forestier sud-picard avec hiérarchisation des corridors et ponts écologiques souhaitables à l'échelle de la grande faune.
- une cartographie au 1/25 000 et 1/35 000 des principaux biocorridors interforestiers picards, des couloirs élémentaires avec les axes de déplacement de la grande faune (Cerf essentiellement), des bioponts existants ou souhaitables, et une mise en évidence des principaux éléments gênant ou favorisant la circulation de l'ensemble de la faune.

- Un ensemble de fiches concernant chacun de ces corridors, précisant les menaces actuelles et les remèdes souhaitables.
- Une annexe cartographique présente quelques parcours de vènerie qui démontrent la localisation des corridors et précisément quels sont les axes majeurs de ces déplacements.

2. METHODOLOGIE : DELIMITATION DES CORRIDORS INTERFORESTIERS 2.1. Consultation de personnes ressource

Une **enquête sur les déplacements de la grande faune** (Cerf élaphe principalement) a été menée au printemps 2012 auprès de différentes personnes ressource (personnel de l'ONCFS, de l'ONF, des Fédération départementales de la chasse, des Lieutenants de Louveterie, veneurs, membres d'Associations naturalistes ou Amies des forêts).

Secteurs	Personnes-ressource consultées	Archives de vènerie consultées	Dates de visite des différents secteurs
Saint-Gobain	S. Corbeaux, B. de Thoré, S. Legros, G. Tombal	Rallye Nomade (1935- 2012)	26/04/2012
Laigue-Ourscamp	B. Bacot, G. Ganeau, F. de Lageneste, Ch. de Murga	Rallye Nomade (1935- 2012) E. de Rivecourt (1980- 2012)	14/04/2012
Compiègne	G. Ganeau, C. Berger, F de Lageneste, J.L. Caron, A. Drach, P. Tombal	La Futaie des Amis (1960-2012)	20/04/2012
Villers-Cotterêts	R. Adeline, B. Callens, J.M. Gravier, M. Hugé, G. Lescrecelles, Y. Tardieu, R. Touffait, B. Verdun, V. Vignon	Equ. Menier, M. Loubet, de Villers Cotterêts (1885- 2012)	20/04/2012
Chantilly-Ermenonville- Halatte	B. et F. Bacot, J.C. Bocquillon, G. Hennequin, J.L. Hercent, Ch. et J. Perney, B. Quignot, V. Vignon	Equ. des 3 Forêts (1880- 2012)	2/05/2012
Sud de l'Oise-Val d'Oise	J.L. Barailler, J.L. Hercent, V. Vignon		10/05/2012

Tableau. Sources utilisées pour cette étude (printemps 2012)

Le croisement des informations issues de sources compétentes variées apporte une fiabilité certaine aux données. Les informations ont été fournies soit par mail, soit par téléphone, soit lors de rencontres programmées, soit lors de diverses réunions. L'ONF a donné des informations spécialement pour l'insertion de la N 2 mise à 4 voies en forêt de Retz : emplacements des 5 passages spécifiques grande et petite faune, visites de terrain et réunion de concertation entre usagers.

2.2. Prise en compte des parcours de vènerie

La vènerie du cerf et du sanglier a gardé trace des **parcours de chasse** anciens et modernes entre forêts. Ces documents d'archives sont une véritable mémoire des rapports entre la faune et les milieux naturels régionaux. Les parcours répétés sont des répliques des déplacements normaux; ils documentent précisément les axes de déplacement traditionnels de la grande faune dans les territoires de la région. Les parcours **actuels** permettent la **préservation** des sites de transit; les parcours **anciens** permettent leur **restauration**.

Voir ANNEXE 1. Parcours de vènerie : dossier de cartes.

2.3. Enquête de terrain

En complément, des visites de terrain au printemps 2012 ont permis de relever des indices de déplacements actuels de la faune et de vérifier la présence d'obstacles (grillages importants).

L'utilisation complémentaire de ces 3 types de données a induit la représentation cartographique :

- des voies et couloirs essentiels de déplacement de la grande faune, notamment des cerfs ;
- des passages à faune ou bioponts nécessaires sur les infrastructures de transport.

3. LE CONTINUUM FORESTIER SUD-PICARD 3.1. Un patrimoine historique remarquable

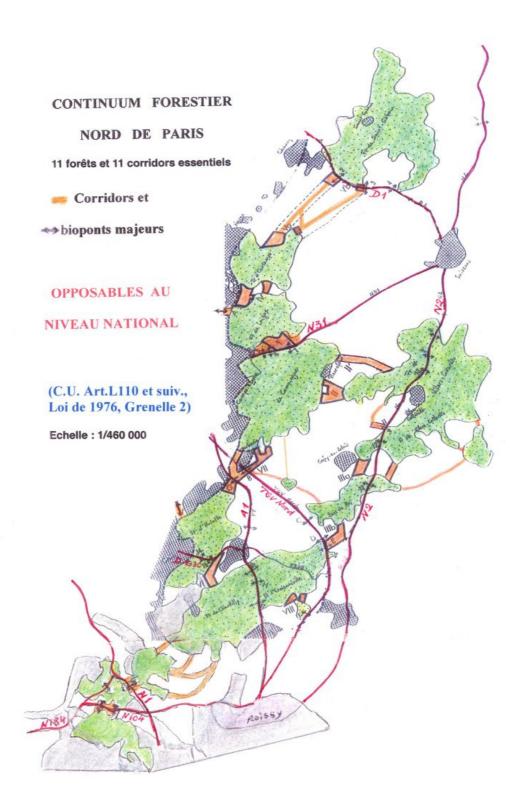
- Depuis le Xè siècle, les forêts sud-picardes ont été préservées et réservées aux chasses des rois carolingiens puis capétiens, à leurs parents Valois, qui s'installent fréquemment dans leurs résidences de Folembray, Servais, Compiègne, Verberie, Vez, Morienval, Béthizy. De François 1er à Louis XV elles deviennent de grandes forêts typiques de vènerie parcourues de longues allées convergeant en étoiles. Des châteaux prestigieux s'élèvent à leurs lisières (Villers-Cotterêts, Compiègne, Chantilly).
- Au XIXè siècle, conservant leurs limites intactes, ces forêts sont tombées dans le domaine privé de l'Etat, protégées par le régime du Code forestier. Chantilly a acquis le statut de forêt privée (propriété de l'Institut de France) soumise au régime forestier depuis 1898. De notoriété internationale (Chantilly, Compiègne) ou nationale (Villers-Cotterêts, Ermenonville, Saint-Gobain), toutes ces forêts sont à moins de 100 km de Paris, perpétuant une certaine image de la France.

3.2.Un patrimoine naturel exceptionnel

L'ensemble forestier picard (ou nord-parisien), situé sur la rive gauche de l'Oise, dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, est un secteur de référence en Europe pour ce qui concerne les écosystèmes forestiers des plaines à climat tempéré atlantique. Il occupe une superficie de 600 km² sur plus de 100 km. Dans un ouvrage traitant des groupements végétaux de la région parisienne (BOURNERIAS, 2001), l'auteur situe les forêts sud-picardes dans un même paysage phytogéographique (déterminé par le climat, la nature des sols, les facteurs biotiques): le domaine atlantique – district nord-est du bassin parisien – caractérisé par la hêtraie à Jacinthe des bois des forêts de Compiègne, Coucy, Hez, Halatte. Mais la diversité prime dans l'ensemble forestier picard, puisque le même botaniste y dénombre 15 types différents de groupements végétaux.

La plupart des 11 forêts sud-picardes s'adossent à la cuesta tertiaire d'Île-de France du calcaire lutétien (la Haute forêt de Saint-Gobain, les côtes d'Ourscamp, Laigue et Compiègne, les sommets de la forêt de Hez) ou aux buttes oligocènes (la Route du Faîte de Villers-Cotterêts, le Mont Pagnotte en Halatte). Les parties hautes sont le domaine des hêtraies calcicole, silicicole ou neutrophile. Les parties basses, établies sur des argiles peu propices à l'agriculture, ou les sols alluviaux, sont le domaine de la chênaie pédonculée. Sur les sables, y compris dans les parties hautes, le chêne sessile a les faveurs de la sylviculture car mieux adapté que le hêtre au réchauffement climatique. La forêt d'Ermenonville, sur sables auversiens, sol plus pauvre et sec, est vouée aux enrésinements et aux landes à bruyères. Le complexe forestier sud-picard est irrigué par la rivière Oise et ses affluents (l'Ailette, l'Aisne, l'Automne, l'Aunette, la Thève, la Nonnette) qui dissèquent les plateaux du Laonnois, du Soissonnais et du Valois.

Les forêts respirent à travers leurs lisières et les échanges avec les milieux proches. Exemptes de tout environnement urbano-industriel, les lisières naturelles de Saint-Gobain, de Villers-Cotterêts perpétuent un paysage médiéval.



En revanche, certaines lisières n'ont pas résisté à l'artificialisation apportée par l'urbanisation de la 2ème moitié du XXe siècle, notamment les lisières donnant sur la vallée de l'Oise industrialisée (lisières ouest de Laigue, Compiègne, Halatte, Chantilly).

A travers ses lisières « libres », l'écosystème forestier sud-picard s'enrichit du voisinage de milieux naturels de grande valeur : coteaux calcaires (coteaux du Laonnois, du Soissonnais, de l'Automne, de Creil), vallées inondables (moyenne vallée de l'Oise, Ailette), tourbières (Cessières, Sacy), landes (Ermenonville, Versigny). Ainsi, aux 5 sites Natura 2000 à dominante forestière (Compiègne, Retz, Saint-Gobain, Halatte-Chantilly-Ermenonville, Hez-Froidmont) s'ajoutent 7 sites Natura 2000 dédiés aux coteaux calcaires, aux prairies alluviales, aux landes, aux tourbières.

3.3. Onze corridors interforestiers majeurs

Ces continuités, maillons essentiels de ces écosystèmes pour la faune, se placent ordinairement en zone agricole ou bocagère sur des propriétés généralement privées. Certaines forêts pourtant proches ne communiquent plus entre elles que par des couloirs étroits franchissant des infrastructures (Compiègne-Laigue, Halatte-Chantilly). Par ailleurs, le déplacement entre forêts éloignées (Coucy – Ourscamp, Villers-Cotterêts – Ermenonville) peut devenir un parcours du combattant à cause des obstacles multiples qui s'interposent à la faune en transit. Convergeant vers la forêt de Compiègne, les continuités entre forêts sud-picardes constituent un réseau vital pour la conservation du capital génétique d'une partie de la faune se déplaçant au sol (ongulés, carnivores) ou sensible à l'effet de coupure (petites espèces de chiroptères, amphibiens et reptiles, invertébrés).

Voir Carte « 11 forêts et 11 corridors essentiels » p. 8

4. LA FAUNE FORESTIERE ET SES DEPLACEMENTS EN SUD-PICARDIE 4.1. Le cortège faunistique de la forêt de plaine tempérée

Les forêts picardes hébergent le cortège faunistique caractéristique de la forêt de plaine tempérée, amputé toutefois depuis plus d'un siècle de ses grands prédateurs (Loup, Lynx).

Une population d'environ 2000 cerfs se répartit entre le Laonnois et le sud du Valois. Les noyaux de population importants se situent à Saint-Gobain, Compiègne, Chantilly-Ermenonville. Mais cette situation est mouvante : en fonction de l'environnement, des effectifs notables peuvent se créer (est de Senlis, sud de l'Oise), des fragments de population essaimer (de Chantilly vers le Pays de Thelle, du camp de Sissonne vers la forêt de Samoussy).

Les petits carnivores forestiers sont bien représentés dans les forêts de l'Aisne. Ainsi, une petite population de Chat forestier, en relation avec le bastion champenois-ardennais de l'espèce, occupe les forêts de Saint-Gobain, de Villers-Cotterêts et les bois du Tardenois. Une espèce invasive, le Raton-laveur, s'est dispersée spontanément depuis les années 1970 à partir du Laonnois, utilisant conjointement la trame verte des continuités boisées et la trame bleue du réseau alluvial.

Les inventaires récents de chiroptères en Picardie menés par Picardie Nature, le Conservatoire des sites naturels en Picardie, l'ONF et le PNR Oise-Pays de France, montrent que certaines espèces de chauves-souris dépendent étroitement de l'ensemble forestier sud-picard. C'est le cas notamment du Petit Rhinolophe, espèce précieuse entre toutes, qui y atteint un effectif de plusieurs centaines d'individus, grâce à la conjonction de l'offre importante en gîtes hypogés (anciennes carrières creusées dans le calcaire lutétien utilisées pour l'hivernage) et en gîtes anthropiques (bâti ancien des villages utilisé pour la reproduction) et de l'environnement forestier offrant ses zones de chasse.

La répartition régionale du Petit Rhinolophe se confond ainsi presque à celle du Cerf, bien que leur cohabitation s'arrête au nord de la forêt d'Halatte.

4.2. Des déplacements devenant problématiques

Bien que d'ampleur très variable selon les espèces, les déplacements de la faune dans l'espace naturel répondent aux fonctions vitales d'alimentation, de défense anti-prédation, de reproduction et de conquête de nouveaux territoires. Ainsi, entre des noyaux de population de biches éloignés et quasi sédentaires, les cerfs établissent des liaisons par des déplacements épisodiques de plusieurs kilomètres, assurant le brassage génétique indispensable à la bonne santé de l'espèce. Mais le Cerf est une espèce sensible au cloisonnement : victime de collisions routières, sa méfiance innée l'empêche de se faufiler là où passent le Chevreuil ou le Sanglier. Ainsi, les infrastructures routières sans cesse plus cloisonnantes conduisent à partager l'espace occupé par le Cerf en Picardie en compartiments étanches : Sissonne-Samoussy / Saint-Gobain / Ourscamp-Laigue / Compiègne-Retz / Halatte-Chantilly-Ermenonville.

En Picardie, peu de connaissances existent actuellement sur les déplacements sociaux des chiroptères, assurant le contact entre sous-populations et le brassage génétique. L'impact du cloisonnement sur certaines espèces sensibles (notamment les petites espèces, comme le petit Rhinolophe) est inconnu. A l'initiative de l'Office national des forêts, les capacités de déplacement des chiroptères forestiers seront étudiées à travers le polymorphisme génétique d'individus présents dans différentes forêts.

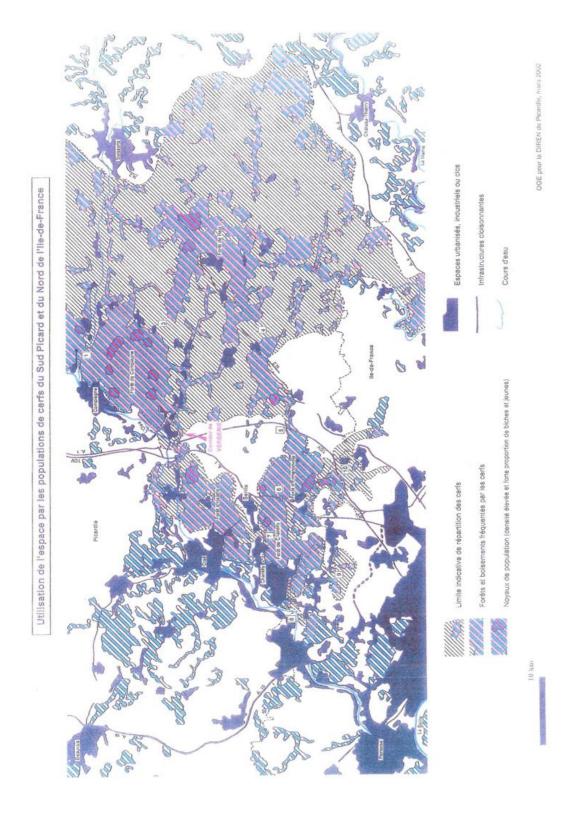
<u>Voir carte « Utilisation de l'espace par les populations de cerfs du sud-picard et du nord de l'Ile-de-France » p. 11</u>

5. BIOEVALUATION DES CORRIDORS5.1. Le Cerf, un indicateur des continuités écologiques

« Les milieux naturels sont organisés en fonction de la topographie, de la nature du sol, des gradients d'humidité et de l'utilisation des terrains par les activités humaines passées et actuelles. En conséquence, la répartition des espèces animales et végétales est hétérogène. La survie des populations dépend des possibilités de déplacement entre les milieux favorables. Ces voies sont autant de continuités écologiques qui contribuent à la structuration de l'espace pour la faune et la flore.

Des corridors écologiques existent à toutes les échelles d'espace, depuis les micro-organismes du sol jusqu'aux grands mammifères. Les espèces terrestres qui cherchent à rejoindre des forêts ou des boisements éloignés doivent parcourir des kilomètres. C'est le cas d'une proportion importante des invertébrés et en particulier les insectes qui représentent habituellement plus de 80% des espèces animales d'un site.

Les espèces susceptibles de réaliser ce type de déplacement sont des espèces volantes (des insectes à bonnes capacités de dispersion, des oiseaux, certains chiroptères) ou des espèces se déplaçant au sol (les ongulés – sanglier, chevreuil, cerf – et certains carnivores). Ils peuvent parcourir ces distances, notamment à la période de reproduction ou lors de la colonisation de nouveaux territoires. Les individus en dispersion partent sans revenir. Ceux qui se déplacent pour la reproduction réalisent généralement des allers et retours saisonniers.



Pour beaucoup d'espèces, la continuité des milieux utilisés est importante pour assurer les déplacements des animaux. La taille des habitats naturels, leurs caractéristiques et les distances qui les séparent varient en fonction des espèces considérées. Ainsi, les petites espèces se déplacent entre des milieux rapprochés parfois strictement contigus. Un grand nombre d'invertébrés ne traverse pas ou peu les cultures ou les routes, à la différence des ongulés, notamment les cerfs ou les sangliers, qui peuvent traverser ces routes ou plusieurs kilomètres de plaine cultivée pour rejoindre deux boisements. Sur ce point, il existe une grande variabilité de situations puisque les réactions des animaux dépendent elles-mêmes de nombreux facteurs : tranquillité des espaces à traverser, équipements à franchir, caractéristiques écologiques des milieux conjoints, etc...

La présence des ongulés contribue au fonctionnement des continuités écologiques. En effet, ces grands animaux transportent des espèces animales ou végétales (notamment sous forme de graine) dans leurs fécès, dans leur poil, dans la terre accumulée au niveau de leurs pieds. Ces transports actifs (pour les espèces parasites par exemple) ou passifs (pour des espèces qui s'accrochent par hasard sur ces animaux) sont déterminants pour assurer des échanges d'individus entre des sites éloignés, les recolonisations ou encore les échanges génétiques entre les populations de ces espèces.

Les cerfs et les sangliers contribuent au transport des espèces végétales de zone humide en se souillant (ils se recouvrent de boue), ce que ne fait pas le chevreuil. Les transports passifs des graines sont potentiellement importants entre les zones humides et les réseaux de mares. » (VIGNON, 2012, p. 26)

5.2 Continuité/discontinuité entre massifs forestiers

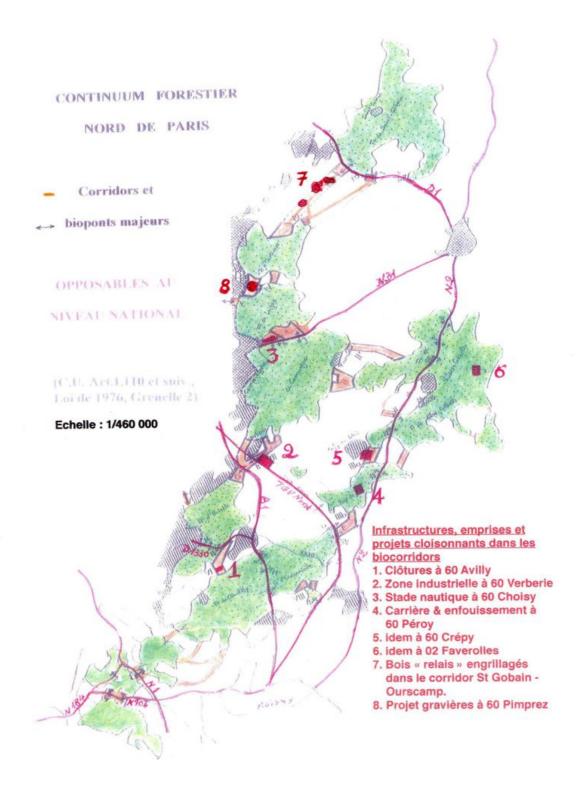
Selon l'état du corridor (continuité boisée ou coupure par une zone agricole ouverte), les échanges peuvent toucher plus ou moins de groupes zoologiques :

- s'il y a continuité boisée ou naturelle : tous les groupes animaux se déplaçant au sol sont concernés : Mammifères, Reptiles, Batraciens, Invertébrés avec en outre des continuités d'habitats (forestiers, milieux alluviaux, lisières, milieux ouverts) ; cette structure privilégiée est souvent présente dans les grands corridors. Elle doit être inventoriée et préservée ou réhabilitée très précisément.
- s'il y a un intervalle de plaine agricole ouverte, ce sont les Mammifères et surtout les grands Mammifères qui sont concernés. Mais la présence ou la restauration d'une bande boisée étroite ou d'une chaîne de bois-relais ou de mares peut y permettre les déplacements de nombreuses espèces et des continuités d'habitats.

5.3 Niveaux de valeur du continuum forestier et des biocorridors : niveaux de responsabilités administratives

Le niveau de valeur naturelle du continuum forestier est fonction des surfaces forestières reliées. Chacune des forêts, même la plus grande est inférieure à la surface nécessaire pour la survie à long terme de nombreuses espèces. D'où l'importance des connexions par les corridors. Proposition: niveau Régional si continuum de 2 000 à 15 000 ha, niveau National si continuum de 15 000 à 50 000 ha, niveau International si continuum > 50 000 ha. Le continuum forestier nord-parisien ou sud-picard est de niveau National-International.

Les 11 corridors majeurs, sites de déplacement principaux entre les 11 forêts, sont eux aussi d'importance **Nationale-Internationale** et la responsabilité souhaitable pour leur conservation-restauration est Nationale. Sans eux le niveau naturel de chaque massif serait nettement moindre.



L'importance de chaque corridor est en plus graduée en fonction de sa situation à l'intérieur du continuum. Plus il est **central**, plus il est **important pour le brassage génétique et l'équilibre biologique** de l'ensemble.

Ainsi, le corridor Compiègne – Laigue (à Choisy-au-Bac et Rethondes) a-t-il été placé en tête, car il se trouve au centre du continuum forestier régional de 600 km² essentiellement domanial. Celui de Compiègne – Retz (à Pierrefonds) a été placé en second pour la même raison de proximité du centre, ainsi de suite. C'est le positionnement et le rôle dans l'ensemble forestier de la rive gauche de l'Oise qui règle la priorité d'une continuité écologique.

6. CONTINUITES FORESTIERES SUD-PICARDES : MENACES ACTUELLES ET REMEDES SOUHAITABLES

Les corridors sont plus ou moins larges, plus ou moins dégradés par les activités humaines : urbanisation, industrie, infrastructure linéaire (route à plus de 3 voies, TGV, canal), gravières, carrières avec enfouissement, clôtures diverses, cabanisation). Les sites en question sont donc hétérogènes et les mesures à prendre devraient donc être adaptées, mais toujours rapides pour être le plus en amont possible dans les politiques de développement.

Voir Carte « Infrastructures, emprises et projets cloisonnants dans les biocorridors », p.13

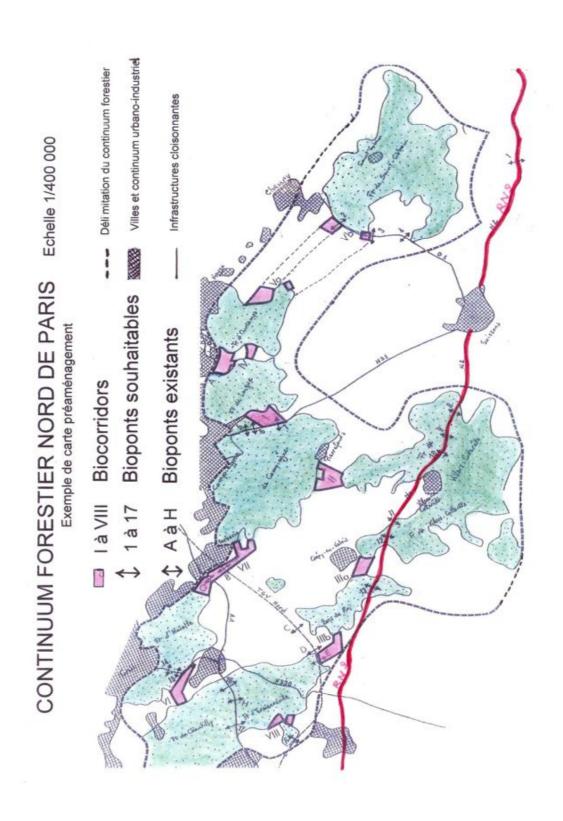
Les **ouvrages de franchissement** doivent être raisonnablement dimensionnés et établis essentiellement en passages supérieurs végétalisés : largeur minimum pour le cerf = 25 m ; minimum pour des échanges complets de biodiversité = 45 m (démonstration expérimentale faite en Suisse). Des **aménagements de corridors** peuvent **rétablir un potentiel biologique**. Ce qui est important dans la tâche de **sauvegarde d'une continuité**, c'est qu'elle doit être homogène en tous points : **si une extrémité de corridor est coupée**, **l'ensemble des efforts faits sur la bande de territoire concernée est compromis**. La démarche doit donc être placée sous la **responsabilité conjointe** de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes (ou Communautés de communes) concernées.

Voir Carte « Biocorridors et bioponts » p. 15-16

Le Département du Val d'Oise (Région Ile-de-France) a fait une promotion remarquable des Espaces Naturels Sensibles (ENS) favorables aux biocorridors.

Les contraintes n'apparaissent pas insurmontables ni restrictives du point de vue du développement local. Il y a une organisation à établir, un label de qualité territoriale à reconnaître, à faire apparaître et à faire connaître qui doit être positif dans l'image, le potentiel environnemental, touristique et économique local.

<u>Voir Cartes « Hiérarchisation des corridors et ponts écologiques souhaitables à l'échelle de la grande faune : cartographie au 1/100 000 ou au 150 000 » P. 17-24</u>



BIOCORRIDORS ET BIOPONTS MAJEURS

Exemple de cartographie pré-aménagement. Source: Association Multidisciplinaire des Biologistes de l'Environnement. Journée d'information du 20/01/1999 à Amiens

Là VIII Biocorridors essentiels

1...17 Bioponts non existants souhaitables

Bioponts existants

Grande couronne forestière nord-parisienne et zones annexes

Banlieue nord et villes

LOCALISATION DES BIOCORRIDORS MAJEURS

- Choisy-au-Bac Rethondes
- Pierrefonds
- III a. Lévignen III b. Versigny
- IV. Bailly-Pimprez
- V a. V b. Varesnes-Cuts-Champs-Pierremande
 VI. Courteuil
- VII. Roberval
- VIII. Mortefontaine-Ver

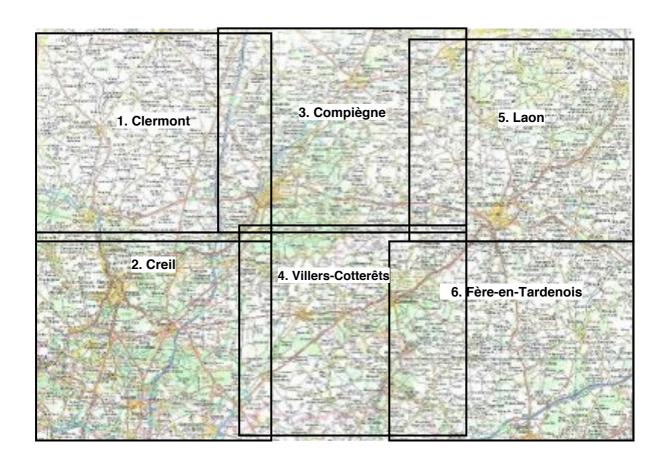
LOCALISATION DES BIOPONTS MAJEURS NON EXISTANTS ET SOUHAITABLES

- 1. Urcel Nord
- Pierremande Sud
 Montoir
- 4. Monthizel
- 5. Terrier à Renard-Est
- 6. Cerbère Ouest
- 7. Mont Saint-Marc
- 8. Vertes Feuilles
- 9. Maison Neuve Sud-Ouest 10. Carrefour de Chartres Nord-Est
- 11. Vaumoise Est (La Chabanne)
- 12. Bois de Tillet
- 13. Bols du Roi 14. Aumont Ouest
- 15. Aumont Sud
- 16. Forêt d'Ermenonville Nord
- 17. Forêt d'Ermenonville Sud

LOCALISATION DES BIOPONTS EXISTANTS

- A. Cambronne-les-Ribécourt (PS)
- B. Verberie Sud (T.G.V. en tunnel) Ouvrage ferroviaire jouant le rôle de biopont
- C. Bois de Putinval (PS)
- D. Vallée de la Nonette (PI)
- E. Bois de Perthes Est (PS, 80 m de large)
- F. Bois de Saint-Laurent
- G. Viaduc de Roberval (A1) Ouvrage autoroutier jouant le rôle de biopont
- H. Butte des Gens d'Armes (PI, 30 m de large)

Hiérarchisation des corridors et ponts écologiques souhaitables à l'échelle de la grande faune : cartographie au 1/100 000 ou 1/150 000 (6 cartes)



LEGENDE DES CARTES A MOYENNE ECHELLE (1/100 000 et 1/150 000)

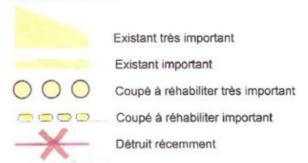
CONTINUUM FORESTIER NORD DE PARIS

HIERARCHISATION DES CORRIDORS ET PONTS ECOLOGIQUES SOUHAITABLES A L'ECHELLE DE LA GRANDE FAUNE

Réalisation : Gérard et Paul TOMBAL, AMBE, 2012

Mise sur SIG : OGE

COULOIRS ECOLOGIQUES



PASSAGES FAUNE OU BIOPONTS : PS = passage supérieur ; PI = passage inférieur

Infrastructure existante



Infrastructure en projet



- PS à créer
- Option: ou 500 m restant à 2 voies ou PS 25 m

AUTRES ELEMENTS



Engrillagement ou cloisonnement existant

Impacts forts sur les corridors

MERREPRESEN

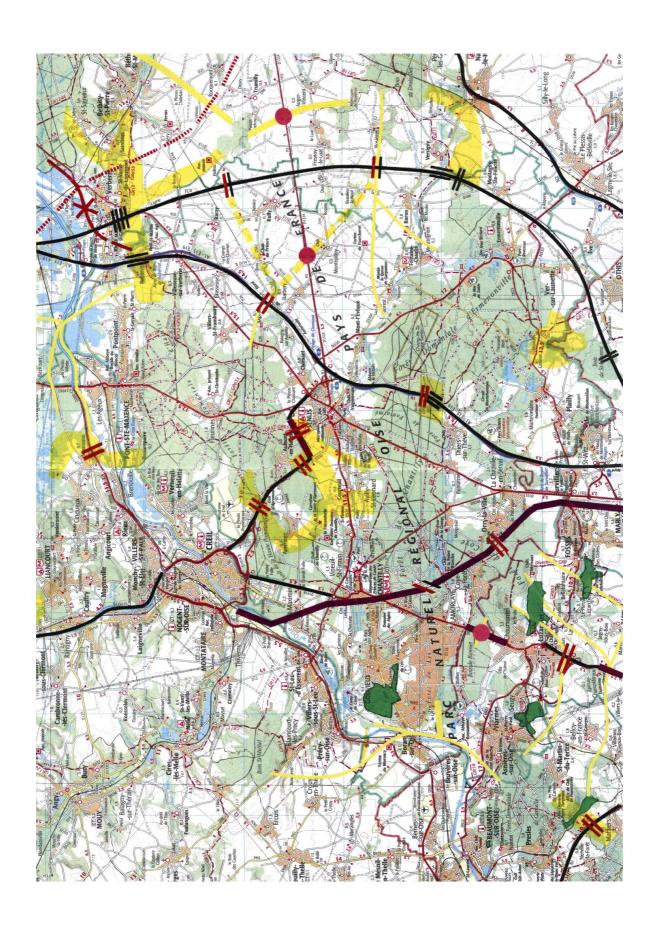
Engrillagement ou cloisonnement en projet

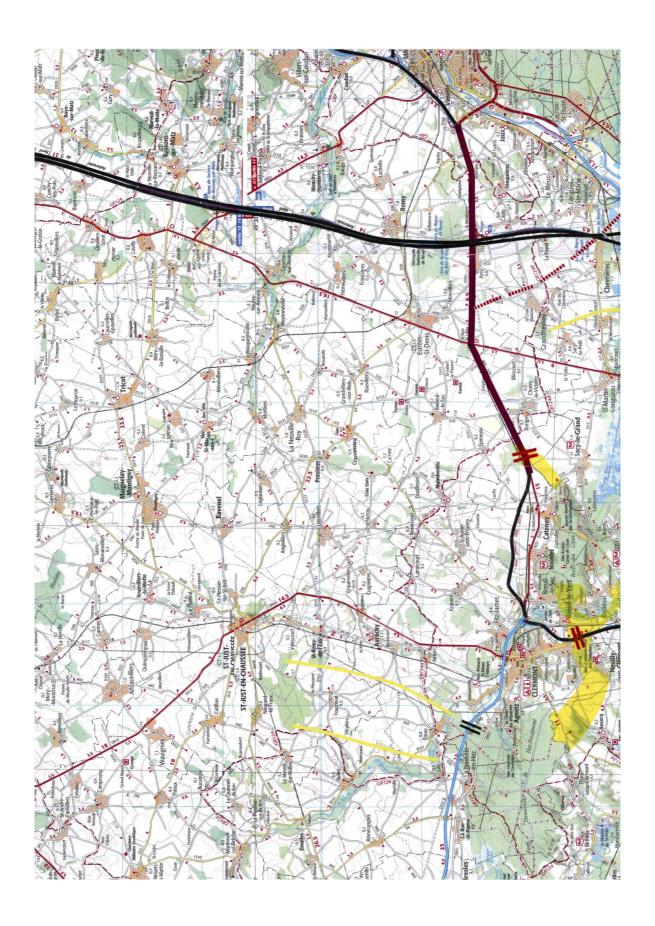
HERE MEET

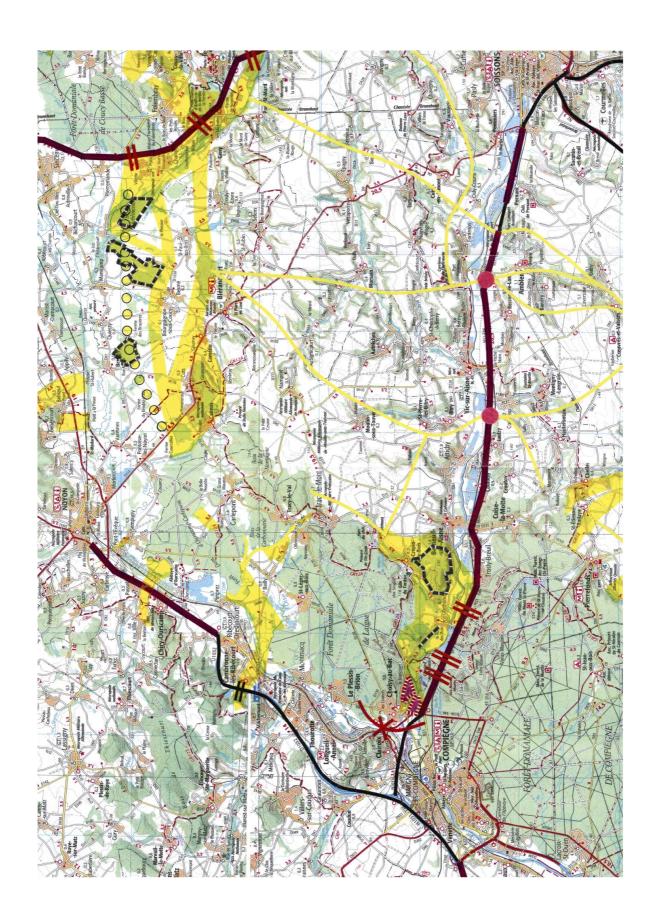
Projet routier structurant

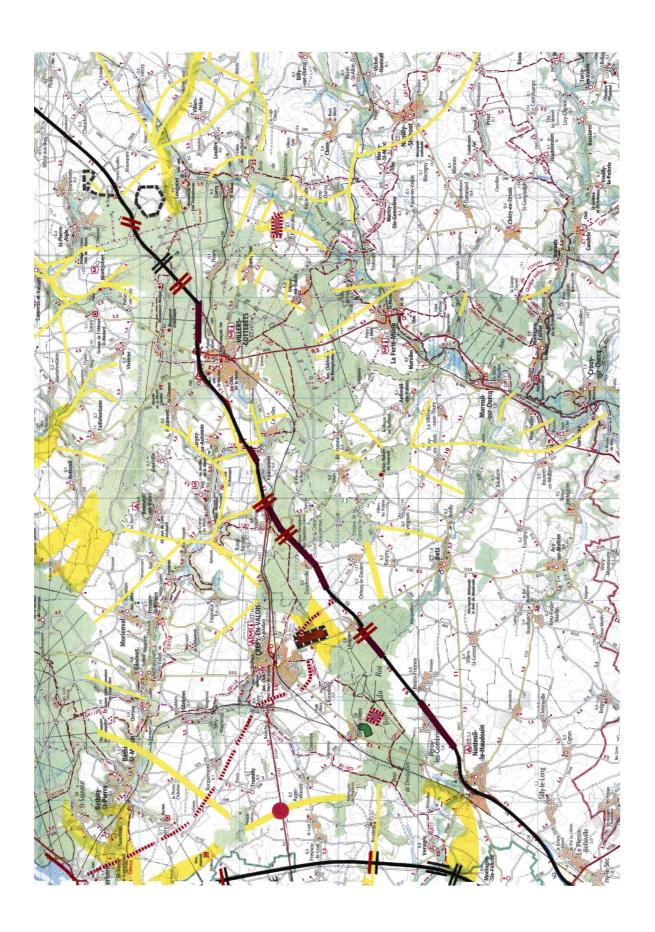


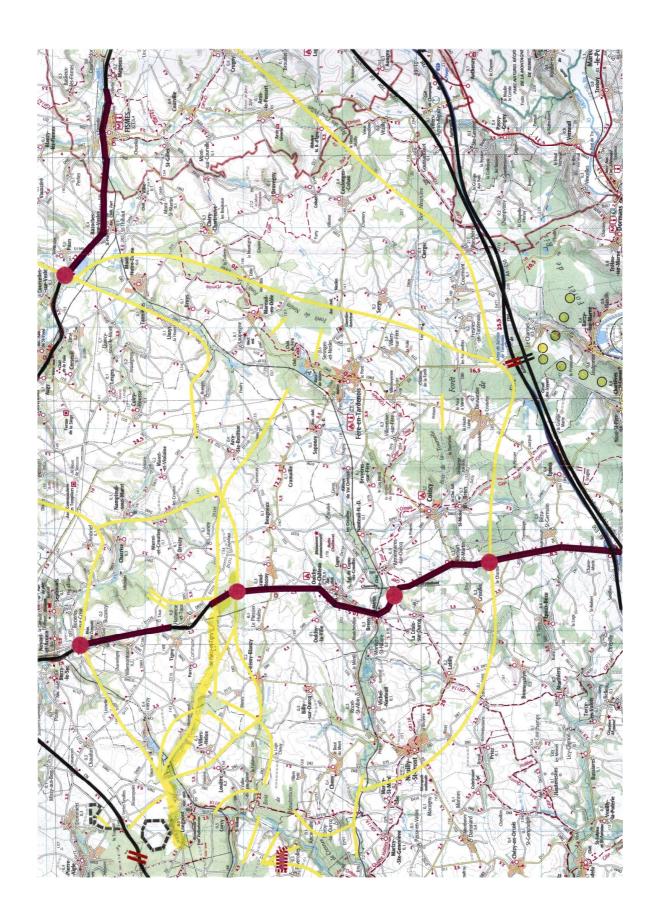
Espace Naturel Sensible des Départements favorable aux corridors

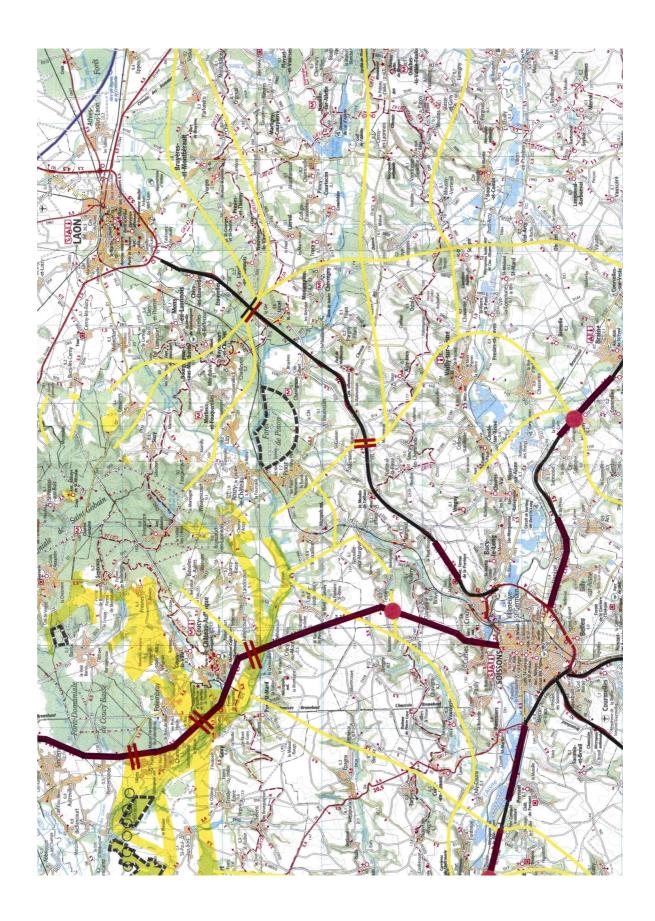








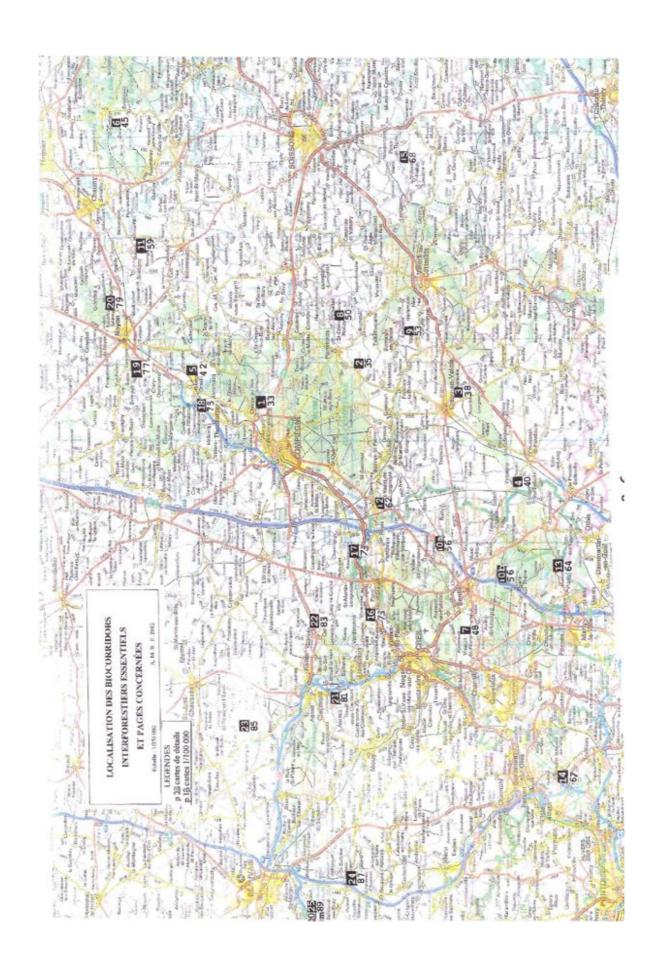




7. CORRIDORS INTERFORESTIERS MAJEURS : fichier et cartographie au 1/25 000 ou 1/35 000

Biocorridors interdomaniaux indispensables de niveau National et International

		page
1.	Compiègne – Laigue	30
2.	Compiègne – Villers-Cotterêts couloir plaine de Palesne	34
3.	Villers-Cotterêts – Ermenonville partie plaine de Lévignen-Bois du Roi	36
4.	Villers-Cotterêts – Ermenonville partie Bois du Roi-Versigny	39
5.	Laigue – Ourscamp	41
6.	Saint-Gobain – Coucy-Basse et autres continuités à Saint-Gobain	44
7.	Chantilly – Halatte	52
8.	Compiègne – Villers-Cotterêts couloir vallée de Vandy	55
9.	Villers-Cotterêts – Automne	57
10.	Bioponts en rattrapage sur l'A 1 et le TGV pour restaurer les continuités	60
écolo	ogiques de Chantilly – Halatte - Ermenonville	
11.	Coucy-Basse – Ourscamp	64
12.	Compiègne – Halatte	68
Biod	corridors péri-domaniaux indispensables de niveau National et Ré	gional
13.	Ermenonville – Bois de Saint-Laurent	71
14.	A la limite sud de l'Oise et dans le Val d'Oise	73
15.	Villers-Cotterêts – Savières – Tardenois	76
16.	Halatte – marais de Sacy	79
17.	Halatte – marais d'Houdancourt – bois de plaine	81
18.	Laigue – Thiescourt traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine - Nord	83
19.	Ourscamp – Thiescourt traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine - Nord	85
20.	Ourscamp – vallée de l'Oise – Noyonnais Nord	87
21.	Forêt de Hez – Bois des Côtes	89
22.	Bois des Côtes – Bois de Favières et de plaine	91
23.	Forêt de Hez – Bois de Mont et de plaine	93
24.	Cuesta du Bray de part et d'autre de l'A 16	95
25.	Forêt de Thelle - Lyons	97



Corridors	(1) Niveau d'enjeu écologique	(2) Fonctionnalité 2012
1. Compiègne – Laigue	NI	EN
2. Compiègne – Villers-Cotterêts	NI	VU
3. Villers-Cotterêts – Ermenonville	NI	EN
partie plaine de Lévignen -Bois du Roi		
4. Villers-Cotterêts – Ermenonville	NI	EN
partie Bois du Roi-Versigny		
5. Laigue – Ourscamp	NI	VU
6. Saint-Gobain – Coucy-Basse	NI	EN
et autres continuités à Saint-Gobain		
7. Chantilly – Halatte	NI	CR
8. Compiègne – Villers-Cotterêts	NI	VU
couloir vallée de Vandy		
9. Villers-Cotterêts – Automne	NI	EN
10. Bioponts en rattrapage sur l'A 1 et le TGV	NI	RO
pour restaurer les continuités écologiques de Chantilly – Halatte		
- Ermenonville		
11. Coucy-Basse – Ourscamp	NI	CR
12. Compiègne – Halatte	NI	Couloir Ouest = RO
		Couloir Est = CR
13. Ermenonville – Bois de Saint-Laurent	N	EN
14. A la limite sud de l'Oise et dans le Val d'Oise	N	EN
15. Villers-Cotterêts – Savières – Tardenois	N	VU
16. Halatte – marais de Sacy	R	EN
17. Halatte – marais d'Houdancourt – bois de plaine	R	EN
18. Laigue – Thiescourt	R	EN
traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine - Nord		
19. Ourscamp – Thiescourt	R	EN
traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine - Nord		
20. Ourscamp – vallée de l'Oise – Noyonnais Nord	R	EN
21. Forêt de Hez – Bois des Côtes	R	CR
22. Bois de Côtes – Bois de Favières et de plaine	R	EN
23. Forêt de Hez – Bois de Mont et de plaine	R	EN
24. Cuesta du Bray	R	EN
de part et d'autre de l'A 16		
25. Forêt de Thelle – Lyons	R	EN

⁽¹⁾ Niveau d'enjeu écologique : NI = National-International ; N= National ; R = Régional

VU = vulnérable

Critères : évolution de fréquentation par la faune/existence de couloirs variantes/largeur du corridor/cumul de menaces

Tableau. Niveaux de valeur écologique et de fonctionnalité en 2012 des corridors interforestiers sud-picards

Critères : surfaces forestières reliées/position par rapport au centre du système
(2) Niveau de fonctionnalité 2012 : RO = récemment occulté; CR = en danger critique; EN = en danger;

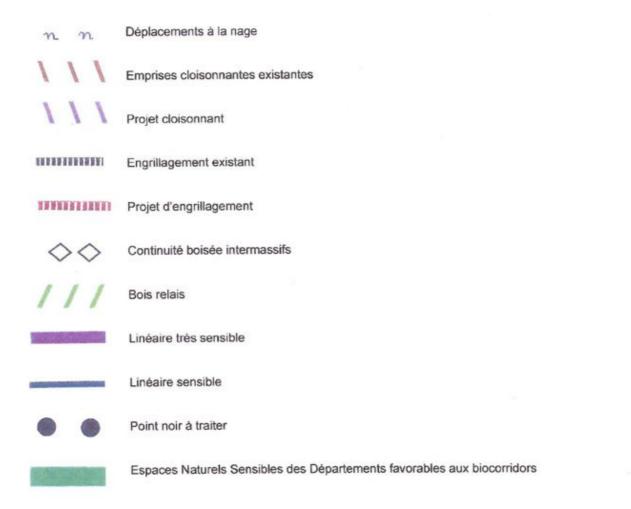
LEGENDE DES CARTES DE DÉTAIL (1/25 000 ET 1/35 000)

Réalisation : Gérard et Paul TOMBAL

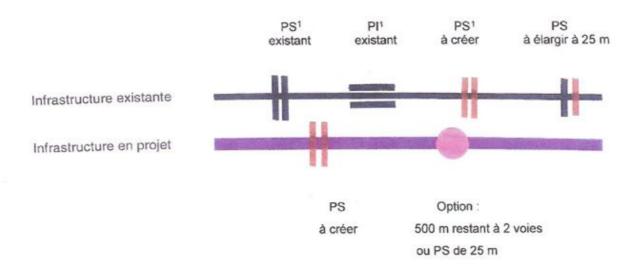
ZONES INTER OU PERI-DOMANIALES D'ÉCHANGES DE BIODIVERSITÉ

Niveau de conservation-restauration souhaitable

National	
	Secteur très menacé
	Secteur menacé ou potentiellement menacé
Régional	
	Secteur très menacé
1 1	Secteur menacé ou potentiellement menacé
Couloirs écol	ogiques
	Existant très important
	Existant important
000	Coupé à réhabiliter très important
	Coupé à réhabiliter important
-X	Détruit récemment
Autres éléme	nts
	Urbanisation à maîtriser spécialement
1 100 100 100 100 10	Axe très important de déplacements grande faune
I DOG TOTAL SOME SHAPE THE	Voie importante de déplacements grande faune
-	Voies de déplacements grande faune à réhabiliter



PASSAGES FAUNE OU BIOPONTS EXISTANTS OU SOUHAITABLES



¹ PS = passage supérieur ; PI = passage inférieur ; S = spécifique ; M = Mixte

1. BIOCORRIDOR COMPIEGNE - LAIGUE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Compiègne et de Laigue.
- Communes concernées: Choisy-au-Bac, Compiègne, Rethondes, Berneuil-sur-Aisne, Saint-Crépin-aux-Bois, Trosly-Breuil.
- Occupation du sol: Bois privés, anciennes gravières mises en eau, cultures, villages, rivière Aisne.
- ➤ <u>Infrastructures linéaires</u> : N 31 (Compiègne Soissons), rivière Aisne.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- Niveau de valeur biologique **National International irremplaçable** et au **centre** du continuum forestier au Nord de Paris ou sud-picard.
- La zone Natura 2000 (ZPS) « Massif de Compiègne et de Laigue » englobe le centre du corridor. A proximité (1 km) la ZSC des Beaux-Monts.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison biologique entre la forêt de Compiègne (14 000 ha) et Laigue (4 000 ha).
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, végétaux protégés et continuités d'habitats forestiers proclimaciques, alluviaux, de lisières, de milieux ouverts.

4. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

Ce biocorridor unique est **très agressé** :

- La très importante **extension routière et industrielle** de Compiègne Est et Choisy-au-Bac Ouest, a entraîné récemment la destruction du couloir interdomanial de Choisy-au-Bac Ouest : avec quelles réductions d'impact et quelles compensations légales ?
- ➤ Les passages à travers l'urbanisation linéaire de Choisy Le Francport se sont fermés depuis peu (par exemple suite à l'extension du cimetière) avec quelles réductions d'incidence ?
- Un projet de stade nautique existe au Carandeau, où il apparaît incompatible et illégal compte tenu de l'importance de niveau National-International de la continuité écologique interdomaniale de Compiègne-Laigue, la plus importante du continuum forestier Nord de Paris, parce que centrale dans le méga-écosystème.

Les 2 sites du projet (rive gauche et rive droite) coupent, pour la faune terrestre, le couloir Ouest du corridor Compiègne - Laigue, orienté NE - SO, depuis le Parc du Francport jusqu'au Buissonnet. Ce couloir est parcouru par les cerfs et sangliers sur terre ou à la nage dans la rivière Aisne sur plus d'1 km (trame verte et bleue du corridor et défense indispensable des espèces).

Les 2 sites du projet couperaient respectivement l'un 13% (0,75 km sur 5,75 km), l'autre 17% (1 km sur 5,75 km) de l'ensemble de la continuité écologique Compiègne - Laigue entre le Buissonnet et Trosly. La réalisation du projet serait négative pour le paysage et l'écosystème alluvial lui-même : bassins artificiels, aménagements sportifs et publics, milieu semi-urbain, pollutions diverses.

Cet aménagement serait illégal car contraire au Code de l'urbanisme Art L 110 et suiv. et au Grenelle 2 TVB : « préserver la biodiversité par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

A l'encontre de ce projet, il s'agit en effet de favoriser ici la présence et la migration interforestières des espèces des zones Natura 2000 adjacentes (ZPS Compiègne - Laigue) ou proches (ZSC des Beaux Monts). La solution légale est l'évitement et la recherche de sites de moindre impact que celui du corridor interdomanial le plus important du continuum forestier Nord de Paris.

> En cas de mise à 4 voies de la N 31 entre Compiègne et Trosly-Breuil, 3 Passages Supérieurs Spécifiques de 40 m de large grande et petite faune proportionnés aux enjeux de ce corridor seraient nécessaires pour limiter l'importante coupure prévisible (voir les positionnements souhaitables sur carte).

Quelques propositions:

- a) **Biopont Ouest.** Passage Supérieur Spécifique 40 m de large grande et petite faune.
- I. Il serait évidemment beaucoup plus efficace sur la ligne directe entre les carrefours des Loups et du Terrier à Renard, où l'infrastructure serait en tranchée (altitude 40 à 55 m.)
- Mesure d'accompagnement capitale : **enlèvement de la glissière** de la route actuelle lors de la mise en service.
- II. Pour un positionnement à 200 m à l'Ouest du carrefour du Terrier à Renard, enjambant la 4 voies et la route actuelle, l'axe de déplacement est également très utilisé mais moins favorable que l'hypothèse I.

Dessus plat du tablier prolongé de 2 demi-cercles de 26 m de rayon de part et d'autre , au même niveau au-delà des culées (visibilité des animaux de l'autre côté nécessaire à l'efficacité, sur le principe du passage - faune d'Epfig, Bas-Rhin), talus d'accès 3/1 tout autour ; parapets ne dépassant pas 1,30 m surmontés d'un grillage de 1,20 m, ces parapets ne dépassant pas l'aplomb des chaussées et prolongés par une clôture de 2,50 m évasée au maximum aux entrées puis reliée à la clôture de l'infrastructure placée le plus près possible des chaussées pour laisser les talus aux animaux ; piège à traces en sable de 4 m de large au centre ; haie d'arbustes indigènes en ligne à 1 m des parapets puis prolongée le long de la clôture grillagée et des évasements d'entrées.

- b) <u>Biopont centre</u> à 200 m à l'Ouest de la MF du Pont de Berne sur la seconde voie de déplacement majeure. Passage Supérieur Spécifique 40 m de large grande et petite faune. Le passage enjambant les 3 voies de transport (2 x 2 voies, route actuelle, voie ferrée) peut être construit sur le type décrit en a) II.
- c) <u>Biopont du Mont St-Marc</u>. Passage Supérieur Spécifique 40 m de large grande et petite faune.

2 possibilités:

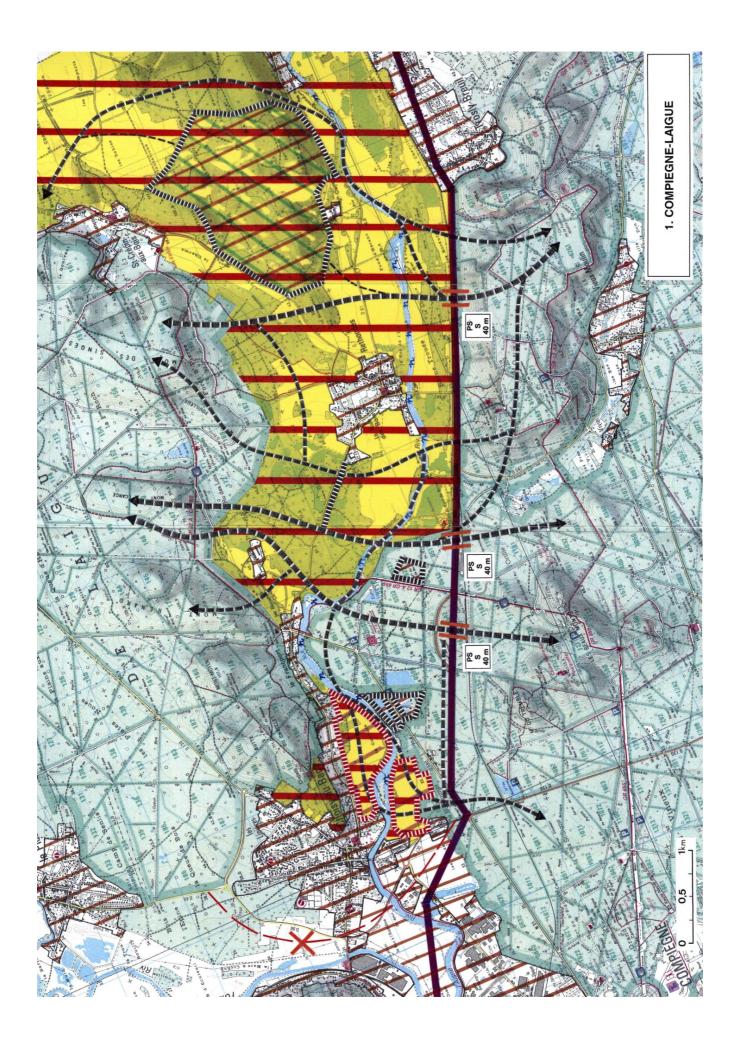
- ou l'enjambement continu des 3 voies de transport du S au N, route actuelle, voie ferrée, 4 voies. Rachat d'1 ha à l'entrée du passage faune côté N.
- ou repousser la 4 voies au Nord de la ligne électrique en assurant au moins 100 m entre la rampe d'accès au passage et la voie ferrée, espace conditionnant l'utilisation correcte de l'ouvrage par les animaux. Rachat d'1 ha de chaque côté de l'ouvrage, nécessaire à son bon fonctionnement.
- d) Passage inférieur mixte hydraulique faune du Ru de Berne (4 m de haut, 8 m de large).
- ➤ Engrillagement le long de la route de Rethondes au Francport. Un grillage de chasse de 1,40 m de haut barrant le corridor dans son axe détruit significativement la continuité écologique pour les grands animaux
 - déplacements normaux : entrave et diminution des passages (cerf), blocage complet en plein centre (sanglier, chevreuil) portant sur les animaux les plus mobiles assurant le rôle essentiel d'un grand corridor, le brassage génétique dans un site d'importance Nationale-Internationale.
 - déplacements pendant la chasse : entrave ou piège (cerf, chevreuil, sanglier) diminuant les défenses de ces mêmes animaux importants biologiquement.

Les cerfs traversent difficilement une route bordée d'un obstacle. Leur difficulté à intégrer circulation et saut d'une glissière ou d'un grillage même de 1,40 m fait que ces secteurs sont rarement franchis.

L'engrillagement ancien du parc de Sainte-Claire (Saint-Crépin-aux-Bois, Berneuil, Rethondes) crée une importante rupture de continuité à l'Est du corridor.

En outre, d'anciennes gravières privées intradomaniales sont clôturées (Carandeau). Les continuités boisées du corridor doivent être valorisées (C.U. Art. L110 et suiv. Grenelle 2 TVB). La loi de 1976 exige pour tout aménagement à forte incidence, étude d'impact, évitement ou réductions d'impact proportionnées et efficaces.

> Un suivi écologique et juridique précis et urgent du SCOT et des PLU ainsi que la prise de mesures appropriées devraient permettre de maîtriser l'évolution de cet espace capital.



2. BIOCORRIDOR COMPIEGNE – VILLERS-COTTERÊTS couloir plaine de Palesne

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Compiègne et de Retz.
- Communes concernées : Pierrefonds (60), Morienval (60), Retheuil (02).
- Occupation du sol: Grande culture céréalière. Une liaison boisée existe, utile à la petite faune: l'ancienne voie ferrée. La partie de cette voie ferrée située à l'Ouest de Brassoir sur 1250 m constitue une parcelle de la forêt de Compiègne (n°6394). Il serait souhaitable de donner un statut de protection à la partie située entre Brassoir et la forêt de Retz.

 La grande faune transite non pas par cette bande mais à travers l'intervalle agricole et ce couloir est de toute première importance. Il se ramifie en 3 branches dont la plus empruntée est directe à l'Ouest.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

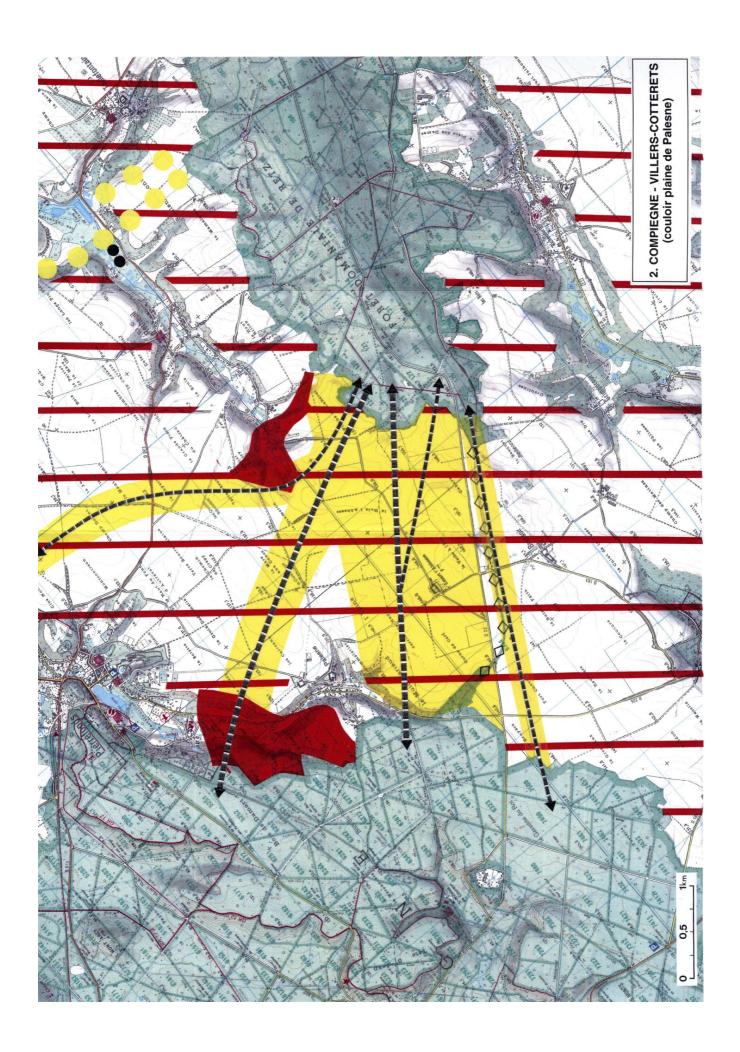
- Niveau de valeur biologique **National-International** parce que reliant 2 des plus grandes surfaces forestières appartenant à la puissance publique dans le continuum à dominante forestière Nord de Paris (ou sud-picard).
- Des zones Natura 2000 importantes existent à proximité de part et d'autre : en Compiègne, ZPS et ZSC, en Villers-Cotterêts, ZSC du Bois Hariez.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre la forêt de Compiègne (14 000 ha) et Retz (13 300 ha).
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Vertébrés, Invertébrés.

4. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

- **Urbanisation linéaire** le long du CD 335 entre Pierrefonds ouest et Palesne et à l'ouest de Palesne.
 - Développement de Pierrefonds à maîtriser strictement. De même pour l'extrémité ouest de Retheuil.
- **Evolution inopinée de l'espace agricole** considéré (infrastructures, implantations cloisonnantes ou isolées), éoliennes.
- Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente le corridor dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi.



3. BIOCORRIDOR VILLERS-COTTERÊTS – ERMENONVILLE partie Est plaine de Lévignen – Bois du Roi

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Villers-Cotterêts et d'Ermenonville, par le Bois du Roi.
- > Communes concernées : Ormoy-le-Davien, Lévignen, Gondreville, Bargny, Rouville, Crépy enValois, Ormoy-Villers, Boissy-Fresnoy, Betz.
- > Occupation du sol : Grandes cultures, quelques boqueteaux et une sablière à l'ouest, partie est du Bois du Roi (bois large d'environ 2 km sur 10 km jouant lui-même un rôle de biocorridor).

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- \succ Large zone Natura 2000 du Bois du Roi (ZPS) et une ENS (Espace Naturel Sensible) au sud d'Ormoy-Villers.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- > Liaison biologique entre la forêt de Retz (13 300 ha domaniaux) et d'Ermenonville (3 280 ha domaniaux) par le Bois du Roi (2 000 ha privés). Le couloir Ouest entre Lévignen et Crépy est de loin le plus utilisé par la grande faune. Il est ainsi capital dans le continuum forestier Nord de Paris.
- > Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), certains Invertébrés.

3. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

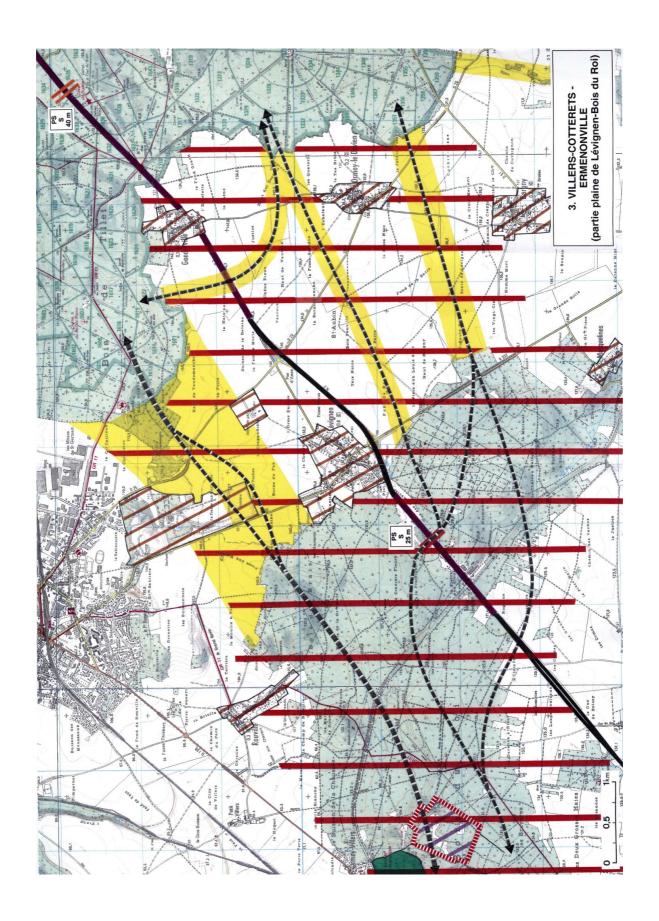
- ➤ Mise à 4 voies de la N 2. Deux passages spécifiques à grande et petite faune sont attendus, un biopont passage supérieur de 40 m de large au Tillet et un second, prévu dans la Déclaration d'Utilité Publique 2003 (passage supérieur de 25 m de large au sud-ouest de Lévignen). Ces mesures de réduction d'impact de la coupure du corridor par la N 2 ne restaureront qu'une part seulement des déplacements actuels de la faune et de la continuité biologique entre Villers-Cotterêts, le Bois du Roi et Ermenonville. D'autres restrictions impactent gravement le couloir principal situé à l'ouest de Lévignen.
- > La carrière de sable avec enfouissement de Crépy s'est allongée vers le sud pour ne laisser que 550 m tout contre Lévignen, coupant le biocorridor dans son axe essentiel figuré sur la carte ci-jointe. La réhabilitation légale de la carrière passe par la restauration de cet axe majeur : cette restauration serait nécessaire dans des délais déterminés. La programmation de la réhabilitation de la carrière constitue le point capital de la remise en état du corridor. Une récupération significative serait obtenue si les 350 m les plus au Sud de la carrière actuelle étaient restitués aux passages en rendant accessibles les fronts d'exploitation par des cheminements adoucis.

Le dépôt de gaz implanté au Nord de Lévignen interfère lui aussi négativement avec ce couloir de plaine.

En dernière minute, on annonce un projet d'extension de cette carrière dans la zone la plus sensible vers le dépôt de gaz avec engrillagements!

Espérons que l'étude d'impact (réhabilitation de la carrière avec rétablissement des passages) soit à la hauteur de l'enjeu de ce corridor de niveau National-International.

- > Un autre **projet de carrière avec enfouissement de déchets** au centre du Bois du Roi couperait celui-ci sur une partie notable de sa largeur et diminuerait ainsi notablement les déplacements de l'ensemble de la faune forestière entre Villers-Cotterêts et Ermenonville. Mesures de réduction d'impact souhaitables à la hauteur de l'effet surajouté de coupure portant sur l'ensemble écosystémique Villers-Cotterêts Bois du Roi Ermenonville.
- ➤ De surcroît, un **axe routier structurant nouveau** est en projet : la **liaison N 31 N2** entre Estrées-Saint-Denis, Chevrières, Verberie Est, contournement Sud de Crépy, échangeur N 2/D 25. Ce projet est peu compatible avec la préservation du couloir Centre du corridor Compiègne Halatte, indispensable suite à la destruction du couloir Ouest.
- ➤ Une haie arborescente de liaison pourrait être aménagée en plaine sur 1,75 km entre la Garenne du Moine et Vaudemanche (La Monnie), réhabilitant la continuité pour la petite faune et matérialisant l'axe majeur de déplacement grande faune. Elle pourrait être l'une des mesures communes possibles de réduction-compensation aux importants impacts portés sur ce couloir majeur Ouest (carrières, entrepôt gaz, N 2).
- > Il y aurait lieu d'inclure de façon précise et urgente le corridor et les bioponts prévus dans le SRCE, les SCOT et PLU, et d'en assurer le suivi.



4. BIOCORRIDOR VILLERS-COTTERÊTS – ERMENONVILLE partie Bois du Roi – Versigny

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre le Bois du Roi et la forêt d'Ermenonville.
- ➤ <u>Communes concernées</u>: Versigny, Baron, Fresnoy-le-Luat, Nanteuil-le-Haudouin, Montagny-Sainte-Félicité.
- > Occupation du sol : Grande culture, bois privés formant continuité.

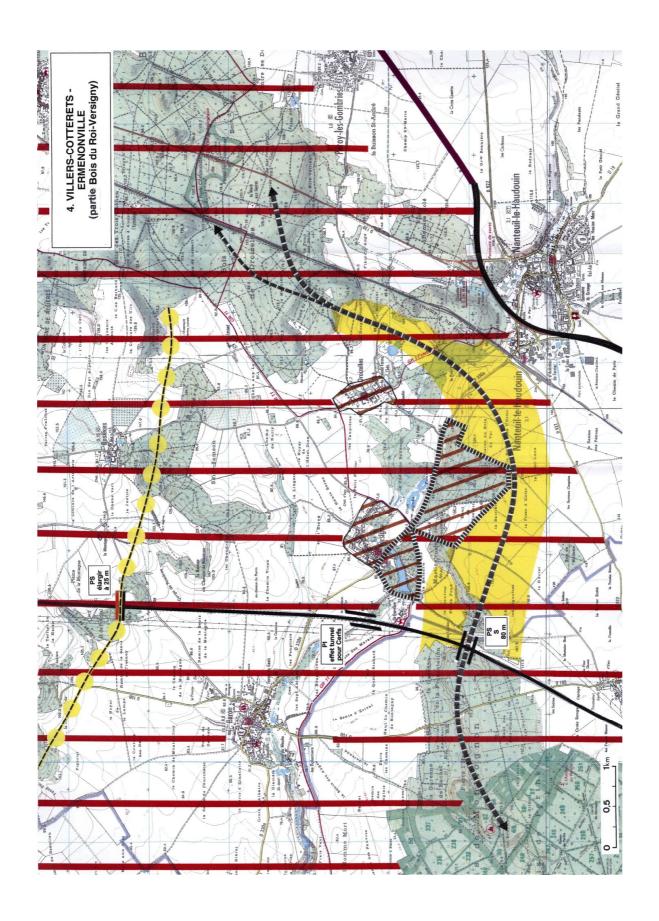
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS)

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- > Liaison mammalienne fondamentale entre la forêt d'Ermenonville (3 300 ha domaniaux), le Bois du Roi (2000 ha privés) et au-delà, la forêt de Retz (13 300 ha domaniaux). Ce corridor est capital dans le continuum forestier Nord de Paris.
- ➤ Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.
- ➤ Une continuité boisée continue favorable à la petite faune existe entre le Bois du Roi et Ermenonville sur Nanteuil et Versigny.

- ➤ Le biopont de 80 m de large qui enjambe la voie TGV à Versigny est **spécialement efficace**. Le couloir biologique qui l'emprunte est capital dans le continuum Nord de Paris et sa conservation est impérative. Il contourne les bois clôturés de Versigny par le Sud, puis Droizelles par l'Est.
- ➤ Le **passage inférieur de la Nonette** (Versigny) sous le TGV (3 travées de 8 m séparées par 2 larges piliers) présente un effet tunnel rédhibitoire pour le cerf, coupant ce passage autrefois fort emprunté. Il est favorable à la petite faune et à la continuité du milieu humide.
- ➤ Le **passage supérieur de Putinval** plus au Nord est d'une efficacité très modérée pour le cerf, entre le Bois du Roi, les bois de Rosières et la forêt d'Ermenonville par Borest. Son élargissement à 25 m constituerait une mesure justifiée d'amélioration de cette liaison, également vers Halatte par Verberie ou par le rattrapage souhaitable sur l'A 1 à Ognon.
- > Des engrillagements à Versigny créent des obstacles notables pour la grande faune.
- > Un suivi permanent de ce corridor, incluant celui de Lévignen, devrait être assuré.



5. BIOCORRIDOR LAIGUE - OURSCAMP

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- > Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Laigue et d'Ourscamp.
- ➤ <u>Communes concernées</u> : Montmacq, Ribécourt-Dreslincourt, Pimprez, Chiry-Ourscamp, Saint-Léger-aux-Bois, Bailly, Tracy-le-Mont.
- > Occupation du sol: zone alluviale de l'Oise (bois et prairies inondables), cultures, bois privés non inondables, rivière Oise qui présente ici un large méandre de 3 km. Une continuité de boqueteaux et de zones humides existe côté ouest.

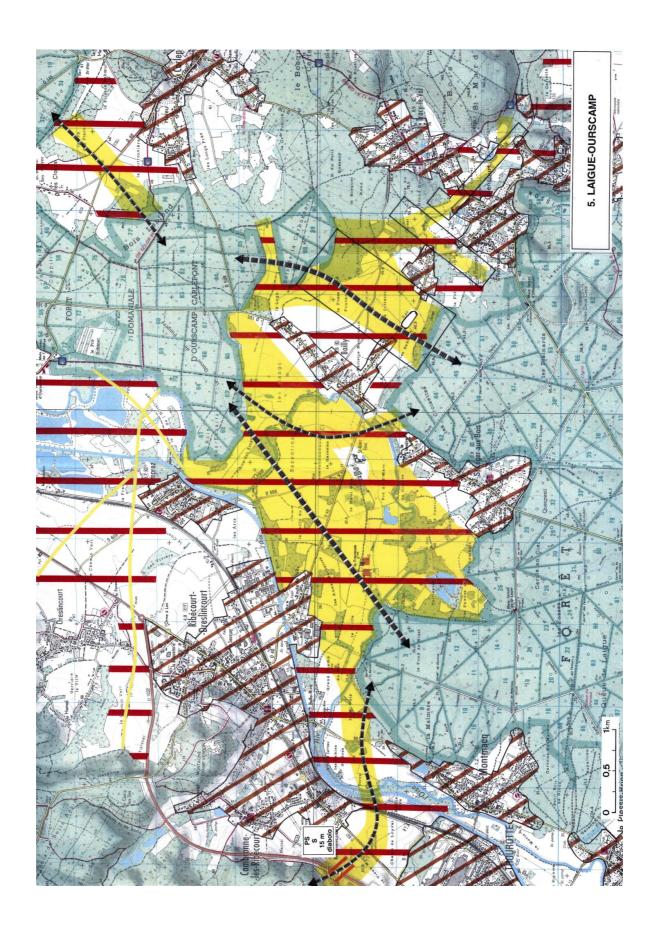
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

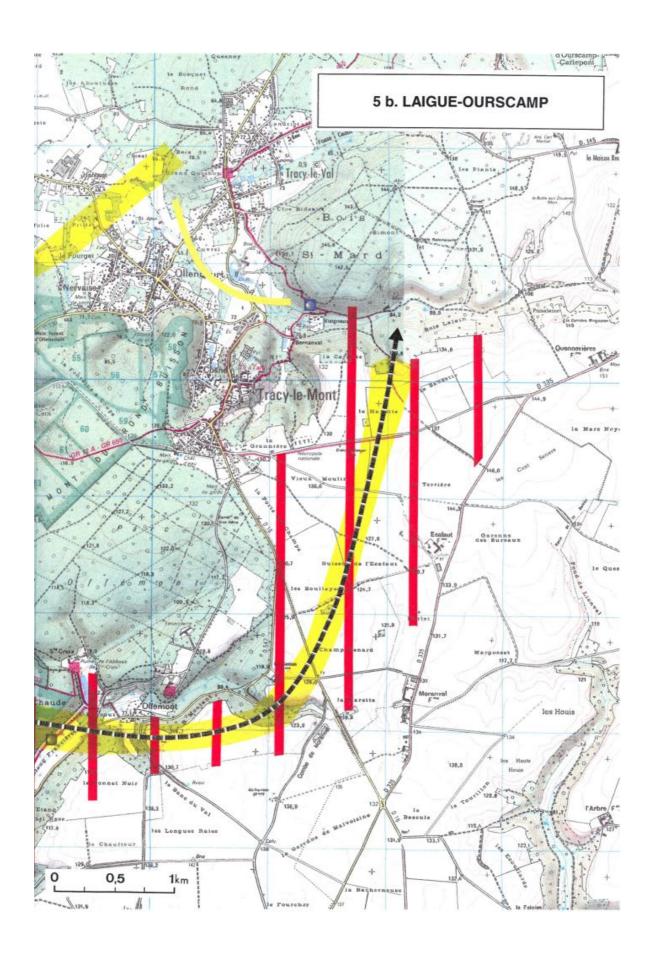
- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS) « Prairies alluviales de l'Oise » (couloir ouest du corridor).

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- > Liaison biologique entre les forêts de Compiègne Laigue (18 000 ha) et Ourscamp (2 000 ha). Un couloir Ouest essentiel, des couloirs centre rétrécis, résiduels dont surtout Bailly-Est très utilisé par la faune et un couloir Est (Tracy Le Mont Est Offémont).
- Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, végétaux en particulier alluviaux.

- ➤ Le couloir Ouest est le plus important et le mieux conservé jusqu'alors ; il doit être tout spécialement protégé dans son état actuel, notamment vis à vis des gravières.
- ➤ Urbanisation linéaire le long du CD 40 entre Bailly et Ollencourt. Mesures draconiennes et rapides à prendre pour sauver les intervalles résiduels d'intérêt primordial en raison d'importants passages de grande faune, notamment l'intervalle non inondable situé entre Ollencourt et Bailly, spectaculairement utilisé par les cerfs malgré son rétrécissement (200 m), dû à des constructions récentes.
- > Un **projet de carrières** en zone alluviale existe depuis mai 2012 sur Pimprez. Il est notoire que ces exploitations d'alluvions créent des plans d'eau très défavorables aux déplacements de la grande faune, dégradent le paysage et le milieu alluvial dans son ensemble : friche industrielle définitive, pollutions diverses, utilisation ultérieure de l'espace difficile à maîtriser. L'exploitation de ce site détruirait une partie essentielle de ce corridor interdomanial de niveau National-International et dégraderait significativement le continuum forestier Nord de Paris.
- > Un suivi permanent de ce corridor capital devrait être assuré.





6. BIOCORRIDOR SAINT-GOBAIN – COUCY-BASSE et autres continuités à Saint-Gobain

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans les départements de l'Aisne, autour de la forêt domaniale de Saint-Gobain.
- ➤ <u>Communes concernées</u>: Folembray, Verneuil-sous-Coucy, Coucy-la-Ville, Coucy-le-Château, Bassoles-Aulers, Brancourt-en-Laonnois, Prémontré, Suzy, Cessières, Bucy-les-Cerny, Fresnes, Septvaux, Brie, Fourdrain, Saint-Nicolas-aux-Bois, Fressancourt, Bertaucourt-Epourdon, Saint-Gobain, Deuillet, Servais, Amigny-Rouy, Barisis, Sinceny, Pierremande.
- Occupation du sol: cultures, bois privés, vallées avec marais boisés (ruisseau du Ménil de Septvaux à Servais, ruisseau de la Bovette de Saint-Nicolas-aux-Bois à Fourdrain, marais de Salency et étangs Hubert-Pont à Prémontré, ruisseau du Bordet de Prémontré à Brancourt), buttes-témoins boisées (Mont des Veaux, Butte du Sauvresis, Mont-Kennedy), coteaux boisés et prairies inondables de l'Oise, landes de Versigny, tourbière et marais boisé de Cessières, coteau calcaire de la Vallée du Bas-Rosière.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- Zones Natura 2000 (ZPS) « Prairies alluviales de l'Oise », « Massif forestier de Saint-Gobain », ZSC « Forêt de Saint-Gobain », Réserve Naturelle des Landes de Versigny, Réserve Naturelle du Mont des Veaux, Réserve Naturelle de la Tourbière de Cessières.

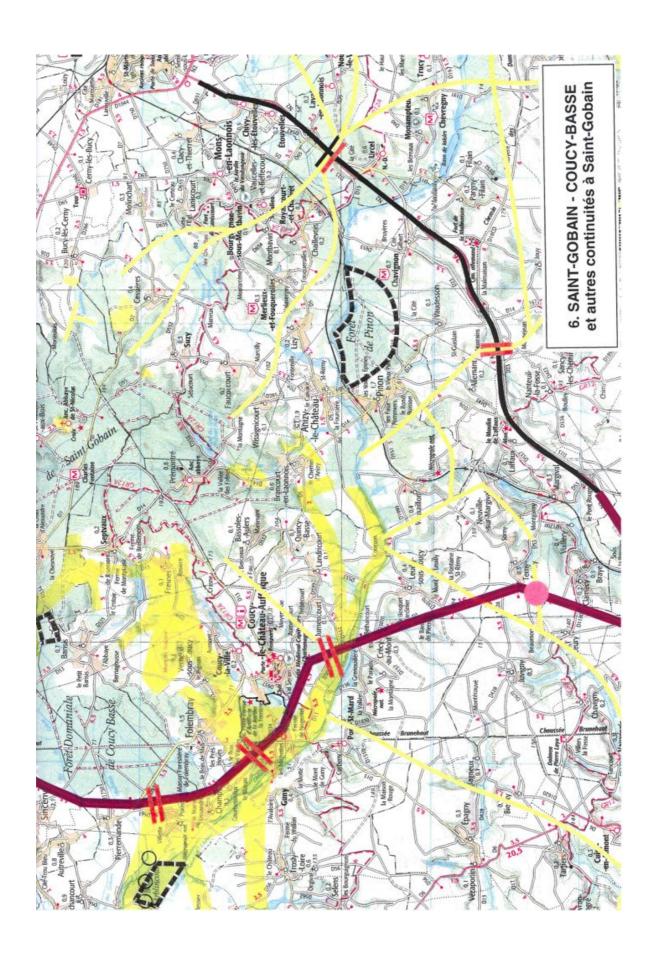
3. FONCTION ECOLOGIQUE

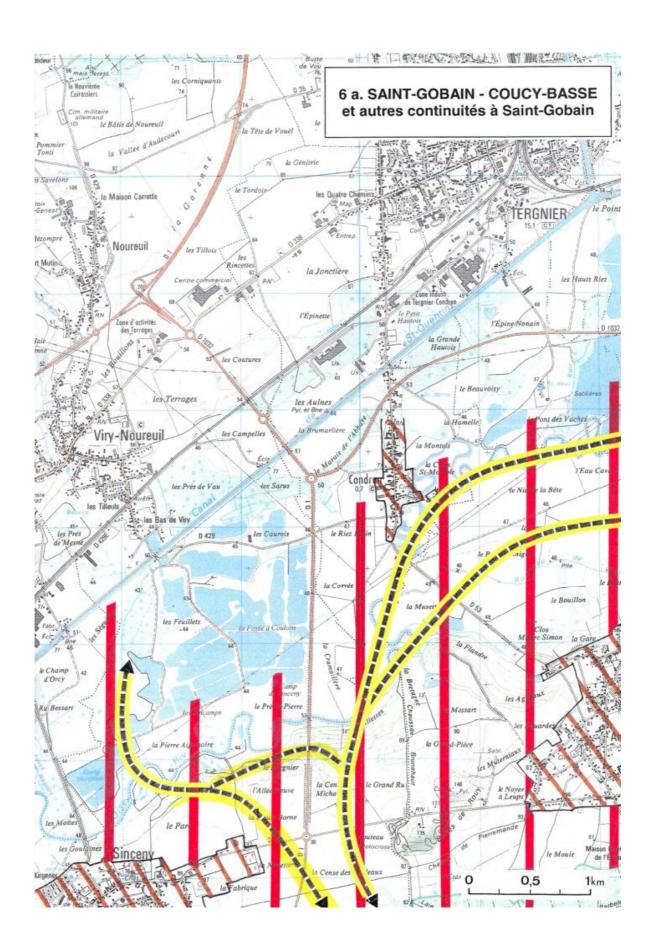
- Liaison biologique entre la forêt domaniale de Saint-Gobain (10 000 ha) et la forêt de domaniale Coucy-Basse (2 000 ha) avec 2 couloirs essentiels :
 - a) l'un allant de Barisis-Nord à l'intervalle Saint-Gobain Septvaux comprenant des bois domaniaux ou privés et des interstices agricoles (passage du « Poteau de Septvaux »),
 - b) l'autre allant de Folembray Nord à Fresnes, comprenant la plaine du Mont de Rosière et les lisières boisées de Verneuil, Normézières et Bas-Rosière (passage de Rosière).
- Liaisons biologiques périphériques à Saint-Gobain :
 - au nord-ouest, vers la vallée de l'Oise ;
 - au nord-est, vers les bois privés de Monceau-les-Leups ;
 - à l'est, vers la tourbière de Cessières et les bois du sud-Laonnois ;
 - au sud-est, vers la vallée de l'Ailette et les bois du Soissonnais (Chemin des Dames).
- Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Chat forestier, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, végétaux des divers milieux spécialisés (forêt, milieux alluviaux, tourbeux, landes, coteaux calcaires).

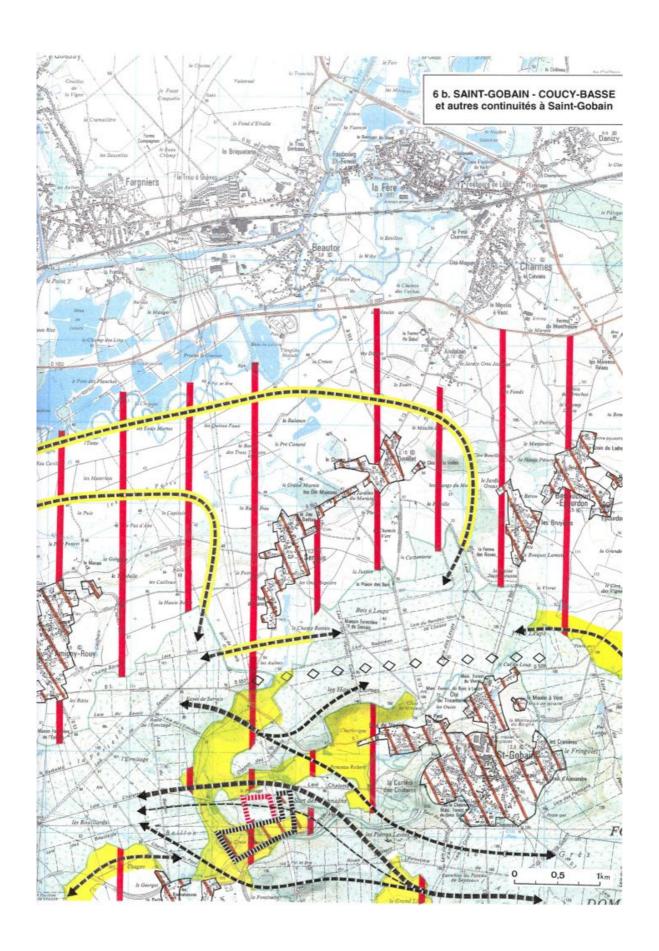
4. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

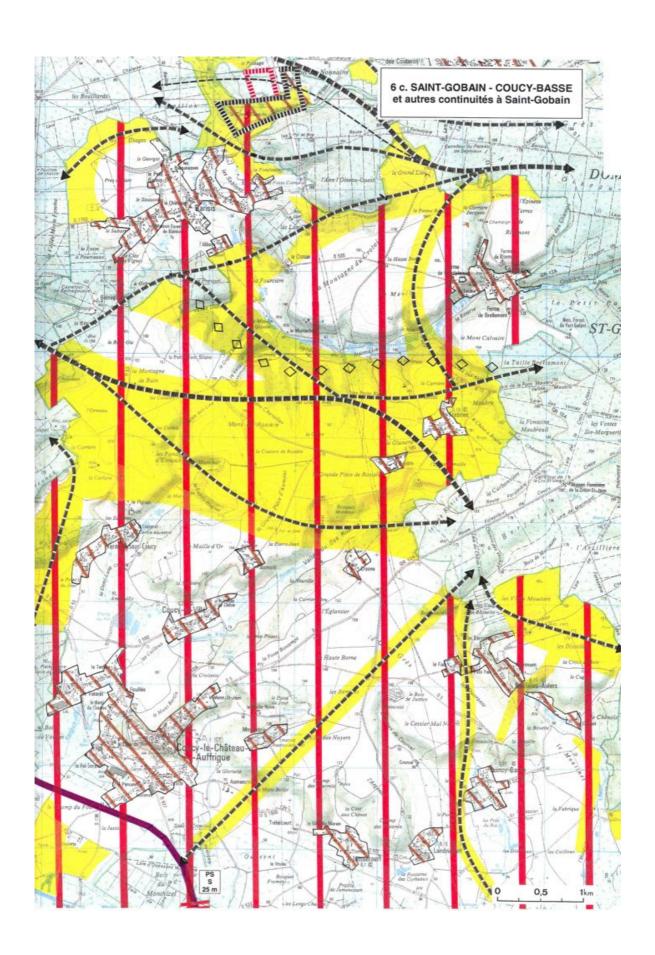
> Urbanisation le long du CD 14 entre Prémontré et Brancourt. Les plans d'urbanisme doivent maîtriser l'extension de Brancourt dans ces espaces très sensibles (voir carte jointe).

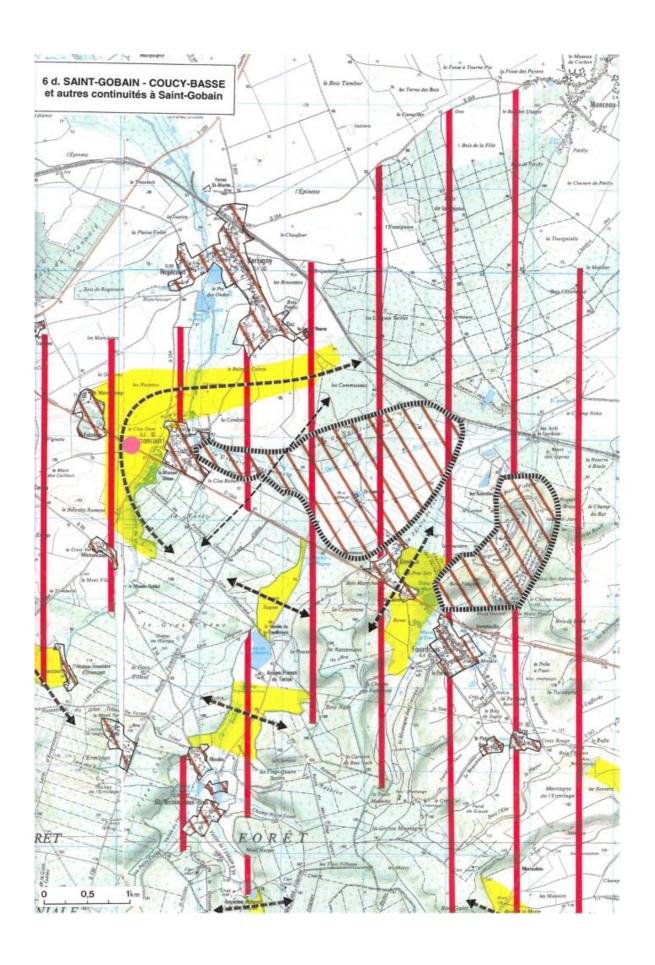
- > Le ruisseau du Ménil (« Normézières » et « Marais de Briquenet », sur 8 km de Septvaux à Servais) est en majeure partie transformé en un chapelet d'étangs clôturés (équipés de cabanons) : le milieu naturel est défiguré et les déplacements transversaux de la faune sont compromis. Les plans d'urbanisme devraient exclure d'autres implantations de ce type dans les corridors importants.
- Dans la zone de transit étroite de la « Laie Chalatte », entre Coucy-Basse et Saint-Gobain, un **cumul d'engrillagements** (étangs privés, enclos agricole, grillage de régénération forestière) a transformé ce corridor vital en véritable parcours du combattant pour la faune. L'ONF, qui maîtrise 1/3 de la largeur de ce corridor étroit devrait honorer son engagement national de gestion écologique des forêts qui lui sont confiées en ménageant un passage de 50 m non clôturé le long de la laie Chalatte.
- ➤ L'engrillagement à fins cynégétiques du domaine de Saint-Lambert (Fourdrain) a coupé le passage direct entre la forêt de Saint-Gobain et les bois privés de Versigny Monceau-les-Leups. La faune doit maintenant contourner Fressancourt par l'ouest (zone agricole du Mont Rouge, à préserver d'aménagement et d'urbanisation). Concernant la D 1044 à cet endroit, si mise à 2 x 2 voies, option : ou 500 m maintenus à 2 voies sans glissières ou passage supérieur 25 m et reboisement d'1 ha de chaque côté.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente ces corridors dans le SRCE, les SCOT et PLU, et d'en assurer le suivi.

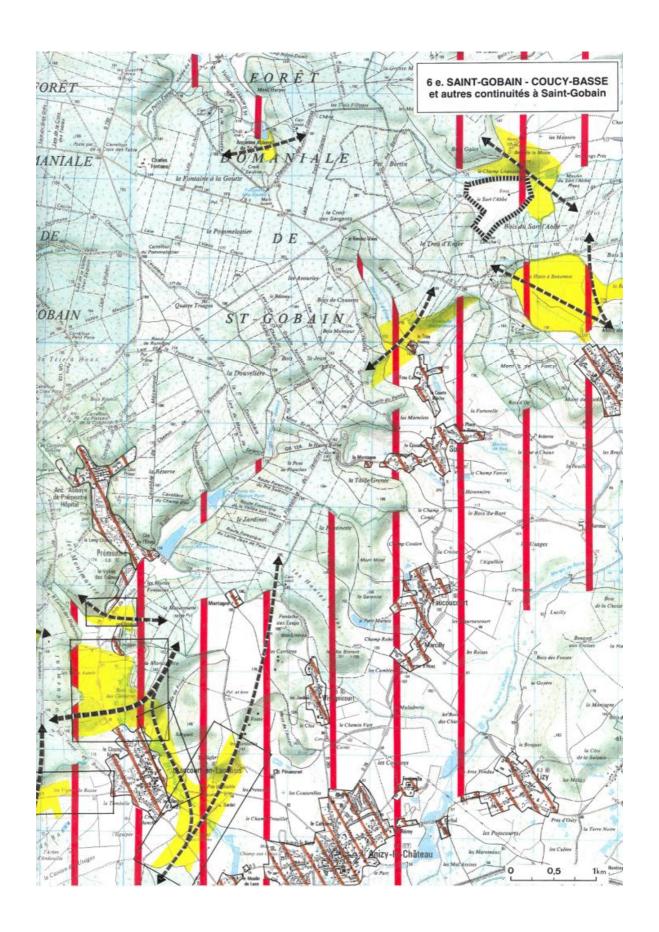












7. BIOCORRIDOR CHANTILLY - HALATTE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Chantilly et d'Halatte.
- ➤ <u>Communes concernées</u>: Avilly-Saint-Léonard, Courteuil, Vineuil-Saint-Firmin, Apremont, Aumont, Senlis.
- > Occupation du sol: Bois privés, cultures, golfs à Vineuil-Saint-Firmin et Apremont. Une certaine continuité boisée favorable à la petite faune existe, notamment une petite vallée au nord-ouest de Courteuil (vallée Pannier) et en bordure ouest de Senlis.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS), Mont Alta (ZSC)
- Parc Naturel Régional « Oise-Pays de France »

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre la forêt de Chantilly (6 300 ha) et Halatte (4 300 ha).
 - Au niveau de la vallée de la Nonette existent 2 voies essentielles de déplacement des cerfs
 - à l'ouest d'Avilly-Saint-Léonard (voie majeure),
 - à l'est d'Avilly-Saint-Léonard le long de Senlis.
 - Aux abords d'Halatte, 3 voies essentielles traversent la D 1330
 - · au Bois du Lieutenant, voie centrale,
 - près de la base de Creil,
 - au Nord de Senlis.
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

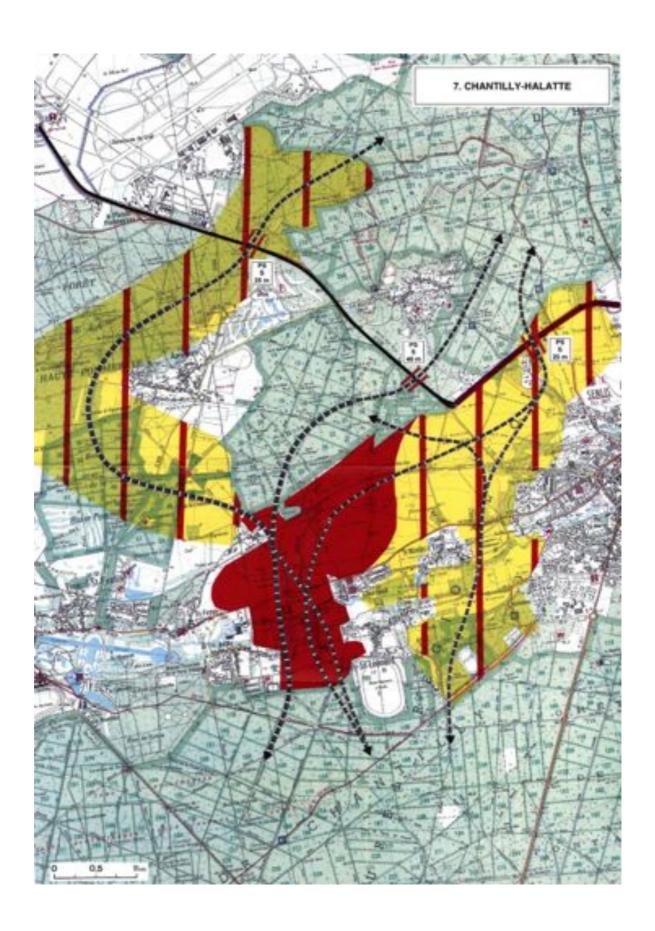
4. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

- ➤ **Urbanisation** le long du CD 924 entre Vineuil-Saint-Firmin et Courteuil.
- > Clôtures imperméables en zone très sensible. Grillage tout au long du marais de la Nonette, clôtures électriques (prairies pour chevaux) dans l'intervalle d'Avilly-Saint-Léonard, Courteuil et Saint-Firmin.
- ➤ Des aménagements fauniques sérieux manquent et devraient être impérativement entrepris au niveau de la D 1330 à 4 voies. Le Droit de l'Aménagement exige, en cas de construction par tronçons de l'infrastructure, une étude globale de la coupure sur l'ensemble de l'écosystème Chantilly Halatte et sur le corridor biologique d'importance Nationale-Internationale pour définir les besoins en bioponts.

3 bioponts sont nécessaires :

 \bullet Deux d'entre eux très importants devraient être construits en rattrapage sur les 2 tronçons déjà mis à 4 voies :

- l'un entre le Bois du Lieutenant (face au Bois de la Vidamée) et le Bois Renard, central, le plus important : passage supérieur spécifique grande et petite faune de 40 m de large ;
- l'autre près de la base de Creil entre la Route des Suisses et la Route de Malassise : passage supérieur spécifique grande et petite faune de 25 m de large.
- Le 3ème, un passage supérieur spécifique grande et petite faune de 25 m situé à l'ouest dans le prolongement de la Route d'Aumont, s'avère nécessaire compte tenu du nombre de cerfs traversant t ce tronçon routier projeté à 2 x 2 voies, en transitant entre Chantilly et Halatte.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente ce corridor de niveau National-International et les bioponts souhaitables dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi.



8. BIOCORRIDOR COMPIEGNE – VILLERS-COTTERÊTS Couloir vallée de Vandy

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, entre les forêts domaniales de Compiègne et de Retz.
- Communes concernées: dans le département de l'Oise: Saint-Etienne-Roilaye, Chelles, Hautefontaine, Croutoy, Pierrefonds; dans le département de l'Aisne: Retheuil, Taillefontaine, Mortefontaine.
- Occupation du sol: Grande culture, bois et marais privés, pelouses calcaires de haute qualité floristique, faunistique et paysagère. Une très belle continuité naturelle existe grâce à un enchaînement de 3 milieux dans la vallée du Ru de Vandy (zones humides, coteaux calcaires, boisements).

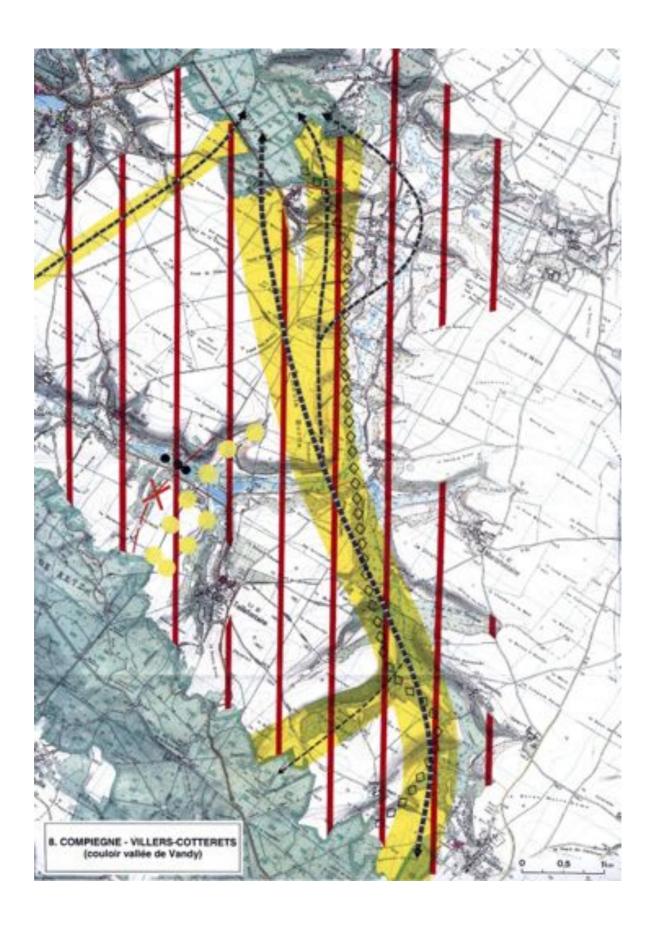
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- A proximité, zone Natura 2000 (ZPS) de la forêt de Compiègne

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique majeure entre la forêt de Compiègne (14 000 ha) et Villers-Cotterêts (13 300ha).
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, végétaux des 3 milieux.

- > Obstruction du passage le long du CD 973, suite au creusement d'étangs de pêche clôturés avec cabanons, entre Retheuil et Taillefontaine dans un couloir important avec perte d'une continuité notable.
 - Réduction d'impact souhaitable : restaurer latéralement une continuité.
- > Des **clôtures** agricoles fixes et saisonnières ferment la quasi-totalité de la lisière domaniale. D'autres clôtures coupent transversalement à Marival.
- ➤ **Urbanisation** de Vivières Ouest à maîtriser et clôtures à optimiser : ménager un passage forêt vallée sur la route de l'Essart au niveau de la cote 141,6.
- > Un **suivi** de ce corridor devrait être assuré **au niveau interdépartemental** pour garantir la cohérence de ce corridor biologique à très haut niveau de valeur.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente le corridor dans le SRCE, les SCOT et PLU.



9. BIOCORRIDOR VILLERS-COTTERÊTS - AUTOMNE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise entre les 2 branches de la forêt de Villers-Cotterêts, la forêt de Compiègne et de part et d'autre de la N2 mise progressivement à 4 voies.
- Communes concernées
- pour l'Aisne : Coyolles, Haramont, Largny-sur-Automne, Villers-Cotterêts
- pour l'Oise : Bonneuil en Valois, Eméville, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Morienval, Russy-Bémont, Vauciennes, Vaumoise, Vez
- Occupation du sol

Vallées et marais de l'Automne et de ses affluents, bois privés, coteaux calcaires, cultures.

• Infrastucture linéaire : N 2 Paris – Soissons

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGES DE PROTECTION

- Niveau de valeur biologique **National-International** au centre du continuum forestier Nord de Paris.
- A proximité, zones Natura 2000 : ZSC forêt de Retz (Bois Hariez) et Vallée de l'Automne.
- ZNIEFF et ZICO forêt de Retz.

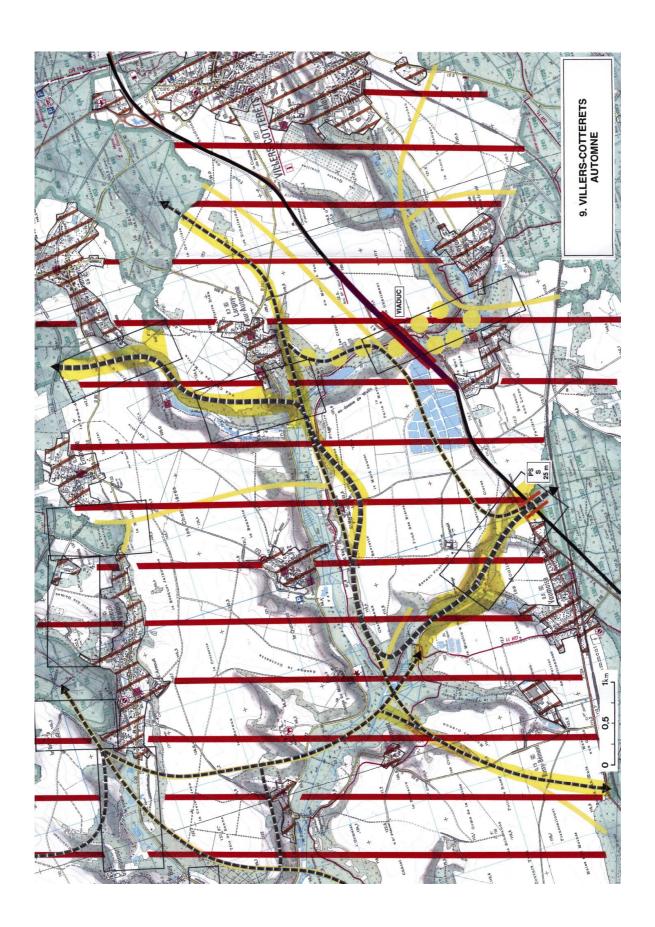
3. FONCTION ECOLOGIQUE

- \bullet Liaison faunique Retz Sud Retz Nord Forêt de Compiègne traversant la vallée de l'Automne et la N 2
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés

- Lorsque la N 2 sera mise à 4 voies (programmation 2015) la faune ne traversera essentiellement que par le passage supérieur spécifique grande et petite faune de Vaumoise, large de 25 m, qui s'ouvre directement sur la vallée de l'Automne. Les voies du corridor Retz Sud Automne se ramifient ensuite dans les vallées vers Russy-Bémont et Vez Largny pour rejoindre la branche Nord à Bonneuil et Haramont. Sept sites sont à préserver scrupuleusement de l'habitat linéaire : Bonneuil Ouest, Eméville Ouest, Haramont Ouest, Largny Ouest, Vaumoise Est,Vauciennes Est, Coyolles Nord.
- Le biopont spécifique grande faune devra être aménagé pour être le plus efficace possible : parapets opaques de seulement 1,30 m de haut, surmontés d'un grillage de 1,20 m et seulement à l'aplomb des chaussées pour éviter l'effet répulsif de couloir-piège pour le cerf; profil de dessus plat dépassant les culées (voir passage d'Epfig, Bas-Rhin); sol: 0,80 m à 1 m d'épaisseur identique à celui de l'environnement (sol brun limoneux), semé d'une prairie fauchée 1 ou 2 fois par an ; haies formées de ligneux naturels, plantés en ligne à 1 m des parapets ; grillages de 2,50 m aux évasements du passage et au bord de l'infrastructure, le plus près possible des chaussées pour laisser les talus aux animaux.
- Tout spécialement, le biopont de Vaumoise devra être bien inséré : reboisement d'1,50 ha côté Nord et <u>réduction des glissières au minimum nécessaire</u> le long de la D 1324 entre Flaucourt et

Vaumoise. Il est impossible pour les cerfs d'intégrer circulation et saut de glissière : ils ne peuvent dès lors plus traverser. Le tronçon optimal pour la sécurité des usagers de l'actuelle N 2 (visibilité) et pour le passage des animaux se situe entre 142 m et 192 m à l'Est de l'entrée de Vaumoise. Un contrat corridor devrait être établi au NO de la N 2 actuelle pour y prévenir une évolution agricole incompatible avec les passages de faune (clôtures, vergers, pépinières, maraîchages).

- La partie Est du futur viaduc de Vauciennes doit être dès à présent étudiée pour essayer d'y accueillir des passages de faune :
 - arrêt de l'urbanisation de Coyolles en haut de côte, trouver une solution pour les obstacles éventuels, réduction future des glissières de l'actuelle N 2 dans l'axe du passage ;
 - arrêt de l'urbanisation de Vauciennes Est pour essayer de restaurer le passage en fond de vallée avec résorption des obstacles éventuels et des glissières.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente le corridor et le biopont programmé dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi.



10. BIOPONTS EN RATTRAPAGE SUR L'A1 ET LE TGV Pour restaurer les continuités écologiques de CHANTILLY - HALATTE - ERMENONVILLE

Les Orientations Nationales du Grenelle 2 (Guide 3 p. 18 et 19) de juillet 2010, prévoient à l'intention des décideurs « la préservation et la remise en état des continuités écologiques sur les grandes infrastructures de l'Etat et de ses Etablissements Publics, en particulier sur les infrastructures existantes ».

- Des ouvrages de franchissement de rattrapage s'avèrent en effet indispensables pour remettre en état les solidarités biologiques majeures mais détruites dans l'écosystème des 3 Forêts (Chantilly-Halatte-Ermenonville).
- Occupation du sol : Grandes forêts, bois privés formant continuité, cultures interstitielles, grande culture et boqueteaux dans la plaine du Valois (Senlis-Crépy).

1. VALEUR NATURELLE

- Niveau de valeur biologique: **National-International**, forêts ouvertes au public et situées entre 30 et 55 km du centre de Paris.
- Zone Natura 2000 : ZSC de part et d'autre de l'A 1, prairies humides et marais, landes sèches en forêts de Pontarmé-Ermenonville. ZSC du Mont Pagnotte et du Mont Alta en Halatte.

2. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaisons écologiques capitales entre ces 3 grandes forêts et vers les autres forêts du continuum Nord de Paris. L'autoroute A 1 (construite dans les années 60) et le TGV Nord (dans les années 90) réduisent les échanges biologiques entre ces forêts d'importance Nationale-Internationale. L'enjeu de ces échanges est élevé vu le grand nombre de milieux, d'espèces animales et végétales concernées dont les mammifères.
- Espèces concernées : Cerf, sanglier, chevreuil, petits Mammifères dont Chiroptères, Reptiles, Batraciens, Invertébrés, et habitats spécialisés : forestiers, landes, landes tourbeuses, marais.

3. IMPACTS ET REMEDES SOUHAITABLES

a. **Coupure** en plein centre **par l'autoroute** A 1 de l'écosystème de Chantilly (6 000 ha) - Ermenonville (5 000 ha publics et privés). Les divers ouvrages de franchissement existants ont une fonctionnalité faible à très faible. Il y a coupure de la population de grands cervidés et de la continuité écologique du site de la Butte aux Gens d'Armes, classé Natura 2000 ZSC « Landes ». Le niveau National et européen des échanges de biodiversité entre Chantilly et Ermenonville y justifie un passage supérieur de 50 m de large restaurant la continuité sol-végétation-faune.

<u>Communes concernées</u> : Secteur de la Butte aux Gens d'Armes : Fontaine-Chaalis, Mont-l'Evêque, Thiers-sur -Thève, Pontarmé.

b. A l'Est de la forêt d'Halatte, sur la commune d'Ognon un PS 35 m de **rattrapage** sur l'autoroute A 1 et d'autre part un **élargissement** à 25 m du PS de Putinval sur le TGV Nord permettraient de réhabiliter les connexions coupées entre Halatte, Ermenonville et le Bois du Roi (par la double chaîne de bois relais allant de Rosières à Montépilloy). La liaison Halatte - Mont Cornon - Compiègne serait très améliorée par un élargissement à 25 m du PS agricole du chemin de Rully-Chamicy à Huleux avec reboisement d'1 ha de part et d'autre.

L'écosystème des 3 Forêts, d'importance Nationale, a été fragmenté et isolé progressivement par l'aménagement et l'urbanisation. Une perte grave et actuelle est celle du couloir Ouest du corridor Halatte - Compiègne passant par la zone alluviale de l'Oise (notamment en raison du projet de Paris - Oise lié au Canal à Grand Gabarit : plate-forme multimodale de Longueil-Ste Marie). Légalement, des mesures de réduction d'impact portant sur l'ensemble de l'écosystème proportionnées et efficaces doivent compenser ces pertes de continuités majeures.

Communes concernées:

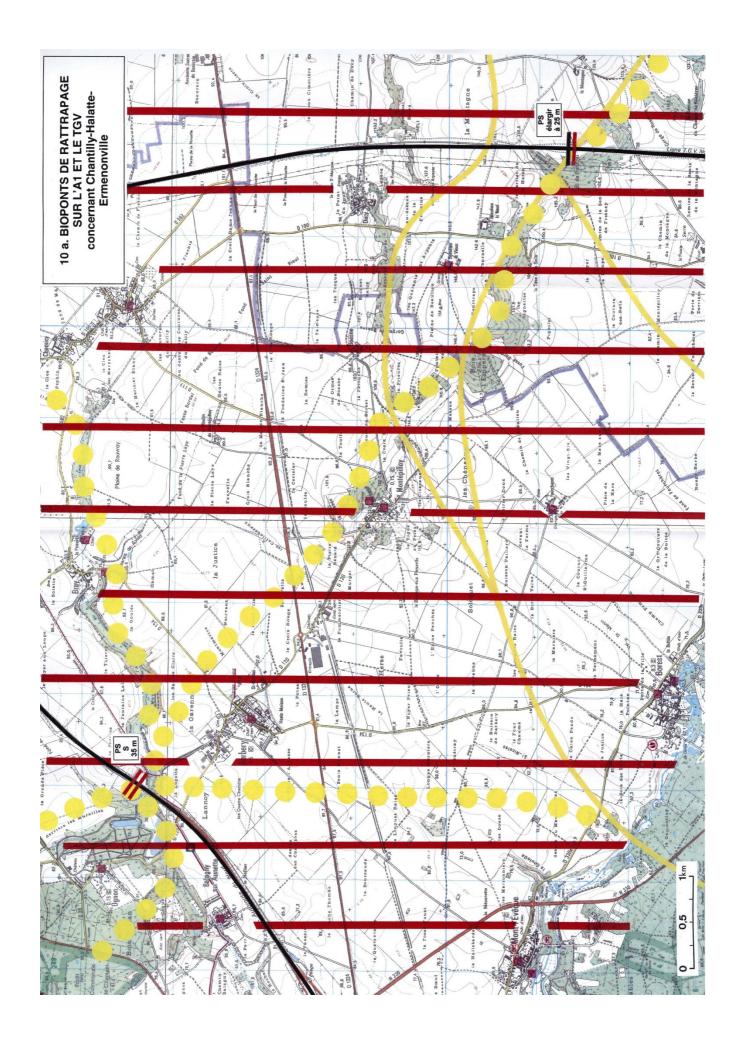
Secteur Nord, lisière Est d'Halatte et plaine du Valois : Barbery, Baron, Borest, Chamant, Fresnoy-le-Luat, Montépilloy, Mont-l'Evêque, Néry, Ognon, Rosières, Rully.

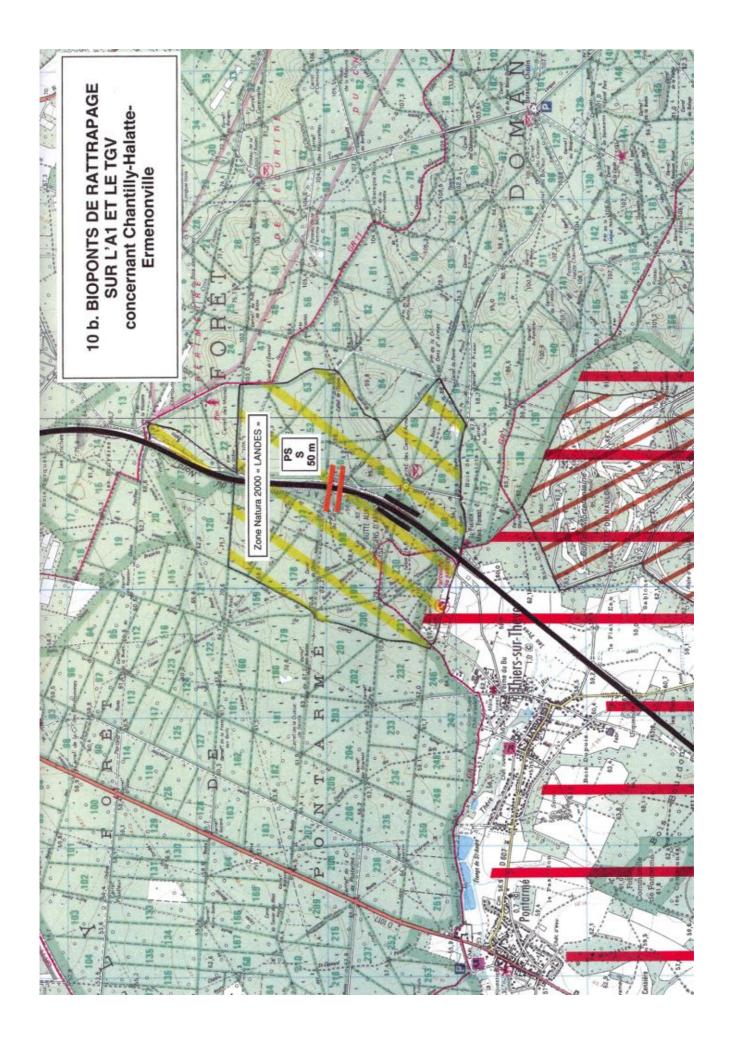
- c. Au sud, entre La Chapelle-en-Serval et Fosses, se trouve un corridor écologique notable traversant la D 1017 et les 2 voies ferrées (dont l'une en projet d'augmentation de trafic avec la LGV Picardie-Roissy). Le passage des cerfs (présents de part et d'autre) pourrait être réhabilité :
- > grâce à la restauration de la traversée de la voie ferrée LGV (PS 25 m) et d'un reboisement d'1 ha de part et d'autre de ce passage ;
- \triangleright grâce à un passage supérieur de 35 m de large en rattrapage sur l'A 1 à 500 m au sud de l'intersection A 1/D 118.

Communes concernées:

Dép.60 : La Chapelle-en-Serval, Plailly ; dép. 95 : Survilliers Nord.

> Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente les corridors et bioponts souhaitables dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi.





11. BIOCORRIDOR COUCY-BASSE – OURSCAMP

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, entre les forêts domaniales de Coucy-Basse – Saint-Gobain et d'Ourscamp-Carlepont.
- Communes concernées: 14 dans l'Aisne (Bichancourt, Pierremande, Champs, Trosly-Loire, Saint-Aubin, Saint-Paul-aux-Bois, Manicamp, Quierzy, Besmé, Camelin, Bourguignon-sous-Coucy, Blérancourt, Marest-Dampcourt, Abbécourt) et 10 dans l'Oise (Sempigny, Noyon, Varesnes, Brétigny, Caisnes, Cuts, Pontoise-les-Noyon, Baboeuf, Béhéricourt, Apilly).
- Occupation du sol: zone alluviale de l'Oise: bois et prairies inondables, cultures, bois non inondables (zones privées), anciennes gravières mises en eau.
- ➤ <u>Infrastructures linéaires</u>: CD 1 (Saint-Quentin-Soissons), canal de l'Oise à l'Aisne (de l'Ailette), canal latéral à l'Oise.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

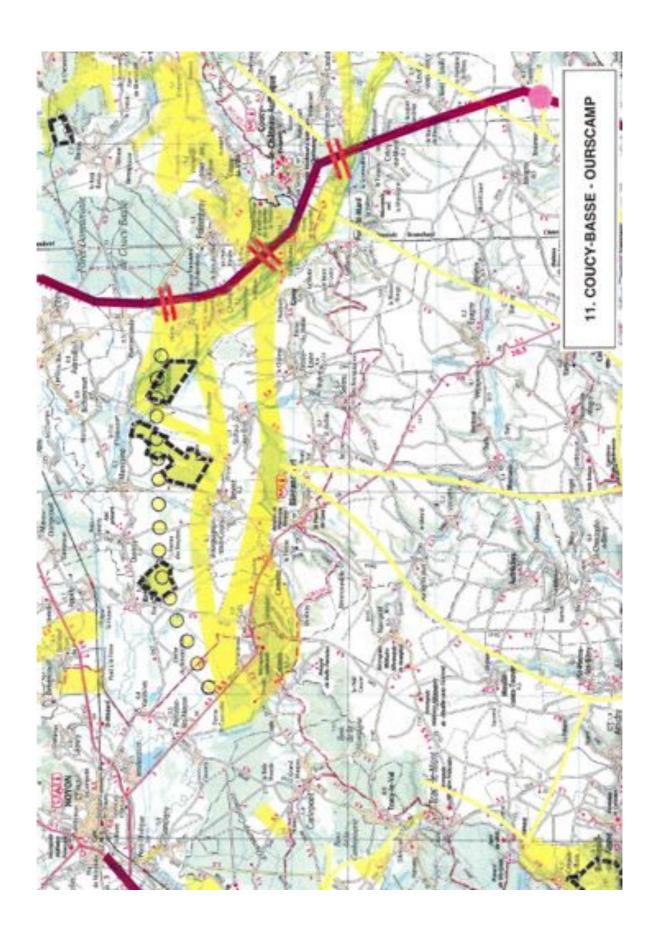
- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS) « Prairies alluviales de l'Oise », au Nord du corridor.

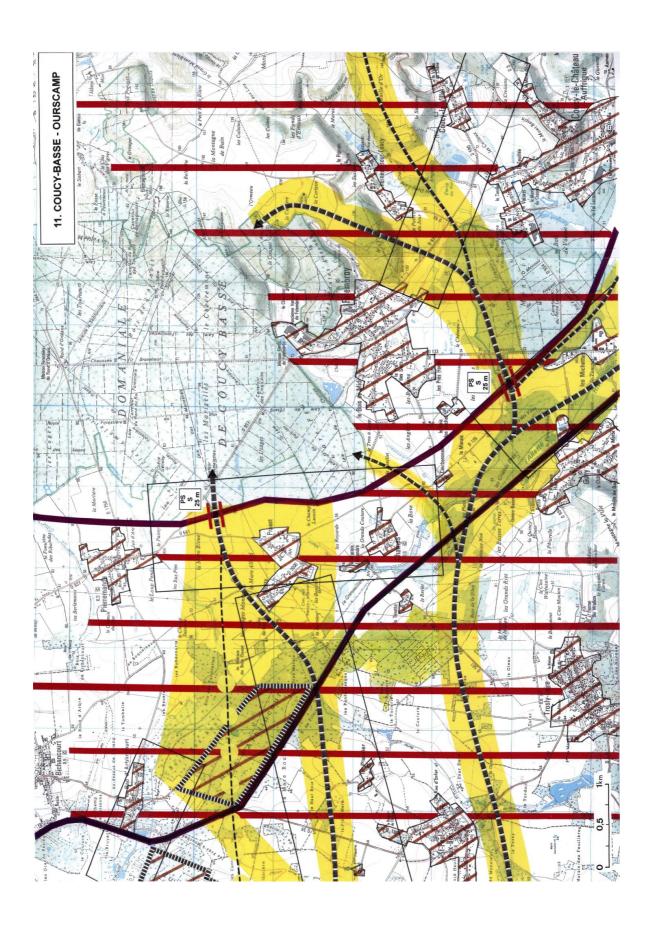
3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre les forêts de Coucy-Basse et Saint-Gobain (13 000 ha), et celle d'Ourscamp-Carlepont (2 000 ha), aboutissement de l'écosystème de la forêt de Compiègne et du continuum forestier nord de Paris. Continuités naturelles liées aux boqueteaux en zone sèche et aux zones humides.
- Espèces et groupes concernés : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ **Mise à 4 voies, à terme, du CD1** notamment à Pierremande, qui sera préjudiciable à l'intervalle Pierremande Champs. Ce secteur, menacé aux lisières sud de la forêt de Coucy-Basse, est un maillon indispensable du corridor biologique interdépartemental joignant le système forestier de Compiègne-Laigue à celui de Saint-Gobain.
 - **3 passages supérieurs** de 25 m de large doivent être nécessairement prévus en cas de mise à 4 voies :
 - > entre Pierremande et Praast au droit du carrefour des Tailles Amelettes, essentiel pour le corridor Coucy-Ourscamp; rachat et reboisement d'1 ha côté ouest pour assurer le bon fonctionnement du passage;
 - > au Bois du Montoir au lieu-dit « les Huit Arpents » desservant à la fois les 2 côtés du Montoir et le corridor Coucy-Ourscamp; rachat d'1 ha de part et d'autre du passage pour assurer son fonctionnement; l'élargissement serait préférable côté nord de manière à laisser au minimum un passage de 125 m entre le hameau des Michettes et le rond-point de la D1.
 - ➤ au Bois du Monthizel à 175 m au nord de l'intersection D 1/D 532, desservant les 2 côtés du Monthizel et l'axe de la vallée de l'Ailette.

- En cas de non construction de ces ouvrages de franchissement, 3 tronçons de 500 m devront être laissés à 2 voies sans glissières, centrés sur les 3 sites indiqués.
- ➤ Engrillagement à fins cynégétiques de bois relais (Bois d'Arblaincourt, de Manicamp, de Fève, de Brétigny): les continuités boisées du corridor méritent d'être valorisées et négociées avec les propriétaires; au minimum, revoir les grillages en ménageant des passages efficaces dans l'axe capital d'origine.
- L'aménagement insuffisant des berges dégradées du canal de l'Oise à l'Aisne (palplanches infranchissables), de Bichancourt à Pinon cause chaque année la mort par noyade de plusieurs dizaines de grands mammifères (Cerf, Sanglier, Chevreuil). Une réhabilitation sérieuse des zones dangereuses par l'installation de remontées pour la faune serait nécessaire.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente le corridor et les bioponts souhaitables dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi (à l'échelle interdépartementale).





12. BIOCORRIDOR COMPIEGNE – HALATTE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- > Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales de Compiègne et d'Halatte.
- Communes concernées: Roberval, Rhuis, Verberie, Saint-Vaast-de-Longmont, Saintines, Néry.
- Occupation du sol: grandes cultures, lisières forestières, tronçons étroits de la vallée de l'Automne, bois privés. 4 ouvrages: le viaduc de Roberval sous l'autoroute A1, le viaduc du TGV enjambant l'Oise et les 2 tunnels du TGV dans la côte de Verberie.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

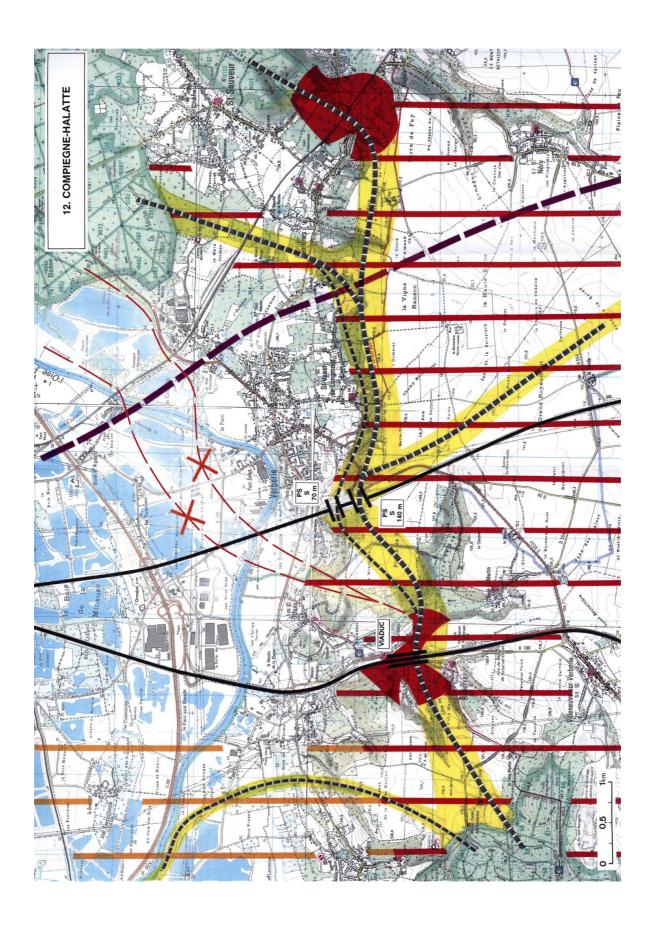
- ➤ Niveau de valeur biologique **National-International**.
- ➤ Zones Natura 2000 : ZPS et ZSC « Vallée de l'Automne » ; ZPS et ZSC proches d'Halatte et Compiègne.
- Parc Naturel Régional « Oise Pays de France »

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison biologique entre les forêts domaniales de Compiègne (14 400 ha) et d'Halatte (4 300 ha).
- > Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, continuités d'habitats (forêts alluviales, de ravins et thermophiles, coteaux calcaires).

- Le couloir Ouest situé à l'ouest de Verberie, passant sous le viaduc du TGV sera détruit de manière irréversible par le projet Paris-Oise lié au canal à grand gabarit Seine-Nord. Des mesures de réduction et de compensation significatives pour les déplacements de la grande faune doivent être reportées dès à présent sur les couloirs Centre et Est du corridor Compiègne-Halatte et sur les bioponts de rattrapage souhaitables dans la plaine du Valois, améliorant la liaison vers Compiègne (Ognon sur A 1, Rully sur le TGV Nord).
- Une étude et des mesures urgentes seraient nécessaires pour conserver ce qui reste de ce corridor zoologique à partir des franchissements clés (viaduc de l'A1 et tunnels du TGV). Il faut conserver, restaurer, réorganiser et pérenniser ce couloir faunique encore fonctionnel et de valeur Nationale-Internationale, joignant deux très grands massifs forestiers domaniaux français et conditionnant la cohérence du continuum forestier nord-parisien.
- Les couloirs restants Centre et Est doivent être tout spécialement préservés et valorisés. Ils ont un tronc commun E/O comprenant le versant d'exposition Nord de l'Automne et une bande de plaine adjacente de 750 m de large. Un corridor SE-NO venant du Mont Cornon s'y branche au nord de Verberie au lieu-dit « Bellevue ».

- > Il y a lieu, de toute urgence, de favoriser la circulation animale et les continuités d'habitats sous le **viaduc de Roberval surtout**, et sur les **2 tunnels du TVG** en haut et en bas de la côte. Les abords de ces sites, très utilisés par la faune, pourraient être minutieusement maîtrisés et gérés dans ce but, avant qu'ils ne soient irrémédiablement modifiés.
 - L'urbanisation de Roberval (commune du PNR « Oise Pays de France ») doit être spécialement maîtrisée au droit du viaduc pour garantir la conservation et mieux la restauration des passages de la faune, aux abords immédiats, rapprochés et éloignés du viaduc, dans un axe large traversant la commune de Roberval et contournant Carrieuse par l'Ouest. Les dépôts de grumes et de matériaux, le bac à verre pourraient être installés hors du corridor.
- Les projets d'usine d'électricité et de zone industrielle sur le plateau situé audessus de Verberie au lieu-dit « Bellevue » devraient être définitivement abandonnés. Leur réalisation diminuerait significativement le fonctionnement de la partie restante du corridor Compiègne-Halatte et compromettrait le corridor satellite bien actif Bois du Roi Mont Cornon Halatte qui s'y greffe à l'est du TGV.
- ➤ Le projet routier structurant N 31 N2 (Estrées-Saint-Denis Verberie Est Crépy-en-Valois) serait incompatible avec la préservation du couloir Centre, très étroit entre Saint-Vaast et Saintines. Outre l'impact sur les zones Natura 2000 de l'Automne, ce projet risque la destruction quasi complète du corridor Compiègne Halatte.
- > Il y a lieu d'inclure de façon précise et urgente ce corridor d'importance Nationale-Internationale dans le SRCE, les SCOT et PLU et d'en assurer le suivi.



13. BIOCORRIDOR ERMENONVILLE – BOIS DE SAINT-LAURENT

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- A la limite entre les départements de l'Oise et de la Seine-et-Marne, entre la forêt domaniale d'Ermenonville et le Bois de Saint-Laurent.
- Communes concernées: dans le département de l'Oise: Ver-sur-Launette, Plailly, Mortefontaine; dans le département de la Seine-et-Marne: Othis, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux.
- Occupation du sol: Grande culture, bois privés. L'interstice agricole est parfois étroit (sur Mortefontaine).
- > Un passage supérieur faune fonctionne sur le TGV Nord traversant le Bois de Saint-Laurent et permet à des éléments de grande faune d'aller et venir à partir du bois de Saint-Laurent jusqu'au bois de Moussy-le-Vieux.

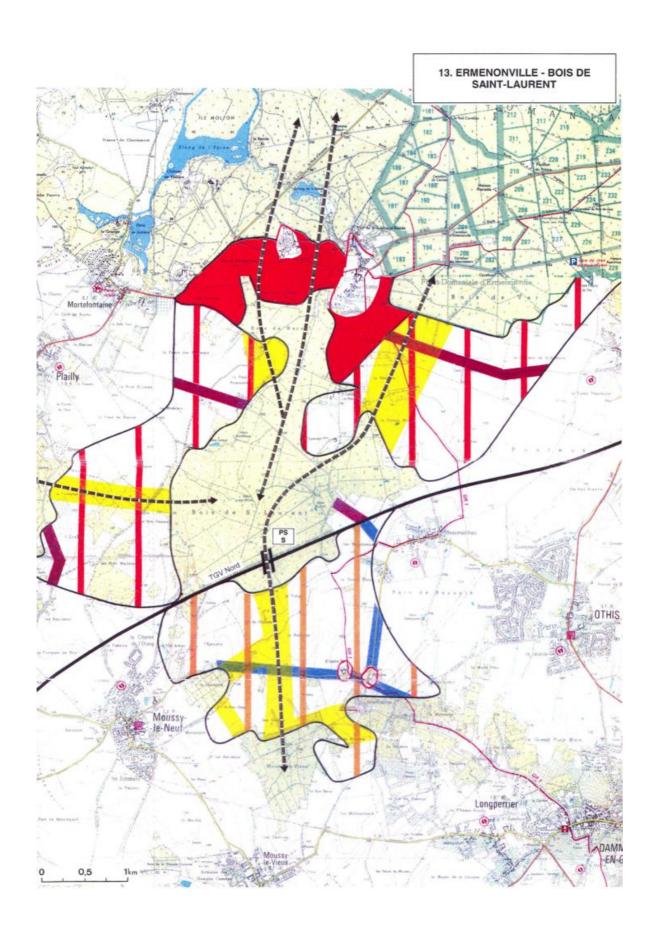
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **National** (zone nord du TGV)
- > Zone Natura 2000 (ZPS)
- Parc Naturel Régional « Oise Pays de France ».

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique notable entre la forêt d'Ermenonville (3 300 ha) et le Bois de Saint-Laurent. Le Bois de Saint-Laurent situé en région Ile-de-France est une pièce maîtresse dans l'écosystème forestier d'Ermenonville, une partie de la grande faune y habitant au moins saisonnièrement (80 cerfs et biches).
- Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- Pression urbaine extrême vu la proximité de Roissy, à juguler de manière précise dans ces habitats fauniques importants.
- > Toute **clôture**, tout **cloisonnement de l'espace**, toute utilisation contradictoire avec la libre circulation de la faune doivent y être prévenus.
- > Un suivi de ce corridor devrait être assuré.



14. BIOCORRIDOR A LA LIMITE SUD DE L'OISE ET DANS LE VAL D'OISE

On doit distinguer 3 biocorridors subdivisés pour chacun en plusieurs couloirs :

I. Biocorridor Montmorency - l'Isle-Adam

Existence de 3 bioponts inférieurs sur la N 104 et 2 couloirs à réhabiliter, l'un entre Béthemont et Villiers-Adam, l'autre entre Chauvry et Bouffémont.

Faune concernée : Mammifères sauf le cerf, Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

II. Biocorridor l'Isle-Adam - Carnelle et biopont interne à l'Isle-Adam

- 1. Couloir capital entre Maffliers et Nerville lié au biopont supérieur de 25 m de large programmé au Bois Carreau sur la N 1. Ce passage majeur pour les forêts du Val d'Oise doit être entouré d'un maximum de précautions pour assurer une efficacité technique maximale du biopont lui-même :
 - localisation là où l'infrastructure est le plus en tranchée ;
 - sol (0,80 à 1 m d'épaisseur), prairie, haies contre les parapets ;
 - parapets opaques hauts de 1,30 m au maximum surmontés d'un grillage d'1,20 m ;
 - clôture évasée au maximum aux entrées, reliée à la clôture de l'infrastructure (2,50 m), elle-même la plus proche possible des chaussées pour laisser les talus aux animaux.
 - Abords immédiats, rapprochés et éloignés les plus favorables à la grande faune (déplacements rapides) et à la petite faune ;
 - 2 ENS favorables : au sud sur Maffliers, au nord sur Maffliers et Presles.
- 2. <u>Biopont interne à l'Isle-Adam</u> coupé par la N 184.

Restauration programmée et élargissement du passage faune supérieur du Carrefour du Tremble qui devrait permettre la traversée des cerfs.

- 3. <u>Couloir résiduel à restaurer traversant l'Oise à Mours</u> puis longeant l'A 16 côté Ouest :
 - venant de l'Isle-Adam par le Bois de Cassan ;
 - venant de Carnelle entre Nointel et Presles, puis le Sud de Mours, traversée de l'Oise sous le pont de l'A 16.
 - ENS de Mours favorable à ce couloir.

III. Corridor Carnelle - Chantilly et couloir traversant l'Oise à Boran

- 1. <u>Couloir Nord entre Noisy et Asnières</u> longeant l'Oise vers le marais du Lys (fonctionnel pour la grande faune dont le Cerf et pour la petite faune). :
 - Voie essentielle vers le Bois de Bonnet et la forêt de Coye.
 - Des problèmes d'infrastructures à franchir :
 - La D 316 dans le Bois de Bonnet, restant à 2 voies sur 500 m (et sans glissières) ou PS 25 m souhaitable ;
 - La voie ferrée Coye Orry, qui aurait son trafic augmenté par le TGV : PS 25 m souhaitable.

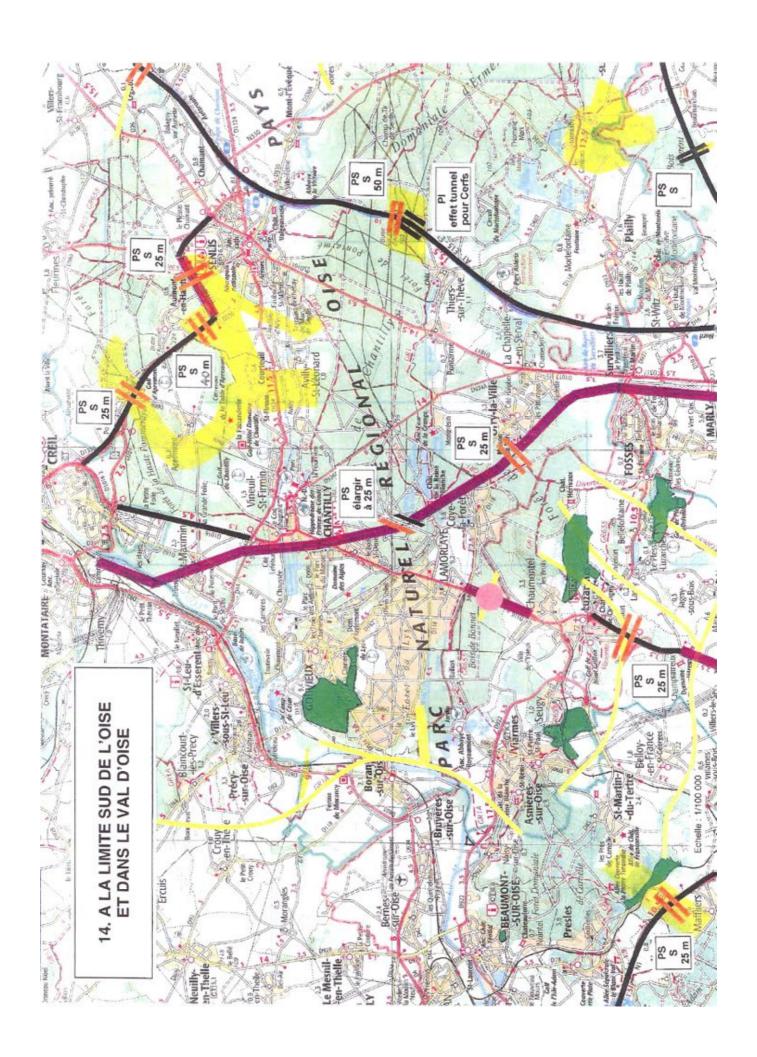
- Sur la même voie ferrée au trafic augmenté par le TGV entre Chantilly et le viaduc de Commelle, élargissement à 25 m du pont de la Route du Connétable.
 - ❖ Voie le long de l'Oise vers le Nord, rive gauche : traversée de l'Oise à Boran Nord pour les grands animaux y compris le Cerf, vers les Bois de Crouy et de Saint Michel.

ENS de Gouvieux favorable à cette voie traversant l'Oise.

- 2. <u>Couloir centre entre Viarmes et Saint-Martin-du-Tertre</u> qui contourne Luzarches par le sud (fondamental pour cerf, chevreuil, sanglier), menacé :
 - nécessiterait un PS 25 m de large sur la D 316 à Gascourt pour rejoindre la forêt de Coye entre Luzarches et Hérivaux ;
 - ENS de Viarmes et de Luzarches favorables au couloir.

3. Couloir sud

Il part de Carnelle Sud (ru de Presles), de l'ENS de Presles-Maffliers, se poursuit par une bande boisée pour passer entre Villaines et Belloy, puis Champlâtreux Sud, passage de la D 316 (maintien de 500 m à 2 voies sans glissières ou PS 25 m en cas d'élargissement à 4 voies). Rentrée en forêt de Coye entre Lassy et Luzarches ou entre Bellefontaine et Fosses. ENS de Bellefontaine favorable au couloir.



15. BIOCORRIDOR VILLERS-COTTERÊTS – SAVIERES -TARDENOIS

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- > Dans l'Aisne, c'est une dépendance de l'écosystème forestier de Villers-Cotterêts qui s'étend vers l'Est sur une vingtaine de kilomètres minimum, depuis les environs de Longpont et d'Hautwison jusqu'au Bois de Saint-Jean, plus loin les Bois d'Housse et d'Arcy, et au-delà les abords de Reims.
- > Communes concernées : Arcy-Sainte-Restitue, Billy-sur-Ourcq, Chouy, Corcy, Droizy, Faverolles, Grand Rozoy, Launoy, Le Plessier-Huleu, Longpont, Louâtre, Parcy-et-Tigny, Saint-Rémy-Blanzy, Vierzy, Villers-Hélon.
- Occupation du sol : Haute vallée de la Savières (affluent de l'Ourcq), bois privés, cultures.
- ➤ Infrastructures linéaires : D 1 mise à 4 voies par tronçons, appelant une attention particulière au niveau des passages principaux pour anticiper toute coupure, en particulier dans le Bois de Saint-Jean.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- Niveau de valeur Nationale en raison de son ampleur et de la qualité naturelle des milieux et des boqueteaux.
- > Zone Natura 2000 (ZSC) forêt de Retz (Buisson d'Hautwison et Chapeau des Cordeliers) et à l'Est, la vallée de la Muze (Batraciens et flore rares).

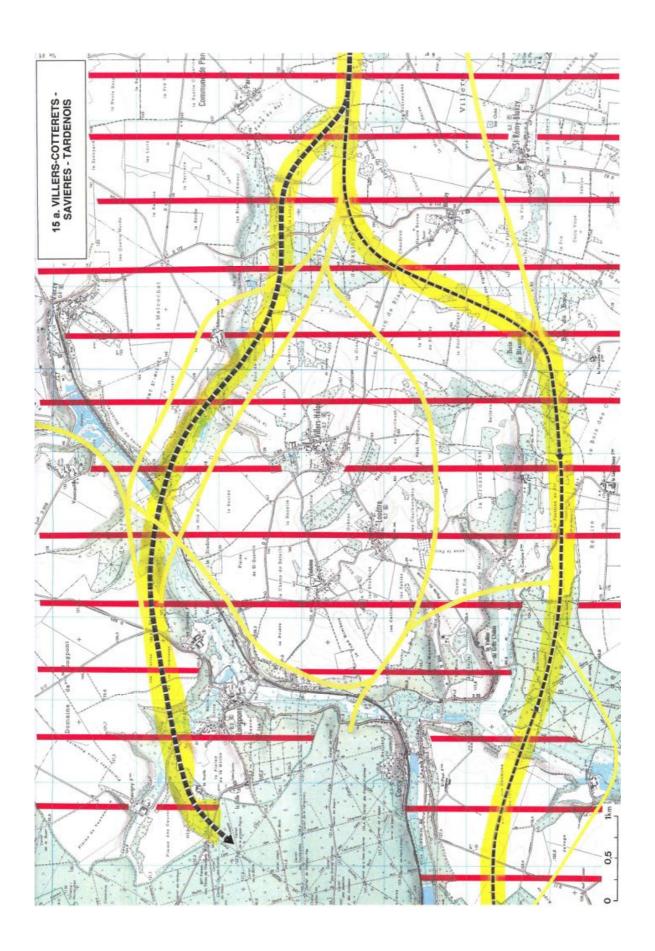
3. FONCTION ECOLOGIQUE

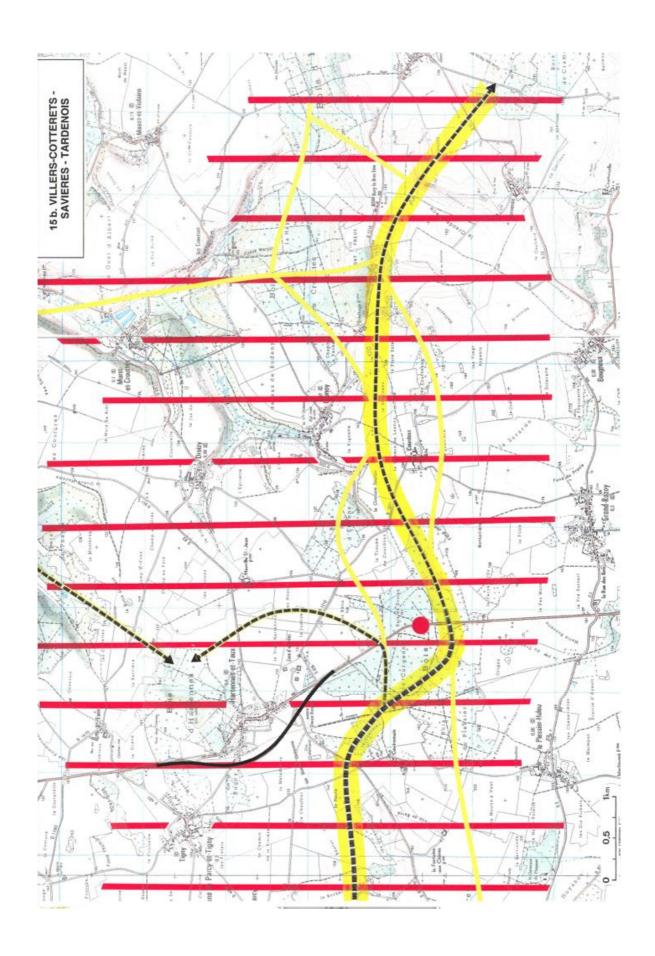
- ➤ Liaisons faune flore habitats entre la forêt de Villers-Cotterêts (13 000 ha), le Soissonnais, le Tardenois et jusqu'à la Montagne de Reims, région de grands bois naturels et de vallées boisées (Ourcq, Savières, Crise, affluents de la Vesle).
- Espèces concernées: cerf, sanglier, chevreuil, blaireau, martre, petits mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés, Flore.

4. MENACES ET REMEDES SOUHAITABLES

Points noirs:

- Projet de carrière de sable avec enfouissement à Faverolles, aux abords de l'entrée Ouest du corridor;
- ➤ Carrière de sable de Parcy-et-Tigny Sud et Saint-Rémy-Blanzy Nord en cours d'extension, qui interfère significativement avec le corridor ;
- ➤ Route D1 Soissons Château-Thierry mise par tronçons à 4 voies, à propos de laquelle il convient d'anticiper et de faire connaître les passages principaux à nantir le cas échéant d'aménagements routiers adéquats (Buzancy, Bois de Saint-Jean, Breny Sud, Rocourt-Saint-Martin): soit 500 m laissés à 2 voies sans glissières, soit passage supérieur de 25 m de large.





16. BIOCORRIDOR HALATTE - MARAIS DE SACY

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- Dans le département de l'Oise, entre la forêt d'Halatte (4 300 ha) et le Marais de Sacy.
- > Communes concernées : Brenouille, Monceaux, Pont-Sainte-Maxence, Beaurepaire, Les Ageux.
- ➤ <u>Occupation du sol</u>: cultures, bois et marais privés en zone alluviale, abords secs et humides du Marais de Sacy.

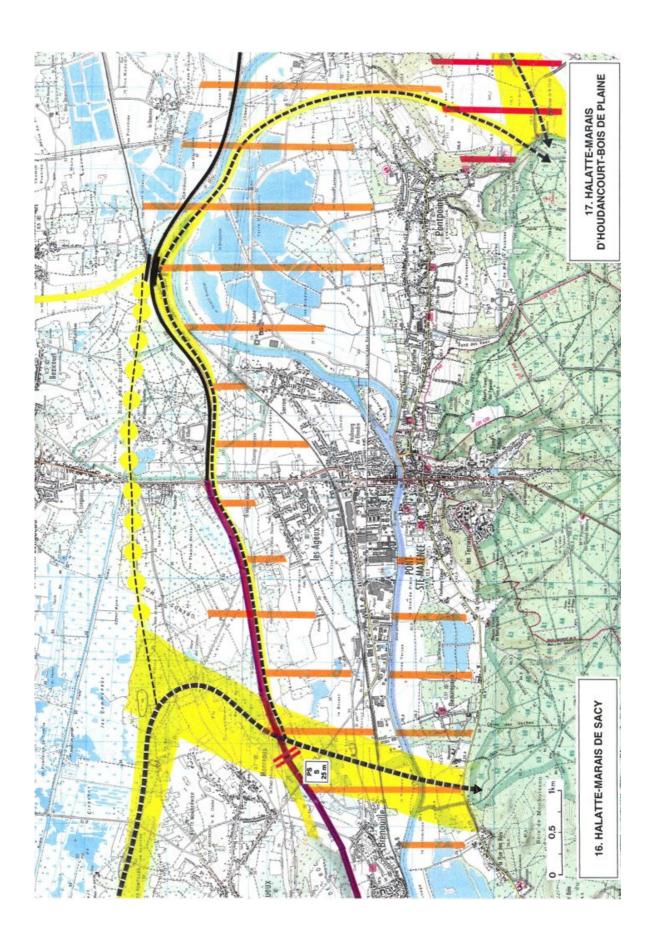
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur **Régional.**
- > Zone Natura 2000 (ZPS) « Marais de Sacy-le-Grand »
- ➤ PNR Oise Pays de France pour partie.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre la forêt d'Halatte (4 000 ha) et la tourbière de Sacy-le-Grand (1 000 ha).
- > Espèces concernées : Cerf (quelques individus mobiles), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- > Mise à 4 voies de la voie rapide D 200 entre Brenouille et l'intersection avec la RN 17 (Les Ageux). Un passage supérieur de 25 m de large est souhaitable à 350 m à l'Est du croisement D 200/D 29.
- ➤ Industrialisation linéaire entre Brenouille et Pont-Sainte-Maxence et urbanisation le long des routes.
- > Un suivi très attentif de ce corridor est souhaitable.



17. BIOCORRIDOR HALATTE – MARAIS D'HOUDANCOURT – BOIS DE PLAINE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre les forêts domaniales d'Halatte (4 300 ha), la vallée de l'Oise, le marais d'Houdancourt et le marais de Sacy-le-Grand.
- > <u>Communes concernées</u>: Villeneuve-sous-Verberie, Roberval, Pontpoint, Houdancourt, Pont-Sainte-Maxence, Les Ageux, Saint-Martin-Longueau.
- ➤ <u>Occupation du sol</u>: Grande culture, bois privés, carrières d'exploitation de grève (en activité ou mises en eau).

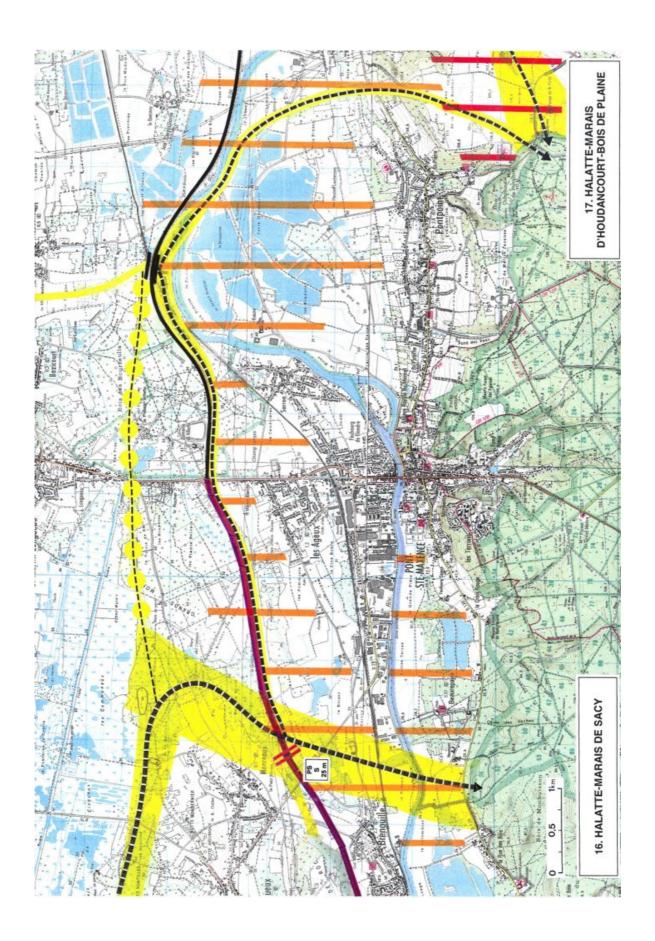
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS) « Marais de Sacy-le-Grand »
- ➤ PNR Oise Pays de France pour partie.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la forêt d'Halatte, le marais d'Houdancourt, le marais de Sacy-le-Grand et les bois de plaine.
- ➤ Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ **Urbanisation linéaire** le long du CD 123 entre Pontpoint et Moru. Respect précis de couloir dans les PLU.
- > Mise à 4 voies de la voie rapide CD 200. Le pont du chemin de fer au lieu-dit « Le Pont de Pierre » pourrait peut-être servir de passage inférieur grande faune à condition qu'en outre la fonctionnalité des abords soit assurée.
- > Préservation du passage vers le marais de Sacy immédiatement au sud de l'intersection N 17/D 200 (Les Ageux) et au sud de Saint-Martin-Longueau. Etude urgente à mener pour préserver et réhabiliter les interstices résiduels.
- > Evolution négative par creusement de **nouvelles gravières.** L'évolution des gravières après exploitation, des bordures de gravières situées dans le corridor doit se faire nécessairement pour rétablir la fonctionnalité du corridor (par les bandes de terre bien orientées) : pas de **clôtures**, **ni activité humaine intensive** incompatible avec la grande faune, dans les secteurs réhabilités de ce passage.
- > Un suivi de ce corridor à l'intérieur et à proximité du PNR est très souhaitable.



18. BIOCORRIDOR LAIGUE – THIESCOURT traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine-Nord

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- > Dans le département de l'Oise, entre la forêt domaniale de Laigue et le massif de Thiescourt.
- > Communes concernées : Cambronne-les-Ribécourt, Machemont, Montmacq.
- > Occupation du sol: Lisières forestières, grande culture, vallée de l'Oise avec nombreuses infrastructures linéaires sécantes. La vallée du Matz établit une certaine continuité biologique. Ce biocorridor traversant la vallée de l'Oise est l'un des derniers entre Paris et Noyon.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

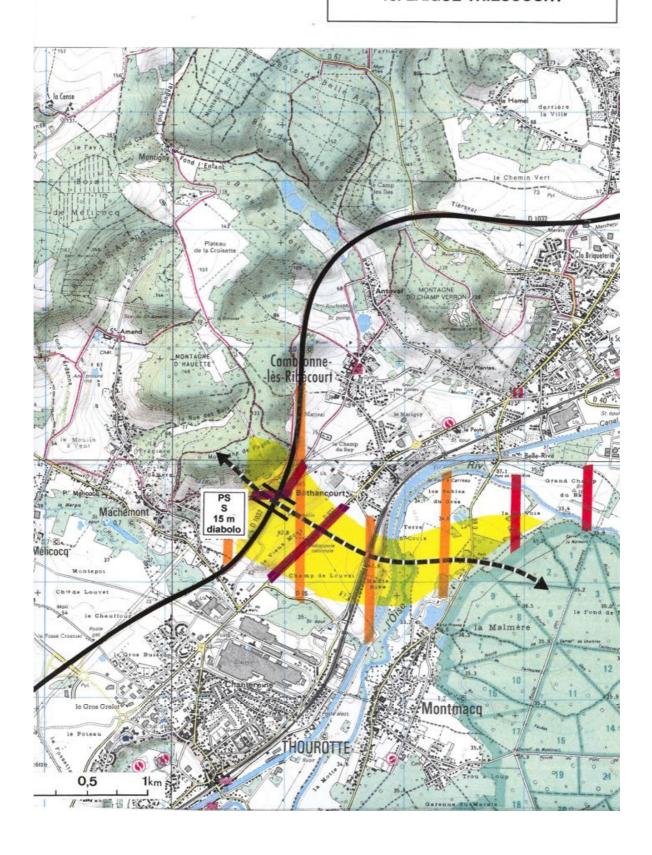
➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la forêt de Laigue (4 000 ha) et le massif de Thiescourt (3 000 ha privés).
- Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- > Implantation d'un ouvrage-faune exemplaire sur la déviation de la D 1032 à 4 voies ; un reboisement d'1 ha serait absolument nécessaire côté Est pour favoriser le transit des cerfs. Consensus au niveau de la municipalité de Cambronne-les-Ribécourt pour conserver en l'état actuel ce secteur, à l'abri de toutes formes d'aménagement ou d'activités entravant la libre circulation de la grande faune. Exemplarité de la démarche à suivre et à compléter par la protection du corridor entre la voie ferrée et l'Oise (friche industrielle engrillagée) et sur Montmacq (urbanisation linéaire, camping à délimiter). Remontées grande faune à étudier et réaliser précisément sur les berges abruptes du canal latéral.
- > Un suivi de ce corridor devrait être assuré pour éviter que l'aménagement du canal à grand gabarit Seine-Nord ne détruise ce corridor en l'utilisant à d'autres fins.

18. LAIGUE-THIESCOURT



19. BIOCORRIDOR OURSCAMP – THIESCOURT traversant la vallée de l'Oise et le canal Seine-Nord

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- > Dans le département de l'Oise, entre la forêt domaniale d'Ourscamp-Carlepont et le massif de Thiescourt. C'est encore l'un des derniers biocorridors traversant la vallée de l'Oise entre Paris et Noyon, à préserver scrupuleusement.
- **Communes concernées**: Passel, Chiry-Ourscamp, Ville, Sempigny.
- Occupation du sol: lisières forestières, bois, zone inondable de la vallée de l'Oise avec canal et vieille Oise.

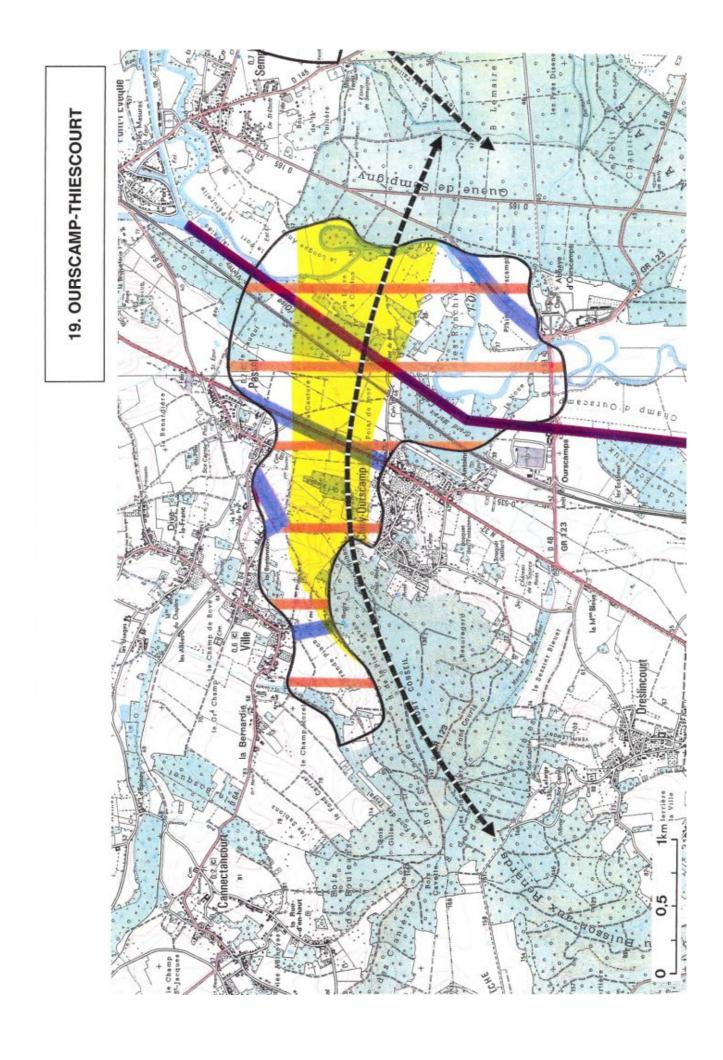
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- > Niveau de valeur biologique **Régional**.
- Zone Natura 2000 (ZPS)

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre la forêt d'Ourscamp-Carlepont (2 000 ha) et le massif de Thiescourt (3 000 ha de bois privés).
- Espèces concernées: Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ Urbanisation linéaire le long de la D 1032 entre Chiry-Ourscamp et Passel (il ne reste qu'environ 400 m d'espace libre).
- > Renforcement à terme des infrastructures (D 1032, canal).
- > Toute **implantation isolée** dans le couloir est à prévenir.
- Un suivi de ce corridor devrait être tout spécialement assuré.



20. BIOCORRIDOR OURSCAMP – VALLEE DE L'OISE – NOYONNAIS NORD

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, communication entre forêts et bois établis sur les deux rives de l'Oise au nord de Noyon.
- > Communes concernées : Baboeuf, Béhéricourt, Salency, Mondescourt, Grandrû.
- ➤ Occupation du sol : Bois privés de grandes dimensions, grande culture, vallée de l'Oise avec canal latéral.

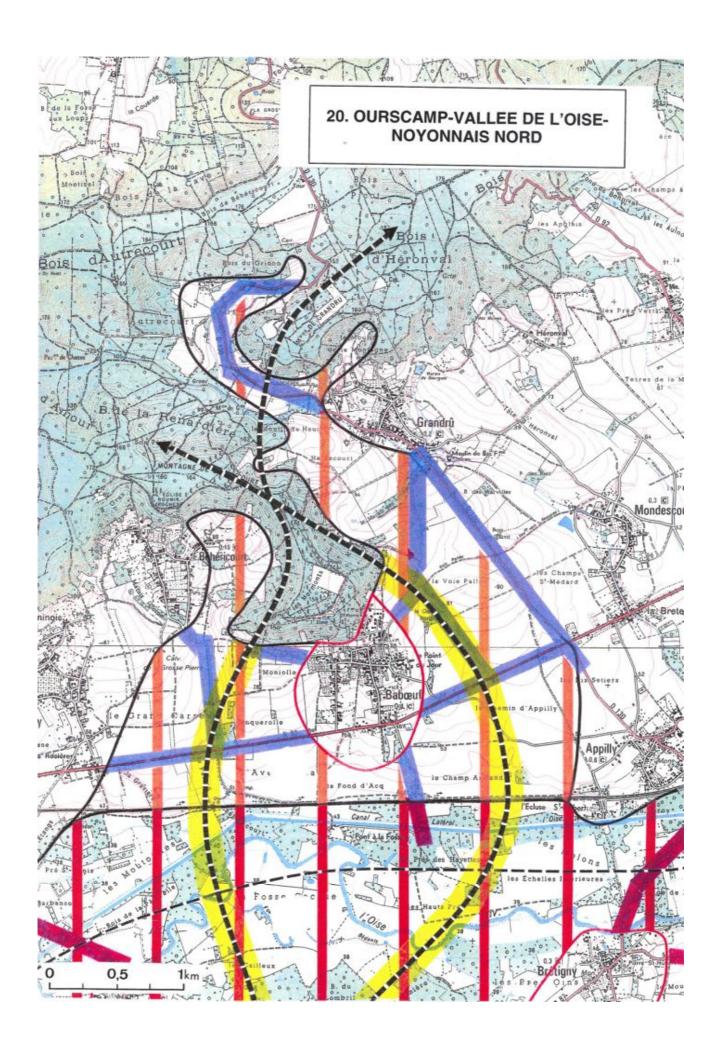
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.
- ➤ Zone Natura 2000 (ZPS)

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la rive gauche (forêts d'Ourscamp et de Saint-Gobain) et la rive droite de l'Oise (massifs du Noyonnais Nord-Est et de Beine formant 3 000 ha).
- > Espèces concernées : Cerf (quelques individus reproducteurs intéressants sur la rive droite de l'Oise, en migration alternante avec les bois de la rive gauche), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ Canal latéral à l'Oise. En cas de mortalité par noyade, installer des dispositifs de remontée sur berges aux lieux de passage de la grande faune.
- > Urbanisation linéaire sur la D 1032 et les petites routes, notamment entre Salency et Mondescourt.
- > Un suivi de ce corridor est très souhaitable.



21. BIOCORRIDOR FORET DE HEZ – BOIS DES CÔTES

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre la forêt domaniale de Hez-Froidmont, le Bois des Côtes et le Marais de Sacy.
- ➤ <u>Communes concernées</u>: Breuil-le-Vert, Neuilly-sous-Clermont, Bailleval, Rantigny, Liancourt, Cambronne-les-Clermont.
- ➤ <u>Occupation du sol</u>: zone humide de la Brèche et zones agricoles, fortement marquées par les infrastructures linéaires (D 1016 à 4 voies, voie ferrée) et l'expansion urbaine.

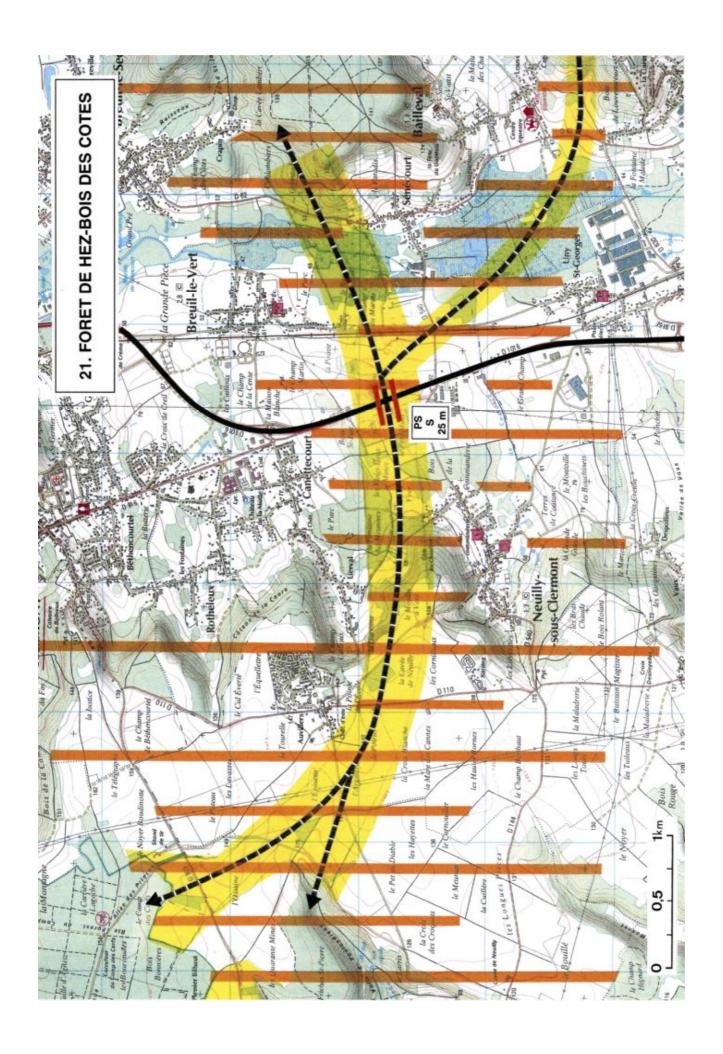
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la forêt de Hez-Froidmont, le Bois des Côtes et le Marais de Sacy, écosystèmes de haute qualité.
- ➤ Espèces concernées : Cerf (quelques individus), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ Coupure par la D 1016 à 4 voies. Un passage supérieur de 25 m de large est souhaitable au lieu-dit « Bois Saint-Just ».
- ➤ Implantations urbano-industrielles continues en fond de vallée, sans interruption volontaire. Le corridor doit être très précisément préservé et restauré. La réhabilitation de ce corridor apporterait une qualité au cadre de vie de cette vallée à forte poussée de développement.
- > Une insertion dans le SRCE, les SCOT et PLU et un suivi de ce corridor paraissent très souhaitables.



22. BIOCORRIDOR BOIS DES CÔTES – BOIS DE FAVIERES ET DE PLAINE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre le Bois des Côtes, le marais de Sacy et les bois du plateau picard.
 - > Communes concernées : Sacy-le-Grand, Catenoy, Epineuse, Avrigny.
 - > Occupation du sol : grande culture et boqueteaux.

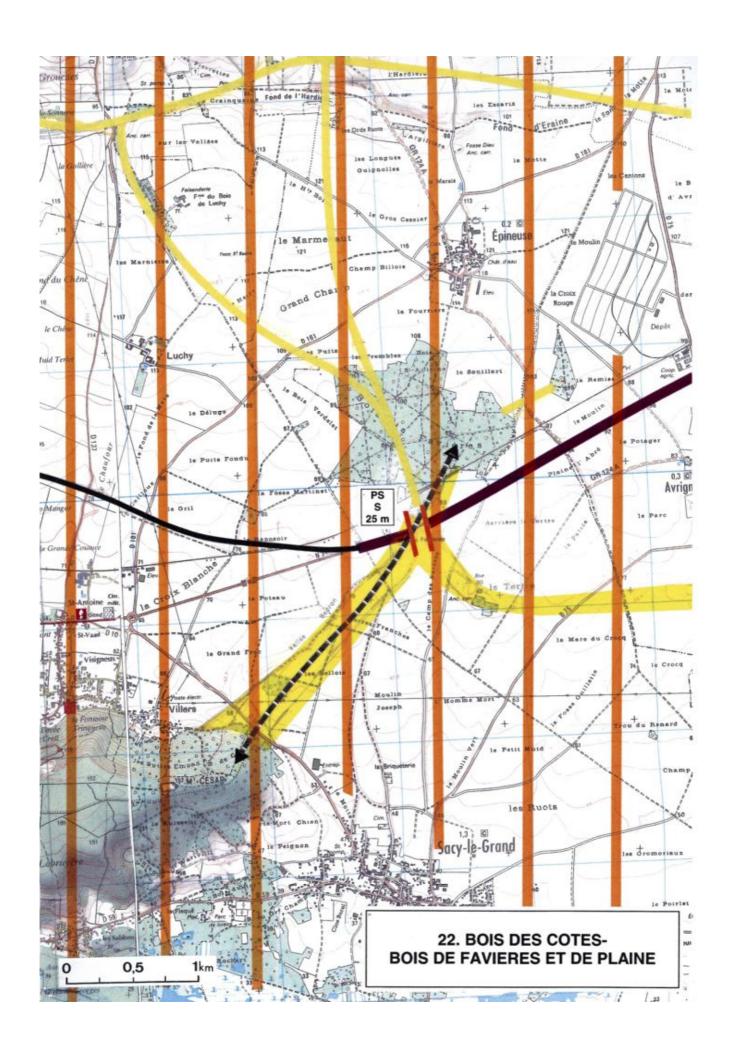
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

- ➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS) « Marais de Sacy-le-Grand », au contact du Bois des Côtes.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre le Bois des Côtes, le marais de Sacy et les bois de la plaine picarde (bois de Favières, de Nointel, d'Airaines). Le bois de Favières est une véritable plaque tournante des passages de grande faune.
 - > Espèces concernées : Cerf (quelques unités), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Lièvre.

- > Mise à 4 voies de la RN 31. Importance d'un rétablissement faunique (PS 25 m de large) au sud du Bois de Favières avec reboisement d'1 ha de part et d'autre.
 - > Urbanisation linéaire entre Catenoy et Sacy-le-Grand à maîtriser.
 - > Une préservation et un suivi de ce corridor sont très souhaitables.



23. BIOCORRIDOR HEZ – BOIS DE MONT ET DE PLAINE

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre la forêt domaniale de Hez-Froidmont et les bois du plateau picard.
- <u>Communes concernées</u>: Agnetz, Litz, Etouy, Bulles, Fournival, Le Mesnil-sur-Bulles, Avrechy.
- ➤ <u>Occupation du sol</u>: Grande culture, bois privés, zone particulièrement sensible de la vallée de la Brèche entre Ronquerolle et Etouy et entre Etouy et Litz.

2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

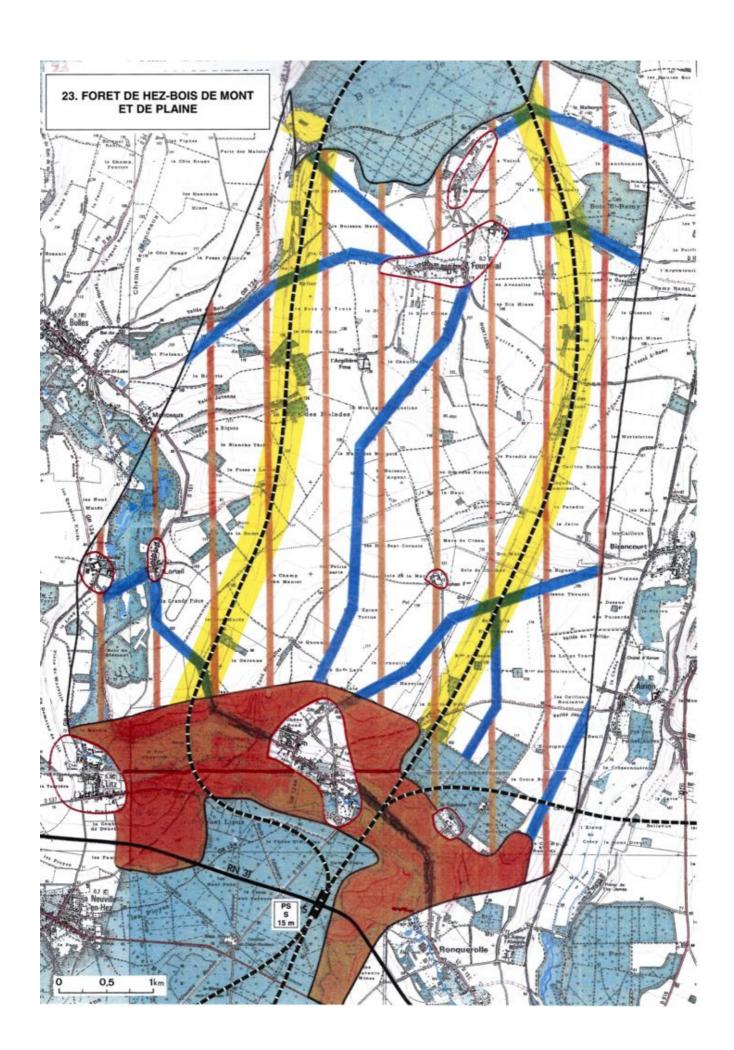
➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la forêt domaniale de Hez-Froidmont, les bois du plateau picard (en particulier le bois de Mont) et la vallée de la Brèche.
- ➤ Espèces concernées : Cerf (quelques unités potentielles), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Putois, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

Une continuité boisée quasi complète pour la petite faune existe entre Hez et le Bois de Mont par la vallée de la Brèche et la vallée du Bois.

- ➤ L'urbanisation le long des CD 537, 55 et 151 entre Litz, Etouy et Ronquerolle couperait le corridor faunique et romprait l'équilibre naturel de la périphérie du massif de Hez.
- > L'effet de coupure de la mise à 4 voies de la RN 31, dans sa traversée de la forêt de Hez, a été partiellement compensé par la réalisation d'un passage à faune en 1994. L'aire de repos située entre Litz et La Neuville-en-Hez est en zone sensible du corridor.
- ➤ Eviter toute implantation linéaire ou isolée, trou à pêche, cabanon, clôture incompatibles avec la libre circulation de la faune dans la vallée de la Brèche entre Ronquerolle et Litz.
- > Un suivi très attentif de ce corridor est souhaitable.



24. BIOCORRIDOR DE LA CUESTA DU BRAY de part et d'autre de l'A16

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ Dans le département de l'Oise, entre les bois du Pays de Bray, le long de la cuesta.
- ➤ <u>Communes concernées</u> : La Neuville d'Aumont, Le Coudray-sur-Thelle, Silly-Tillard, Auteuil, Saint-Sulpice, Hodenc-l'Evêque.
 - > Occupation du sol : grande culture, bois privés, côte boisée du Bray, pelouses calcicoles.

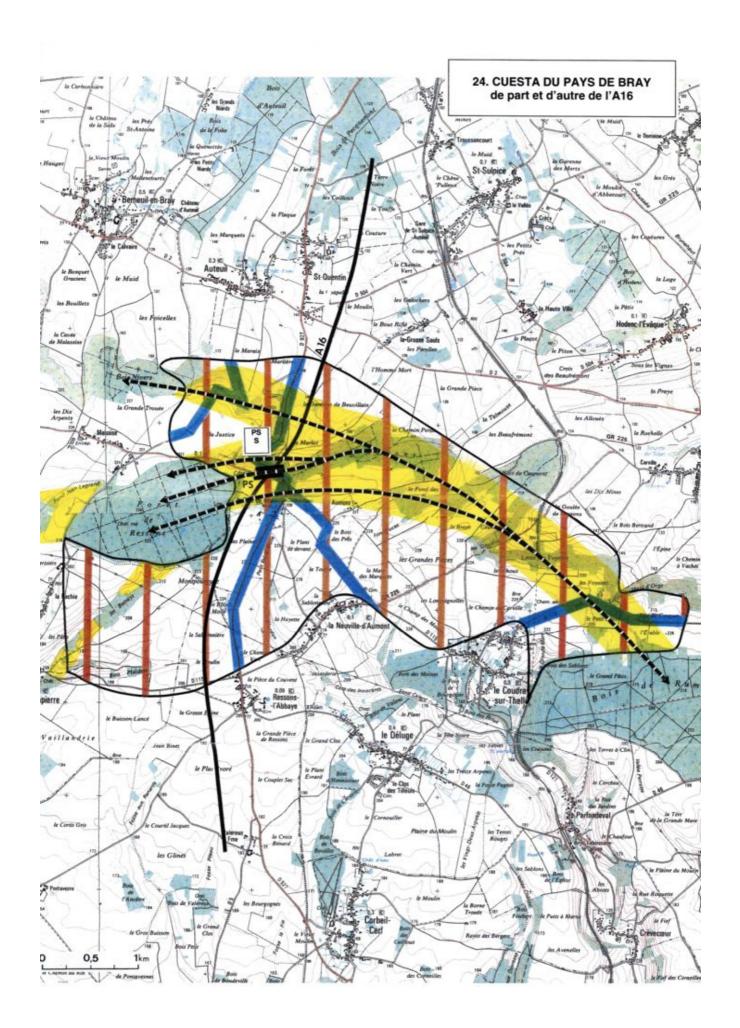
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- Liaison faunique entre les bois du Pays de Bray de part et d'autre de l'A 16.
- ➤ Espèces concernées : Cerf (quelques individus faisant la jonction depuis les forêts de Lyons et de Thelle vers la forêt de Chantilly par Boran, vers la forêt de Hez-Froidmont, le Bois des Côtes et la forêt d'Halatte), Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Putois, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- ➤ L'autoroute A 16 est équipée d'un passage à faune au niveau de la côte du Bray (côte Pot-de-Vin). L'aménagement des abords immédiats du passage doit être assuré par la Société concessionnaire.
 - > L'urbanisation linéaire doit être prévenue dans les zones sensibles.
 - > La préservation et un suivi précis de ce corridor sont très souhaitables.



25. BIOCORRIDOR FORET DE THELLE – LYONS

1. SITUATION ET OCCUPATION DU SOL

- ➤ A la frontière des départements de l'Oise, de l'Eure et de la Seine Maritime, entre les forêts domaniales de Thelle et de Lyons.
- > <u>Communes concernées</u>: dans le département de l'Oise: Lalande-en-Son, Le Coudray-Saint-Germer, Sérifontaine, Puiseux-en-Bray, Talmontiers, Saint-Pierre-ès-Champs; dans le département de la Seine Maritime: Neuf-Marché; dans le département de l'Eure: Bouchevilliers, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Mainneville, Hébécourt, Amécourt.
- ➤ <u>Occupation du sol</u>: Grande culture, bois privés, vallée de l'Epte.

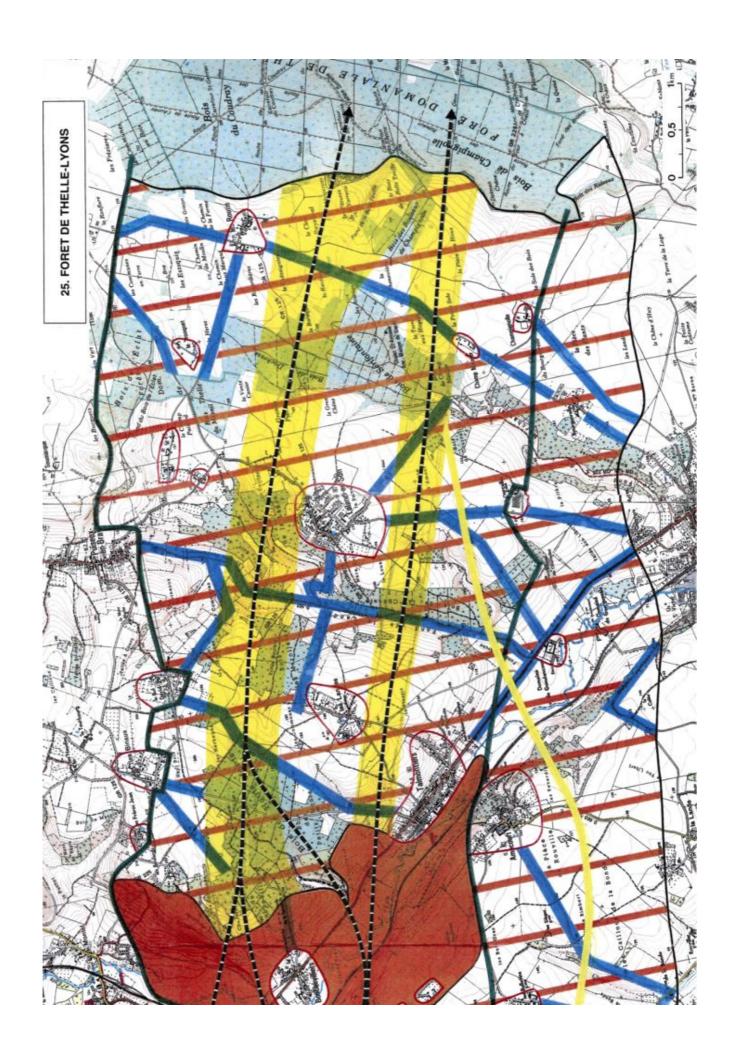
2. VALEUR NATURELLE ET ZONAGE DE PROTECTION

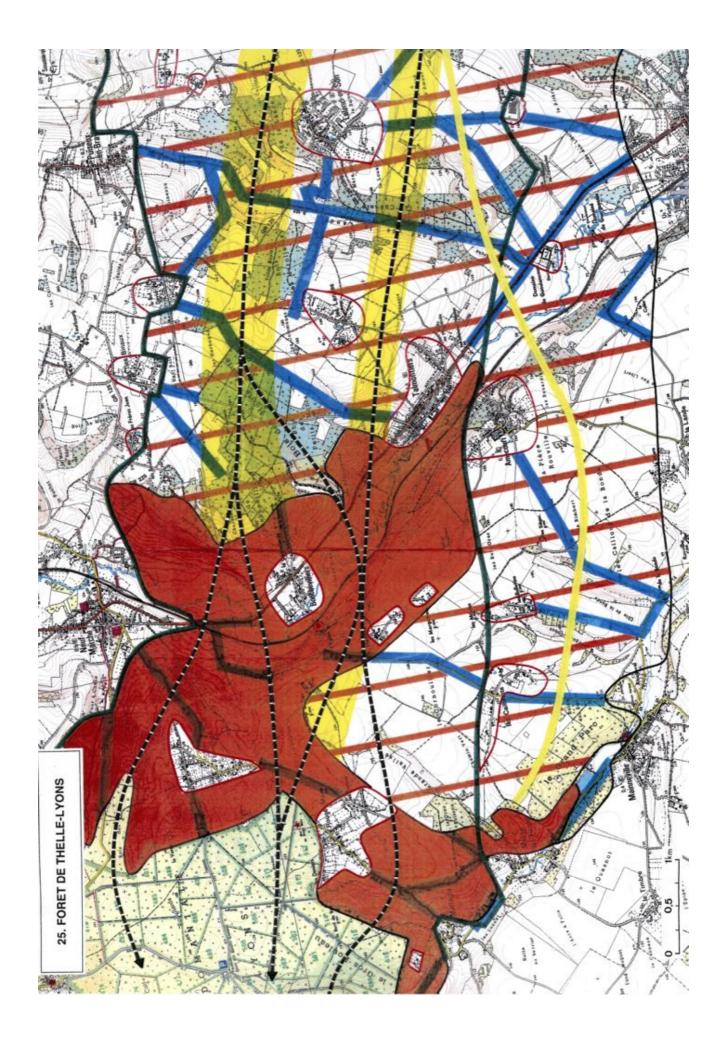
- ➤ Niveau de valeur biologique **Régional**.
- > Zone Natura 2000 (ZPS)
- > Réserve Naturelle Régionale des Larris et Tourbières de Saint-Pierre-es-Champs.

3. FONCTION ECOLOGIQUE

- ➤ Liaison faunique entre la forêt de Lyons (11 000 ha), les bois du Pays de Bray et forêt domaniale de Thelle (2 000 ha).
- ➤ Espèces concernées : Cerf, Sanglier, Chevreuil, Blaireau, Martre, petits Mammifères (dont Chiroptères), Reptiles, Batraciens, Invertébrés.

- > Urbanisation à maîtriser le long du CD 915 entre Talmontiers, Bouchevilliers (département de l'Eure) et Neuf-Marché (département de Seine Maritime) ; même problème sur toutes les autres routes en zone sensible.
- > Nécessité d'étude, d'entente et de mesures tri-départementales et bi-régionales pour assurer la cohésion et la conservation de ce couloir zoologique très important.
- > La préservation et un suivi précis de ce corridor devraient être assurés.





CONCLUSION

Deux points sont à envisager à l'échelle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Picardie actuellement en chantier :

1. Au niveau des grandes options et hypothèses de développement futur de la région parisienne et du sud de la Picardie, le continuum naturel de la rive gauche de l'Oise a une dimension patrimoniale et sociale telle que sa préservation apparaît comme un paramètre prioritaire. Un scénario de croissance contrôlée et modérée devrait s'appliquer aux corridors essentiels. En particulier, le développement lié au canal à grand gabarit devrait systématiquement « prendre en compte » les corridors relictuels transversaux, prévoir des réductions d'impact et compensations réellement proportionnées aux destructions éventuelles de ces rares continuités.

Il y a lieu de considérer en outre que tous les renforcements d'infrastructures de transport jouent des rôles d'axes structurants (en raison notamment de la proximité de Paris et de Roissy), ce qui justifie, en amont, de préserver, de conserver et de restaurer le grand continuum naturel.

2. Au niveau des noyaux forestiers et de leurs corridors d'échanges.

Rappelons que les massifs forestiers sont tous, pris isolément (même les plus grands), en dessous du minimum nécessaire à l'équilibre d'une population naturelle pour de nombreuses espèces sauvages. Il faut éviter la coupure par une infrastructure cloisonnante qui amène un impact très élevé. En cas d'impossibilité de tracé variante pour une infrastructure, il est impératif de rétablir les déplacements de la grande faune et les continuités d'habitats par des ouvrages efficaces permettant des franchissements numériquement suffisants (la largeur au centre de l'ouvrage est le paramètre essentiel d'efficacité). Les ouvrages de franchissements sont des obligations légales.

Et les ouvrages sur infrastructure doivent être associés à la pérennisation des zones de passage essentielles.

Ces zones doivent être rapidement portées à la connaissance des acteurs principaux de l'aménagement : Administration et Collectivités, et être protégées par un statut assurant leur sauvegarde à long terme. Une procédure spécifique « biocorridor important », garantissant l'avenir de la zone, est à définir et à mettre en œuvre ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique peut jouer ce rôle, intégrant corridors et bioponts souhaitables, ensuite transcrits dans les SCOT et les PLU.

Par ailleurs, le problème est à traiter rapidement, car les modifications dues à l'aménagement sont elles-mêmes rapides en région parisienne. De surcroît, plus une contrainte est connue précocement, mieux elle peut être intégrée dans la stratégie de mise en valeur des potentialités locales.

Certains passages sont à la limite départementale (parfois régionale). Il y a lieu absolument de demander au Département (ou Région) voisin concerné de coopérer pour une sauvegarde cohérente des biocorridors majeurs. Il est fondamental d'assurer l'ensemble d'un corridor : toute dégradation par coupure en un point (habitat linéaire ou isolé, infrastructure, clôtures, activité humaine intensive) entraîne la dégradation de l'ensemble des échanges du corridor.

ENSEMBLE, SAUVERGARDONS NOS BIOCORRIDORS

Un ensemble forestier remarquable

Avec son ensemble remarquable de forêts domaniales, le sud de la Picardie compte parmi les régions privilégiées : 11 forêts dédiées de tous temps à la chasse à courre, dont certaines prestigieuses (Compiègne, Chantilly, Villers-Cotterêts), pour une superficie de 600 km2, disposées sur plus de 100 km. Des atouts existent pour la préservation de cet ensemble : la plupart de ces forêts domaniales bénéficient d'un statut de protection, un Parc Naturel Régional regroupe trois d'entre elles.

Mais la nécessité de préserver les connexions interforestières est loin d'être à l'esprit de l'élu, du chasseur, du forestier, du citoyen. Les avis divergent sur leur définition. En outre, les efforts de conservation de ce patrimoine naturel impalpable (la porosité de l'espace naturel, permettant les échanges de biodiversité) peuvent se heurter à un manque de cohérence administrative (trois départements et deux régions administratives sont concernés).

La nature compartimentée, horizon fatal du chasseur, du citoyen, de l'élu?

Vers 1960, le contexte rural prédominant conserve intactes les continuités entre massifs forestiers. Mais depuis 50 ans, le sud de la Picardie, proche de la région parisienne, s'est équipé, industrialisé, urbanisé. Les infrastructures routières (autoroutes A 1 et A 26, routes nationales 2 et 31), ferroviaires (TGV Nord, TGV Est) ont coupé certaines liaisons entre forêts sans toujours chercher à rétablir les échanges de faune par des ouvrages appropriés. L'industrialisation linéaire de la vallée de l'Oise de Pontoise à Noyon a laissé bien peu de « coupures vertes » permettant son franchissement par la faune. La réalisation prochaine du Canal Seine-Nord constitue une nouvelle menace.

La proximité de Paris et de l'aéroport de Roissy ont accéléré l'urbanisation de nombreux villages, induisant le déclassement de zones naturelles propices au transit de la faune.

L'érosion des continuités entre forêts s'est amplifiée avec le temps. La nature compartimentée est devenue l'horizon fatal du chasseur, du citoyen, de l'élu, conscients par ailleurs de vivre en sud-Picardie dans un environnement remarquable.

Prise de conscience et réaction

En 1994, la Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise commanditait une étude concernant les continuités entre forêts picardes (« Propositions et définition des sites capitaux de déplacement de faune dans le département de l'Oise », étude réalisée par AMBE).

Aussi, à partir de cette période, sous la pression conjointe de l'administration chargée de l'environnement, d'élus, d'associations de chasseurs, de protection de la nature et d'Amis des forêts, l'impact cloisonnant de certains projets a été réduit grâce à l'aménagement d'ouvrages de franchissement : les ouvrages les plus remarquables sont ceux de Versigny (Oise) sur le TGV en 1995 et de la forêt de Retz (Aisne) sur la N 2 en 2010.

Les veneurs initient une étude des corridors entre forêts

En 2012, un nouveau cadre réglementaire (Grenelle 2 « Trame Verte ») et l'élaboration en Région d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique invitent à franchir un pas supplémentaire : faire le point sur les connaissances des voies de déplacement de la faune entre forêts, en utilisant les outils modernes de géolocalisation ; préciser les enjeux écologiques des différents corridors en hiérarchisant leur importance et évaluer les menaces actuelles sur leur fonctionnement ; proposer

des ouvrages de franchissement ; contribuer au SRCE en cours d'élaboration en Picardie et exiger l'application de la réglementation pour chaque nouveau dossier risquant de fragiliser davantage la trame interforestière sud-picarde. Ces objectifs ont conduit la Société de Vènerie, l'ONCFS, l'ONF, les Fédérations départementales et régionale des Chasseurs à s'associer et co-financer en 2012 une étude confiée à deux bureaux d'études (AMBE/OGE): « Préserver, restaurer, gérer la trame interforestière en sud-Picardie » (octobre 2012).

La méthode utilisée pour déterminer les voies de déplacement de la faune a associé la collecte de témoignages d'usagers (chasseurs, naturalistes), l'utilisation des archives de parcours de chasse des équipages locaux et la recherche d'indices de déplacement sur le terrain. Le Cerf est une espèce «parapluie » (c'est-à-dire qui s'accompagne de nombreuses autres espèces parce qu'elle exige une grande surface boisée) et indicatrice des continuités écologiques à large échelle.

Différentes échelles cartographiques (1/100 000 et 1/25 000) présentent l'information recueillie de façon globale ou détaillée. Une cartographie SIG des emplacements des différents corridors et passages à faune existants ou souhaitables permet d'intégrer ces données aux outils de géolocalisation moderne.

Grand corps malade, diagnostic alarmant

Véritable corps vivant, l'ensemble forestier sud-picard est constitué d'organes (les noyaux forestiers) irrigués par le réseau sanguin de corridors permettant le flux des individus et des gènes. 12 corridors majeurs relient les forêts picardes, assurant l'équilibre biologique d'ensemble et le brassage génétique des espèces. Ces corridors irradient à partir de la forêt de Compiègne (flanquée des massifs vitaux de Laigue et de Villers-Cotterêts), véritable coeur du système forestier. En périphérie, 13 corridors secondaires alimentent les parties externes de l'organisme.

Hélas la plupart de ces liaisons vitales se sont dégradées rapidement depuis 50 ans. Le corps est malade et le diagnostic 2012 alarmant : 2 corridors cruciaux ont été occultés récemment ; 3 sont en danger critique de l'être prochainement ; 16 sont en danger d'obturation ; 4 sont vulnérables. Aucun corridor n'est actuellement à l'abri de menaces multiples d'obturation. La scission de l'ensemble forestier en 3 entités distinctes semble presque consommée (1. Compiègne-Villers-Cotterêts / 2. Laigue-Ourscamp-Saint-Gobain / 3. Chantilly-Halatte-Ermenonville). Deux corridors essentiels sont en danger critique d'obturation : Compiègne-Laigue et Compiègne-Halatte.

Des remèdes énergiques rapides s'imposent : entre autres, la préservation des zones vitales indispensables des corridors, l'aménagement de bioponts afin de rétablir la circulation de la faune là où elle a été interrompue.

Collectivement, promouvoir et défendre les corridors sud-picards

Ainsi, les veneurs de Picardie ambitionnent de jouer un rôle moteur pour la préservation des continuités forestières régionales menacées. Sans tarder, ils entendent participer activement à un collectif de promotion et de défense des grands corridors interforestiers et des passages à faune souhaitables en sud-Picardie, en s'associant avec tous les usagers de la nature de bonne volonté qui pensent qu'il est temps de réagir. Informer et convaincre l'opinion publique et les élus du bienfondé de cette action, inscrire les corridors en danger critique dans les documents d'urbanisme, militer pour l'équipement réglementaire en passages faune des grandes infrastructures, voilà quelques objectifs d'intérêt général qui guideront leurs actions.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les organismes et personnes ressource que nous avons pu contacter ou rencontrer afin de réunir des informations sur les effectifs de population de la grande faune et ses déplacements. Que les personnes omises veuillent bien accepter nos excuses.

M. Serge CORBEAUX, ONCFS Aisne et M. Gérald BERGER, Guillaume GANEAU, ONCFS Oise

MM. Hubert MOQUET, Bruno CALLENS, Stéphane LE GROS, Nicolas VOYARD, Fédération des Chasseurs de l'Aisne

M. Yves BUTEL, Fédération régionale des Chasseurs de Picardie

MM. Guy HARLE D'OPHOVE, Marc MORGAND, Jérôme MERY, Fédération des Chasseurs de l'Oise

Mme Marie PILLON, MM. Denis HARLE D'OPHOVE, François et Benoît BACOT, Propriété Forestière Privée

M. Pierre-Jean MOREL, Directeur de l'Agence ONF Picardie, M. Jérôme JAMINON, responsable du service Environnement et Développement Durable à l'agence ONF Picardie, Mme Régine TOUFFAIT, responsable de l'UT de Villers-Cotterêts, M. J.-M. GRAVIER, UT de Villers-Cotterêts

M. Jean-Luc BARAILLER, président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Val d'Oise

M. Jean-Luc HERCENT, chargé de mission au Parc Naturel Régional « Oise Pays de France »

M. Vincent VIGNON, OGE, spécialiste des mammifères, membre des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Picardie et d'Ile-de-France et M. Rémi FRANCOIS, membre du CSRPN de Picardie

M. Guy LESCRECELLES, Lieutenant de Louveterie secteur Soissonnais nord-ouest et M. Benoît de THORE, Lieutenant de Louveterie, secteur Saint-Gobain - Marais de la Souche

MM. J.-C. BOCQUILLON et Guy HENNEQUIN de l'Association des Amis du PNR Oise Pays de France

M. Guy BONNET, administrateur de l'Association des Veneurs et de l'Association Nationale de Chasseurs de Grand Gibier

M. Bruno QUIGNOT, président de la Société des Amis des forêts de Chantilly-Halatte-Ermenonville

M. Yves TARDIEU, président d'honneur de l'Association des Amis de la forêt de Retz et divers membres de cette association,

M. Jean-Luc CARON, président de l'association Oise-Nature

M. Didier MALE et le ROSO (Rassemblement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)

M. David LONG, et l'association Pas de Centrale.

Equipages de vènerie ayant communiqué des parcours de chasse

Mme Florence de LAGENESTE, Maître d'Equipage de l'Equipage de Rivecourt

M. Alain DRACH, Maître d'Equipage de La Futaie des Amis

MM. Christian et Jean PERNEY, membres du Rallve des Trois Forêts

M. Michel HUGE du Musée Michel Des Lions (château de Montgobert), qui nous a ouvert les archives de la vènerie en forêt de Villers-Cotterêts.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAS, E., 2011. Chiroptères et naturalité des peuplements forestiers. Les chauves-souris pour inspirer un plan de restauration des forêts, 50 p.

BOISAUBERT, B., LANDRY, P., MOURON, D., 1999. Le cerf élaphe instrument de mesure de la fragmentation de l'espace. Actes des 3ème rencontres « Routes et faune sauvage ». Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 107-114.

BOURNERIAS, M., 2001. Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Belin, 642 p.

CARSIGNOL, J., 2006. - Bilan d'expériences. Routes et passages à faune, 40 ans d'évolution. Collection « Les rapports » SETRA, 54 p.

COMMUNAUTE EUROPEENNE, 2000. Habitat fragmentation due to transportation infrastructure. 145 p.

Contrôle Fédéral des Finances SUISSE, 2007. *Normes et standards pour les passages à faune : la situation en France*. www.setra.equipement.gouvfr

LE COURRIER DE LA NATURE, 2011. Nº 264 spécial « Continuités écologiques », SNPN, 60 p.

DOCOB de la forêt de Retz et bioévaluation pour la RN 2. BIOTOPE, 2011.

DREAL Picardie et Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. Corridors écologiques potentiels (consultable sur le site de la DREAL Picardie).

ECOTEC Environnement SA. 2001. Bases pour la directive « Planification et construction de passages à faune à travers le voies de communication ». Département fédéral suisse de l'Environnement, des transports, de l'Energie et de la Communication, Genève, 29 p.

LANG, G., 1987. Gestion des populations de cervidés. Réflexions sur des problèmes de polymorphisme génétique. Thèse de Doctorat en Pharmacie, Université Louis Pasteur Strasbourg, 150p

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2001. Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux. Contribution de la Région Picardie. DRAF et DIREN Picardie, Amiens, 68 p.

MOUSSU, J., (DDE de l'Oise) et TOMBAL, P., (Université de Lille). La prise en compte de la faune sauvage dans les documents d'aménagement du territoire. Colloque Faune sauvage et développement rural, 3 et 4 avril 1996, Paris, Sénat, 76-78.

OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS ET DU PAYSAGE, 2001. Les corridors faunistiques en Suisse. Bases pour la mise en réseau suprarégionale des habitats. Cahier de l'environnement 326, Berne, 120 p.

OFFICE FEDERAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES FORETS ET DU PAYSAGE, 2001. Les corridors faunistiques en Suisse. Stratégie globale de défragmentation. Cahier de l'environnement 332, Berne, 101 p.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, 1997. Etude « Infrastructures vertes ». Inventaire des espaces de libre circulation du Cerf élaphe (Cervus elaphus) en France. 50 p.

OGE, 2002. Etude préalable à l'évaluation de l'impact des projets d'aménagement dans le corridor écologique reliant les forêts d'Halatte et de Compiègne. DIREN Picardie, 18 p.

OGE, 2006. Réalisation de l'étude du corridor écologique et des liaisons biologiques « Forêt d'Halatte : Marais de Sacy » pour la définition d'un programme de préservation, de restauration et de gestion. PNR Oise – Pays de France, 50 p.

SETRA, 1993. Passages pour la grande faune. Guide technique SETRA, 121 p.

SETRA, 2005. Aménagements et mesures pour la petite faune. Guide technique SETRA, 264p.

TESTUD G. & TOP D., 2008. *Opération chiroptères. Programme d'inventaires pour la définition d'un plan d'actions dans le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France*, Rapport, 60 p.

TOMBAL, P., 1994. Proposition et définition des sites capitaux de déplacement de faune dans le département de l'Oise. Cartographie couleur 1/25000. AMBE / DDE de l'Oise, 49 p.

TOMBAL, P., 1999. Développement durable et faune d'intérêt national. Biocorridors relictuels irremplaçables et bioponts majeurs en Picardie et région nord-parisienne. Actes de la journée d'information « Espèces animales rares et protégées de la Région Picardie », AMBE, 235-263.

TOMBAL, P., & BONNET, G., 2008. Le cloisonnement de l'espace et l'avenir du cerf. Symposium Cerf, Dijon, 18-19 avril 2008.

TOMBAL, P., 2011. Les effets du cloisonnement de l'espace sur les grands animaux et les aménagements nécessaires. Actes du Colloque « Vènerie et écologie », Fontainebleau, 19 mai 2011, 24-37.

VIGNON, V., 1993. L'utilisation de l'espace par une population de cerfs élaphes (Cervus elaphus) en forêt de Retz (Aisne – France). Cahiers d'Ethologie Appliquée 12 (4) : 497 – 508.

VIGNON, V., 1999. Le cerf et l'aménagement du territoire dans le sud – ouest de l'Île-de-France. Actes des 3ème rencontres (Routes et faune sauvage ». Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 337 – 342.

VIGNON, V., 2008. Etude des bio-corridors : voie ferrée à Orry-la-Ville et la Nonette. PNR Oise – Pays de France, 37 p.

VIGNON, V., 2011. Impact des infrastructures humaines sur les continuités écologiques et les moyens mis en oeuvre pour les minimiser. Le Courrier de la Nature 264 : 22-30.

VIGNON, V., 2012. Les continuités écologiques à l'échelle de la grande faune en forêt de Fontainebleau. Analyse à partir des pratiques cynégétiques, notamment les trajets de chasse à courre du cerf. OGE pour Société de Vènerie, FDC77, ONF, ONCFS, 42 p.

ANNEXE 1 PARCOURS DE VENERIE : dossier de cartes

Utilité des parcours de venerie	97
Que peuvent nous apprendre les parcours de vènerie ?	99
Parcours Compiègne – Laigue	100
Parcours Ourscamp – Laigue	10
Parcours Ermenonville – Bois du Roi – Halatte	102
Parcours Retz – Compiègne 1	103
Parcours Retz – Compiègne 2	104
Parcours Saint-Gobain – Ourscamp	105
Exemple d'utilisation des parcours pour localiser biocorridors et bioponts	106

UTILITE DES PARCOURS DE VENERIE

De nombreux équipages de vènerie ont consigné de longue date leurs parcours de chasse dans des livres de comptes rendus parfois accompagnés de cartes. Quelles indications l'écologue peut-il tirer de cet ensemble de données disponibles ?

Les parcours de vènerie

Un parcours est le cheminement d'un animal chassé à courre pour se soustraire à la meute. La proie (cerf, sanglier, chevreuil, lièvre) cherche à distancer le prédateur (le chien) en puisant dans l'arsenal des défenses naturelles acquises (et une proportion notable d'animaux chassés échappe ainsi). Les animaux chassés ne fuient pas à tête perdue devant les chiens, mais empruntent des coulées, des axes de déplacement familiers. L'animal de vènerie se défend à l'intérieur des limites de son domaine vital, connu intimement, d'où la fréquence de parcours en boucle, qui dessinent les contours du domaine connu d'un individu.

Technique avancée actuelle, la télémétrie (suivi des déplacements d'un animal équipé d'un émetteur radio) permet d'étudier l'extension des domaines vitaux de la faune. A moindre frais et pour de nombreux animaux, le recensement des parcours de vènerie nous renseigne sur l'utilisation actuelle de l'espace naturel par la grande faune. Les parcours anciens nous renseignent sur les corridors à restaurer. L'étude de ces parcours montre par exemple que, là où se pratique la vènerie, la faune est plus mobile, les domaines vitaux plus étendus.

Amplitude des parcours

Les parcours les plus longs sont ceux du cerf et du sanglier (30-40 km d'amplitude). Certains animaux se défendent sur place (parcours tournants parmi les hardes ou dans les fourrés) ; d'autres manifestent en cours de chasse un projet de refuite et s'engagent dans un parcours rectiligne et lointain.

Dans ces parcours amples, l'animal chassé choisit de rejoindre un secteur de son domaine vital où il pourra mieux se débarrasser de ses poursuivants. Il s'agit souvent d'un secteur du massif forestier où se tiennent des hardes de biches, où le cerf poursuivi pourra faire « valoir le change » ; parfois, l'animal cherche à rejoindre un bois périphérique qu'il connaît pour y avoir estivé.

Orientation des parcours

Dans le cas de débucher d'une forêt à l'autre, l'orientation du parcours donne une information intéressante sur les fonctions de ces forêts au sein du continuum forestier. Ainsi, les cerfs chassés à courre passent fréquemment de la forêt de Retz (forêt satellite) à celle de Compiègne (forêt noyau), mais rarement dans le sens inverse : tout se passe comme si la seconde (mieux peuplée en cervidés) offrait de meilleures conditions de défense à l'animal poursuivi.

Parcours et corridors

Cerfs et sangliers chassés à courre débuchent à vive allure (galop) entre forêts, franchissant en voie directe les zones agricoles, les routes, les cours d'eau. A découvert, ils suivent des axes de déplacement familiers, communs à leurs congénères et empruntés par des générations successives d'animaux. Dans ces débuchers, les animaux doivent parfois utiliser des passages obligés étroits (interstices, pertuis) où le corridor se resserre.

Ainsi, les couloirs les plus utilisés par les animaux de vènerie dessinent les corridors biologiques utiles à la grande faune, fonctionnels en tout temps.

Parcours historiques

L'organisation spatiale du continuum forestier, la configuration du terrain, la disposition des milieux déterminent les axes de déplacement et les corridors utilisés par la grande faune. Après chaque guerre, au XXe siècle, les cerfs réintroduits ont « retrouvé » les mêmes cheminements ataviques entre forêts. La toponymie (par exemple « le Passage ») signale parfois des corridors fauniques connus de longue date.

Les parcours de vènerie sont intemporels. Ils renseignent sur une composante de l'écosystème : l'interdépendance entre éléments disjoints de l'espace (habitats, individus). Ils peuvent être des données utiles à la restauration des continuités des écosystèmes forestiers.

« Tout espace est structuré et cette structure spatiale des territoires s'observe à toutes les échelles. Les ongulés ont une perception avant tout olfactive des espaces dans lesquels ils vivent et ils évoluent dans des paysages olfactifs avant d'être des paysages visuels tels que nous les percevons. Les odeurs sont liées aux roches, aux sols en liaisons avec les végétations, l'humidité ces terrains ou de l'air, les ambiances fraîches, les gradients de température. Tous ces facteurs, mêlés aux activités humaines, contribuent à façonner des ambiances olfactives qui nous échappent presque en totalité.

Une partie des repères olfactifs sont immuables comme les roches, certains sols évolués (sous les végétations de type climacique), l'humidité ... Ainsi, une partie importante des repères varie peu même sur plusieurs siècles.

Les ongulés sauvages ont des grilles de lecture communes des territoires et ils ont donc vraisemblablement la possibilité de caler leurs voies de déplacement sur ces repères stables dans le temps tant que ces voies ne sont pas entravées. Une partie des voies de déplacement sont évidemment transmises, notamment par les mères et constituent une mémoire collective des groupes sociaux, notamment pour le cerf, une espèce au comportement social élaboré. » (VIGNON, 2012, p. 32)

Conclusion

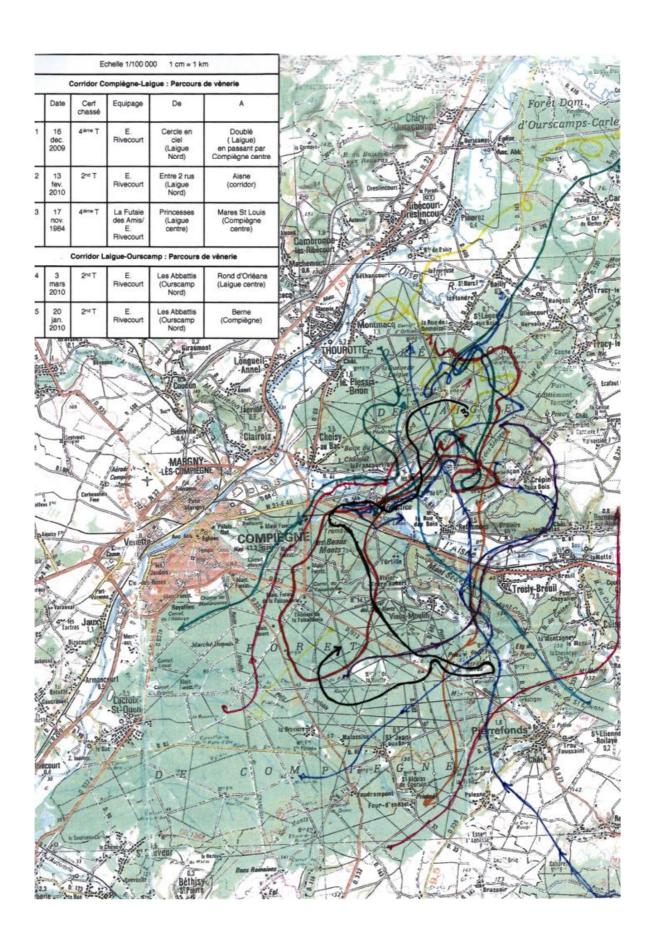
Les parcours de vènerie cumulés sur des décennies renseignent sur la biologie des animaux chassés à courre : taille des domaines vitaux, axes des corridors interforestiers, utilisation des composantes du continuum forestier et de zones rétrécies (sensibles) des corridors.

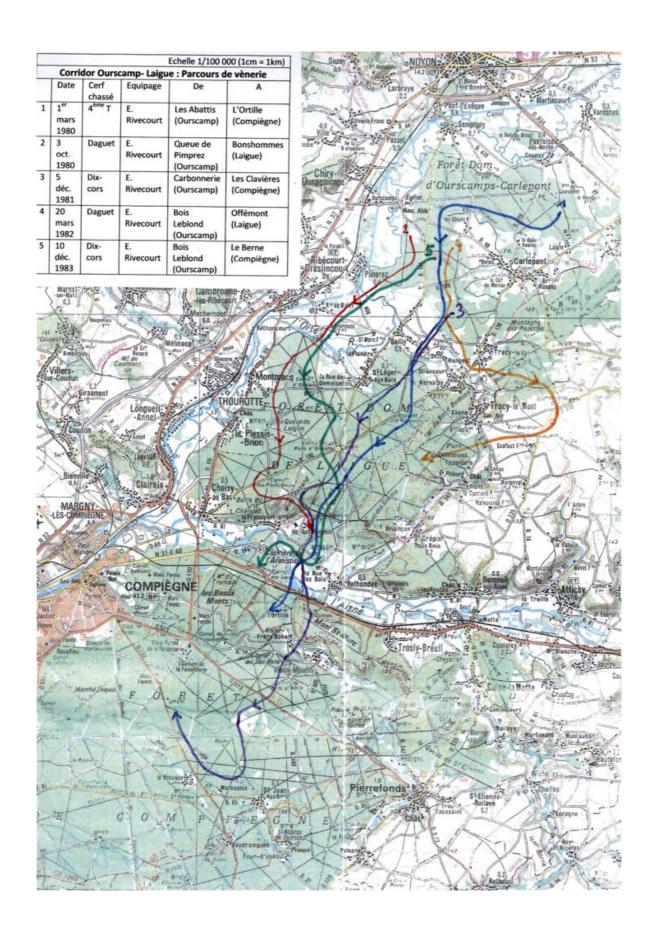
Les parcours lointains de vènerie sont les plus intéressants pour l'écologue : ils méritent d'être cartographiés avec précision (échelle 1/25 000), en indiquant le sens du déplacement, l'animal chassé, la date. Ces archives participent à la mémoire patrimoniale des espaces naturels.

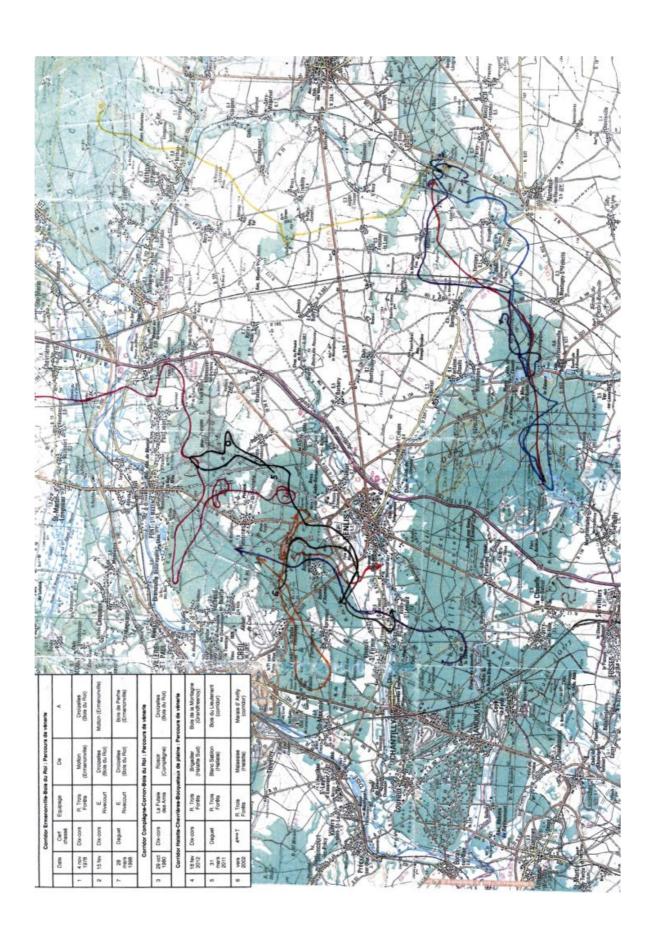
	Matériel à consulter	Données à utiliser	Résultats à inférer
En synchronie	Parcours (Cerf, Sanglier) dans une forêt pendant les 5 dernières années	Proportion PF/PCH	Forêt ouverte ou forêt fermée ?
		Cartographie fine des PCH	Repérage des voies de déplacements interforestières, des corridors
			Repérage des passages privilégiés à l'intérieur d'un corridor, à l'intersection d'une infrastructure routière
		Orientation des PCH	Forêt-noyau ou forêt satellite ?
En diachronie	Parcours PCH (Cerf, Sanglier) dans une forêt depuis 1900	Proportion PF/PCH (évolution)	Tendance historique à la fermeture ?
		Destination des PCH	Comment évoluent les axes d'ouverture de la forêt ?
		Cartographie fine des PCH les plus fréquents	Repérage des voies de déplacement traditionnelles de la faune

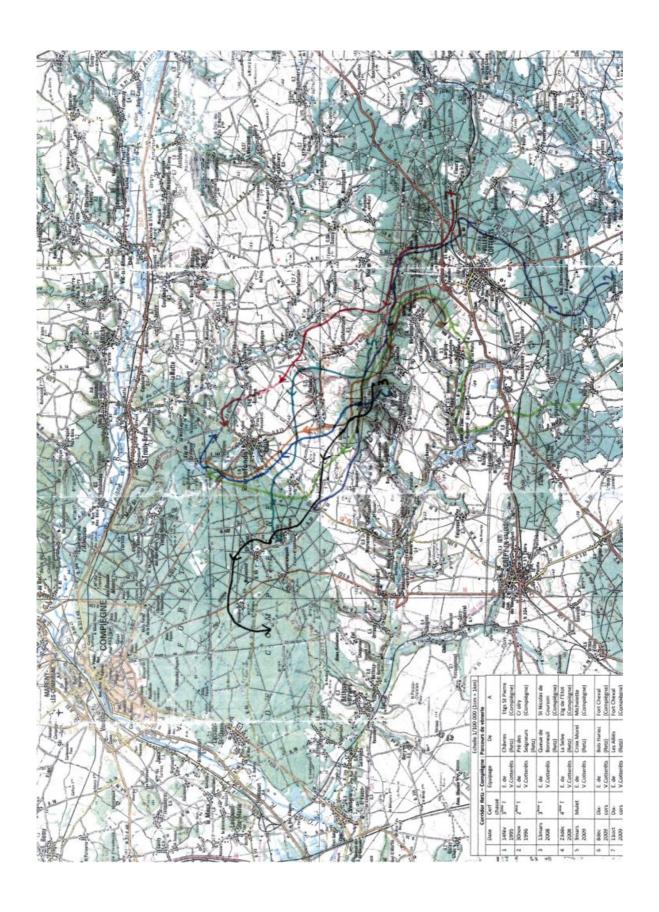
Que peuvent nous apprendre les parcours de vènerie?

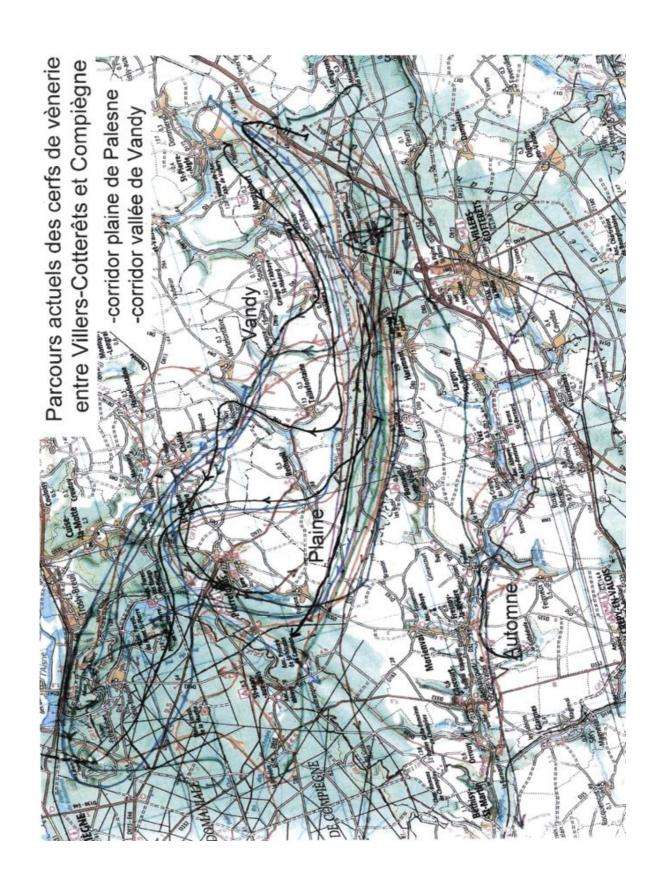
PF= parcours dans une seule forêt PCH= parcours avec changement de forêt Forêt-noyau= forêt où convergent les parcours Les parcours centrifuges peuvent s'expliquer par : corridor fonctionnel / effectifs d'animaux peu importants / statut de forêt- satellite.

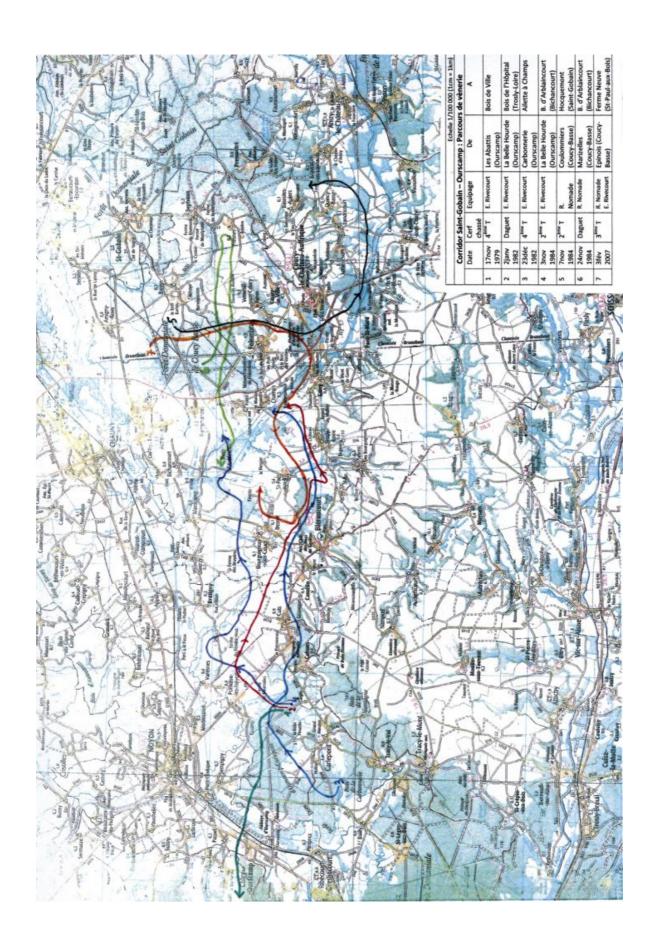


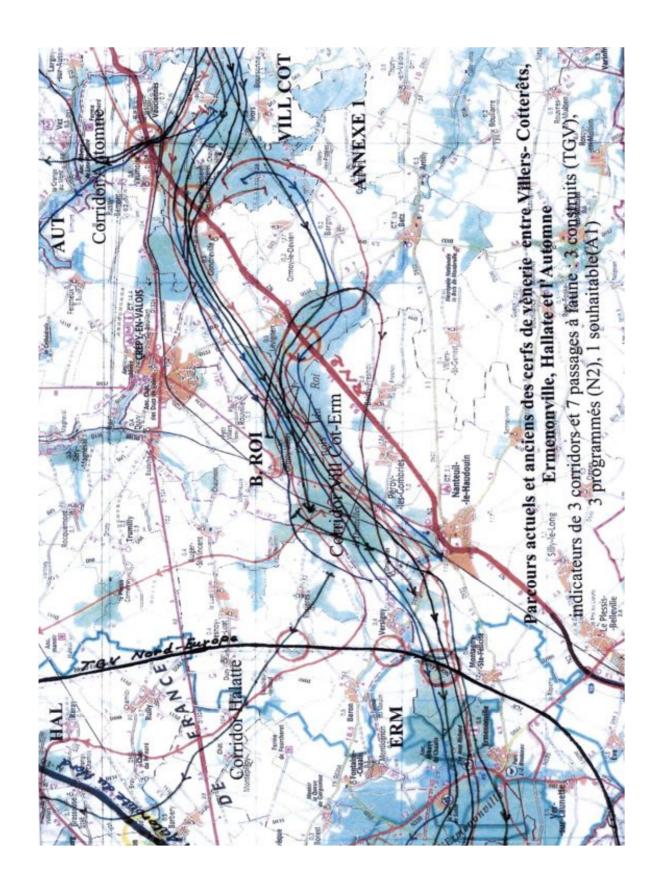












ANNEXE 2

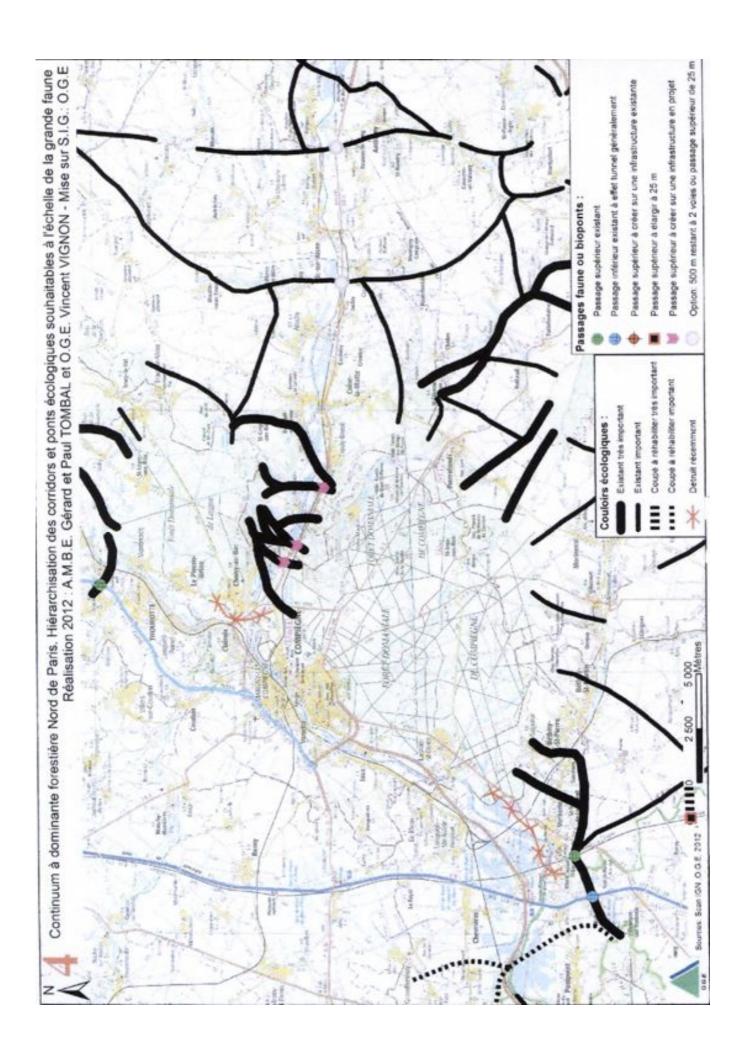
Cartes SIG (au 1/150 000): principes d'utilisation et exemple

Intérêt de la cartographie SIG

La mise sur Système d'Information Géographique a été effectuée par l'Office de Génie Ecologique (OGE 5, Bd de Créteil 94100 St Maur-des-Fossés, 33 (1) 42 83 21 21). Le système SIG permet la superposition de couches de données informatisées.

Les couloirs et ponts écologiques souhaitables peuvent être ainsi superposés à d'autres cartes thématiques concernant notamment les plans d'aménagement et d'urbanisme.

L'ensemble des cartes ainsi réalisées couvre le continuum forestier sud-picard ou nord de Paris. Exemple (page suivante) : Couloirs écologiques et bioponts autour du massif de Compiègne.



ASSOCIATION MULTIDISCIPLINAIRE DES BIOLOGISTES DE L'ENVIRONNEMENT (AMBE)

63, avenue Vauban – 59 300 Valenciennes 03 27 28 30 40 ambe.asso@wanadoo.fr